



Contrôle du service de l'aide sociale à l'enfance et du centre départemental de l'enfance du département du Var

Tome 2 : Contrôle du centre départemental de l'enfance du département du Var

Rapport définitif

Charles de BATZ

Annaïck LAURENT

Pierre NAVES

Cédric PUYDEBOIS

Membres de l'inspection générale des affaires sociales

2020-069R
Mai 2021

SYNTHÈSE

[1] Le contrôle du centre départemental de l'enfance (CDE) a été lancé suite à la saisine de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) par le ministre des solidarités et de la santé — lettre de mission du 20 juillet 2020. La mission est composée de Charles de Batz, Annaïck Laurent, Pierre Naves et Cédric Puydebois.

[2] En dépit du contexte sanitaire, la mission a procédé au contrôle sur place du centre départemental de l'enfance. Elle a visité chacune des unités du centre départemental de l'enfance, s'est entretenue avec le personnel présent et avec des enfants et des adolescents accueillis. Elle a complété ses informations par des entretiens par téléphone ou web-conférence et des investigations sur pièces. Elle a bénéficié d'un très bon esprit de coopération des différents acteurs ainsi que d'un large accès à la documentation.

Contexte

[3] Le centre départemental de l'enfance est un établissement public non personnalisé du Conseil départemental, placé sous l'autorité du Président du Conseil départemental du Var.

[4] Le CDE assure grâce à ses 131 places, dont 22 places autorisées en surcapacité, l'accueil d'urgence des enfants de la naissance à 18 ans. S'y ajoutent 11 places d'une MECS, une résidence mère enfants — 11 places pour les mamans plus les enfants, le service de veille sociale déjà cité et deux services d'AERD. Le CDE occupe 25 bâtiments implantés sur 8 sites et emploie plus de 350 personnes.

[5] Le taux d'occupation du CDE est toujours proche du maximum.

[6] A titre d'appréciation globale, la mission relève que le centre départemental a longtemps été traité comme une direction comme les autres ou bien comme un collègue ce qui ne lui a pas permis de remplir convenablement sa mission principale d'accueil d'urgence. Le bon niveau d'investissement technique et financier récent notamment grâce à la mise en place d'une cellule de crise ainsi que l'action de la nouvelle directrice a marqué le début du redressement. La crise sanitaire a rendu plus complexes encore les actions entreprises. La décision de mieux répartir sur le territoire les unités du CDE doit s'appuyer sur une équipe projet solide. Cette dernière devra disposer des moyens de conduire efficacement cette opération d'envergure et assurer le soutien de l'établissement pendant la phase de transition.

Gouvernance

[7] La commission de surveillance qui n'a pas été réunie pendant plus de deux ans a repris ses travaux, elle doit être dynamisée.

[8] En revanche le comité technique d'établissement (CTE) est réuni régulièrement. Le Président du conseil départemental prend les décisions d'organisation au regard des avis émis par cette instance. Le CHSCT est actif et traite des problèmes d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail dans un climat qui n'est pas toujours serein.

[9] Si le CDE met en place des questionnaires pour recueillir l'avis des enfants et des parents sur les conditions d'accueil et de vie dans la structure, il conviendrait de créer et de faire vivre un conseil de la vie sociale.

Un pilotage à renforcer

[10] La direction devra être renforcée pour faire face et accompagner le projet de déménagement et de repositionnement du centre départemental, tout en continuant à faire fonctionner la structure comme pendant la crise sanitaire. L'arrivée d'une qualicienne permet de mettre à jour les documents anciens et de porter une dynamique positive d'amélioration de la qualité malgré le contexte.

Des moyens, mais une gestion imbriquée avec celle du conseil départemental

[11] Le CDE est à la fois un établissement avec une mission particulière et une direction du conseil départemental. Il dispose de moyens importants en termes de budget et de personnel. Toutefois, il manque de marges de manœuvre pour régler les difficultés du quotidien car il est dépendant de la réactivité des autres services du conseil départemental (DRH, services de maintenance...). Après plusieurs années de relations heurtées, une cellule de crise a été mise en place au niveau de la direction générale des services du département. Avec son concours, la nouvelle direction du CDE installée en 2018 est parvenue à améliorer le fonctionnement régulier du centre et prépare la relocalisation à l'horizon 2026.

Un support bâtiminaire indispensable

[12] Le CDE est installé sur un nombre important de sites. L'implantation principale au Pradet est bien située à proximité de la mer dans une zone boisée, mais les bâtiments ne sont pas adaptés. Leur âge et leur état demandent beaucoup d'entretien. Le CDE a dû faire face à la présence d'amiante et de plomb, ainsi qu'à une dégradation de la qualité de l'eau. Ces éléments ont mobilisé les équipes du CDE et ont nécessité un partage des tâches avec les services de maintenance du Département et avec une société de prestations de services. Le projet de relocalisation du CDE va demander de maintenir un bon niveau de coopération entre les différents services.

Un parcours des enfants structuré, une prise en charge dans de bonnes conditions

[13] La mission centrale du CDE est d'accueillir des jeunes en danger ou en risque de l'être, d'évaluer leur situation avant qu'ils retournent dans leur famille ou, le plus souvent, soient orientés vers un accueil durable. Mais cette orientation se heurte à des délais d'attente d'une place libre en MECS ou en famille d'accueil qui peuvent être longs. Cela crée des tensions dans les unités du CDE, d'autant plus vives que ces dernières accueillent aussi des enfants ou adolescents souffrant de troubles du comportement.

[14] La prise en charge se fait néanmoins dans de bonnes conditions. Les unités sont organisées par classes d'âge avec un travail à consolider sur l'accueil des fratries. Le personnel est qualifié avec des équipes de 8 éducateurs, de 2 maîtresses de maison et de 3 veilleurs de nuit par unité d'accueil (hors pouponnière). On peut toutefois noter un absentéisme important et des difficultés de remplacement qui conduisent à une usure professionnelle précoce.

[15] Au Pradet le CDE dispose d'un espace parents enfants pour la réalisation des visites médiatisées au profit des enfants accueillis sur place. Le service équivalent de Draguignan assure les visites médiatisées pour les enfants et familles du secteur.

[16] Deux services d'action éducative renforcée à domicile (AERD) et un service de veille sociale sont intégrés au CDE. Ils permettent de compléter les réponses que peut apporter le CDE à certaines situations : notamment en prévenant les placements d'enfants. Ils constituent un débouché pour les agents du CDE relevant de la fonction publique hospitalière et souhaitant changer de fonction.

RECOMMANDATIONS DE LA MISSION

n°	Recommandation	Priorité	Autorité responsable	Échéance
Thème 1 – Relocalisation du CDE				
1.	Veiller à associer le CDE au pilotage du projet d'évolution et à la réflexion sur le périmètre de ses missions pour l'ajuster aux choix stratégiques du département, renforcer l'équipe de direction pour la conduite de ce projet.	1	DGS	2021
Thème 2 – Fonctionnement du CDE				
2.	Mettre en place un conseil de la vie sociale au CDE.	3	CDE	Sans délai
3.	Engager une concertation dans le but d'appliquer les règles en vigueur dans les établissements relevant de la fonction publique hospitalière en matière de temps de travail.	2	DRH & CDE	2022
4.	Poursuivre la rationalisation des processus de gestion RH entre le CDE et la DRH et élargir les délégations à la directrice en matière de recrutement et de gestion courante du personnel.	1	DRH & CDE	2021
5.	Revoir sous un an le dimensionnement de l'équipe du service technique du CDE en particulier des agents polyvalents, en fonction de l'expérience acquise avec le marché multitechnique et les prestataires.	3	CDE & DBEP	2022
6.	Poursuivre les efforts pour recruter un médecin à temps partiel, en appui de la cadre de santé, chef de service.	2	CDE	2021
Thème 3 - Partenariats et conventions				
7.	Renouveler et étendre la convention de partenariat avec le Centre hospitalier de Draguignan, pour faciliter l'accès à une diversité de soins.	3	CDE	2021
8.	Revoir la convention avec la CPAM pour accélérer l'affiliation à la sécurité sociale des enfants confiés à l'ASE et suivre les délais.	1	DEF & CPAM	2021

SOMMAIRE

SYNTHESE	3
RECOMMANDATIONS DE LA MISSION	5
RAPPORT	9
1 LA GOUVERNANCE DU CDE	10
1.1 LE CDE FONCTIONNE EN CONFORMITE AUX CONDITIONS D’AUTORISATION	10
1.2 MANAGEMENT ET STRATEGIE	11
1.2.1 <i>Le CDE est organisé classiquement en trois pôles</i>	11
1.2.2 <i>Le projet de relocalisation à conduire d’ici 2025-2026 nécessite une réflexion sur l’évolution des missions du CDE</i>	12
1.3 L’ANIMATION ET LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES.....	14
1.4 LA GESTION DE LA QUALITE EST DYNAMIQUE	15
2 LES MOYENS/FONCTIONS SUPPORT	16
2.1 LA GESTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE EST TRES LIEE A LA GESTION DES SERVICES DU DEPARTEMENT	16
2.2 LE CDE PRESENTE DES SPECIFICITES QUI JUSTIFIERAIENT DE DONNER DES MARGES DE MANŒUVRE PLUS IMPORTANTES EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	18
2.2.1 <i>L’équipe de direction et les agents du CDE ont un statut différent de celui des autres agents du conseil départemental</i>	18
2.2.2 <i>La pyramide des âges est plus favorable qu’au conseil départemental, mais l’absentéisme est plus important</i>	20
2.2.3 <i>La gestion des plannings est difficile pour faire fonctionner le CDE en continu</i>	21
2.2.4 <i>Des marges de manœuvre ont été trouvées grâce à la cellule de crise, elles doivent être pérennisées et élargies</i>	22
2.3 LA GESTION DES INFORMATIONS : NEMOWEB UNE INNOVATION INTERESSANTE	23
2.4 LA GESTION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS : UN PATRIMOINE IMMOBILIER POUR PARTIE VIEILLISSANT, QUI NECESSITE UN INVESTISSEMENT PARTICULIER.	23
2.4.1 <i>Dans l’ensemble des bâtiments à gérer, la situation du site du Pradet se distingue</i>	23
2.4.2 <i>Le parc de véhicules est bien doté, mais non mutualisé, ce qui n’est pas gage d’efficacité</i>	24
2.4.3 <i>La gestion de la maintenance des bâtiments et des équipements est éclatée et a fait l’objet de nombreuses tensions entre services</i>	24
2.4.4 <i>De nouvelles solutions opérationnelles sont tentées, avec le recours à une externalisation accrue.</i>	25
2.5 DES ENJEUX DE SECURITE MULTIPLES, AYANT ENTRAINE UNE FORTE MOBILISATION	26
2.5.1 <i>La présence d’amiante nécessite des précautions désormais bien intégrées par les directions et personnels concernés</i>	26
2.5.2 <i>Sécurité de la consommation d’eau : des procédures de maîtrise des risques rodées doivent permettre de lever les interdictions de consommation de l’eau</i>	29
2.5.3 <i>Les consignes de la commission de sécurité contre les risques d’incendie et de panique des ERP sont suivies</i> 30	
2.5.4 <i>Les diverses mesures pour la sûreté des entrées et des accès</i>	31
3 LA PRISE EN CHARGE	32
3.1 LA PRISE EN CHARGE EDUCATIVE DOIT S’ADAPTER A DES SITUATIONS DIVERSES SELON LES TRANCHES D’AGE.....	33
3.1.1 <i>L’accueil des tout-petits à la pouponnière et au jardin d’enfants devrait évoluer</i>	33
3.1.2 <i>Trois unités sont dévolues aux enfants de 6 à 12 ans</i>	33
3.1.3 <i>Les adolescents de 12 à 15 ans sont pris en charge hors mixité dans deux unités</i>	35
3.1.4 <i>Les 15 – 18 ans sont accueillis dans trois sites distincts</i>	35
3.1.5 <i>Les durées moyennes de séjour varient selon les unités du CDE et selon l’âge des mineurs accueillis</i>	37
3.1.6 <i>Le conseil départemental a donné au CDE les moyens de prévenir la répétition d’incidents dont la principale cause est la personnalité de certains mineurs</i>	38
3.1.7 <i>Une bonne articulation avec les établissements de l’éducation nationale et d’autres organismes de formation</i>	38
3.2 LA PRISE EN CHARGE MATERIELLE : HEBERGEMENT, RESTAURATION, VIE QUOTIDIENNE.....	40
3.2.1 <i>Les conditions d’hébergement de certaines unités sont contraintes par des locaux peu adaptés</i>	40

3.2.2	<i>Les repas sont préparés dans des conditions de sécurité et de qualité sérieuses, mais la satisfaction des convives pourrait être davantage prise en compte</i>	41
3.3	LA PRISE EN CHARGE DE LA SANTE DES ENFANTS ET ADOLESCENTS : UNE DYNAMIQUE MAINTENUE ET DES PROCEDURES SOLIDES	43
3.3.1.1	<i>Une organisation pluridisciplinaire, active sur la prévention, malgré l'absence de médecin</i>	43
3.3.1.2	<i>Un effort marqué de sécurisation du circuit du médicament</i>	46
3.3.1.3	<i>Les délais d'affiliation à la sécurité sociale et de réception de la Carte vitale sont trop longs</i>	47
3.4	PARTENARIATS ET CONVENTIONS	48
	LETRE DE MISSION	51
	ANNEXE COMPTE-RENDU DE VISITES DES UNITES ET SERVICES DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE	53
1	LA POUPONNIERE AU PRADET	53
2	LE JARDIN D'ENFANTS AU PRADET	57
3	LE FOYER DES MOYENS « OUSTAOU » DU PRADET	60
4	LE FOYER DES GRANDS AU PRADET	63
5	LA RESIDENCE MERE-ENFANT AU PRADET.....	65
6	L'ESPACE PARENTS ENFANTS AU PRADET.....	67
7	LE SERVICE D'ACTIVITES DE JOUR AU PRADET	70
8	LE FOYER LES LUCIOLES A DRAGUIGNAN	74
9	LE FOYER DES GRANDS « L'ESCALE » DE DRAGUIGNAN.....	77
10	LE SERVICE ACTION EDUCATIVE RENFORCEE A DOMICILE EST (AERD EST).A DRAGUIGNAN	81
11	LE SERVICE DES VISITES MEDIATISEES A DRAGUIGNAN	84
12	LA MECS LE NID - DRAGUIGNAN	87
13	LE FOYER SAINT-JEAN LA CIGALOUNE A LA VALETTE DU VAR.....	90
14	LE SERVICE VEILLE SOCIALE ENFANCE A LA GARDE.....	92
15	LE SERVICE ACTION EDUCATIVE RENFORCEE A DOMICILE OUEST (AERD OUEST).A LA GARDE.....	95
16	LE FOYER DES ADOLESCENTES SAINT-NICOLAS A SOLLIES-PONT	98
17	LE FOYER DES MOYENS LE FIGAOU A SOLLIES-PONT	101
	LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES	105
	LISTE DES CARTES, ENCADRES, GRAPHIQUES ET TABLEAUX	117
	SIGLES UTILISES	119

RAPPORT

Introduction

[17] Par lettre de mission du 20 juillet 2020, le ministre des solidarités et de la santé a saisi l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) d'une mission de contrôle de l'aide sociale à l'enfance (ASE) du département du Var en application de l'article L. 221-9 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

[18] La lettre de mission précise : « Je vous demande de diligenter une mission de contrôle du service d'aide sociale à l'enfance dans ce département, incluant un contrôle du CDE du Pradet, qui en dépend ».

[19] Aussi, la mission de l'IGAS a-t-elle préparé un contrôle détaillé de cet établissement départemental. Pour aborder ce contrôle, elle s'est inspirée du cahier n° 1 « Aide à la construction du contrôle d'un établissement ou d'un service prenant en charge des mineurs et des majeurs de moins de vingt et un ans relevant de l'aide sociale à l'enfance » du guide méthodologique édité par l'IGAS à destination des services déconcentrés du ministère¹.

[20] Dans un premier temps elle a pu rencontrer la directrice du CDE et examiner les documents demandés au moment du lancement de la mission dans le département. Puis la mission s'est efforcée de prendre connaissance de l'environnement du CDE, c'est-à-dire des directions du conseil départemental concourant directement au fonctionnement de l'établissement.

[21] Grâce à l'accès à l'intranet du département et au Drive du CDE, la mission a pu prendre connaissance d'un grand nombre de documents avant de visiter chacune des implantations des directions et services de l'établissement.

[22] Dans ce but, la mission s'est rendue dans le Var entre le 7 et le 17 décembre et s'est déplacée successivement au Pradet à plusieurs reprises, à La Garde, à La Valette-du-Var, à Solliès-Pont et à Draguignan.

[23] Au cours de ses déplacements, la mission a rencontré l'équipe de direction du CDE, les responsables de chacune des unités et des services, puis des agents de ces unités et services, a visité les lieux et a pu échanger avec des personnes accueillies (mère avec enfant, adolescents, enfants). La liste des effectifs présents au moment de la visite de la mission au CDE figure en pièce jointe². *A posteriori*, la mission a pu demander des compléments d'information sur certains points soulevés lors des visites.

[24] La mission souligne que toutes les unités et services visités lui ont fait bon accueil et que les agents ont répondu volontiers aux questions posées. De même que la direction a fait diligence pour répondre aux demandes d'informations et de documents.

¹ RM2013-172P, Contrôle des structures sociales et médico-sociales Cahier n° 1 Aide à la construction du contrôle d'un établissement ou d'un service prenant en charge des mineurs et des majeurs de moins de vingt et un ans relevant de l'aide sociale à l'enfance, IGAS, novembre 2014.

² Effectifs CDE au 8 décembre 2020.

[25] Au terme de ses investigations, la mission estime que la situation de CDE est en voie de redressement et que des améliorations de son fonctionnement sont déjà notables. Cependant cette amélioration est fragile compte tenu des contraintes de fonctionnement liées à la situation sanitaire. Par ailleurs, la coordination des interventions des directions support qui a fait la preuve de son efficacité a tendance à s'éteindre. Il convient de maintenir des délais d'intervention compatibles avec le bon fonctionnement des installations du CDE qui conditionnent les capacités de l'établissement et la qualité de la prise en charge des personnes accueillies. Enfin, pour que le foyer de l'enfance puisse réellement remplir sa fonction principale d'accueil d'urgence, d'évaluation et d'orientation, il convient de veiller à ce que la durée des séjours n'excède pas les trois mois en offrant des places adaptées en sortie.

1 La gouvernance du CDE

[26] Le Centre Départemental de l'Enfance (CDE) du Var est un établissement public non personnalisé du Conseil départemental, placé sous l'autorité du Président du Conseil départemental du Var.

1.1 Le CDE fonctionne en conformité aux conditions d'autorisation

[27] La capacité d'accueil du CDE est régulièrement fixée par un arrêté du département. Le dernier date du 26 mars 2020³.

[28] Une capacité autorisée est définie pour chaque unité d'accueil du CDE et assortie d'une limitation du sureffectif (20 %) que l'unité ou le service peut accueillir (sauf pour la résidence mère-enfant et la MECS le Nid).

[29] Au total la capacité d'accueil en internat est de 131 places dont 109 places en urgence. En sureffectif, la capacité d'accueil est portée à 153 dont 131 places en urgence.

[30] Le CDE dispose également de deux services d'action éducative renforcée à domicile (AERD) à Toulon et à Draguignan dont les capacités sont respectivement de 45 et 30 places.

[31] À la date de la visite de la mission le 8 décembre 2020, le CDE accueille 139 enfants et 9 mères isolées avec enfants et 73 mesures d'AERD sont actives. La capacité maximale autorisée est globalement respectée. Seule l'unité d'accueil des jeunes mineures de 15 à 18 ans du foyer Saint-Nicolas à Solliès-Pont apparaît en dépassement d'un accueil.

[32] Le service d'AERD de Draguignan fait état de 32 mesures actives pour une capacité de 30.

[33] L'arrêté prévoit l'accès à la résidence mère enfant pour les mères majeures seulement. Les mères mineures isolées sont accueillies par « le Prélude », résidence associative disposant de 14 places pour des mères avec enfants, mais le CDE accueille aussi dans les faits des mères mineures avec enfant.

³ Acte n° AR 2020-275 ARRÊTÉ DÉPARTEMENTAL FIXANT LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DE L'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE du 26 mars 2020.

Tableau 1 : Capacité autorisée du CDE

SERVICE	Lieu d'implantation	Âge des mineurs accueillis	Capacité autorisée	Capacité autorisée en sur effectif
Pouponnière	Le Pradet	jusqu'à 17 mois	16	18
Jardin d'enfants	Le Pradet	18 mois à 6 ans	24	30
Foyer des moyens Oustaou	Le Pradet	9 à 12 ans	10	12
Foyer des grands	Le Pradet	12 à 15 ans	10	12
Résidence Mère Enfant (RME)	Le Pradet	Mères + enfant de — 3 ans	11	11
La Cigaloune	La Valette du Var	15 à 18 ans	10	12
Figaou	Solliès-Pont	6 à 9 ans	10	12
Saint-Nicolas	Solliès-Pont	Mineures de 15 à 18 ans	10	12
Foyer des Moyens les loulous (lucioles)	Draguignan Malmont	6 à 11 ans	10	12
Foyer des grands l'escalé	Draguignan Malmont	12 à 15 ans	9	11
MECS le nid	Draguignan	15 à 18 ans	11	11
Total hébergement			131	153
AERD Ouest (Toulon)	La Garde	Naissance à 18 ans	45	45
AERD Est (Draguignan)	Draguignan	Naissance à 18 ans	30	30
Total AERD			75	75
Total accompagnement CDE			206	228

Source : CDE.

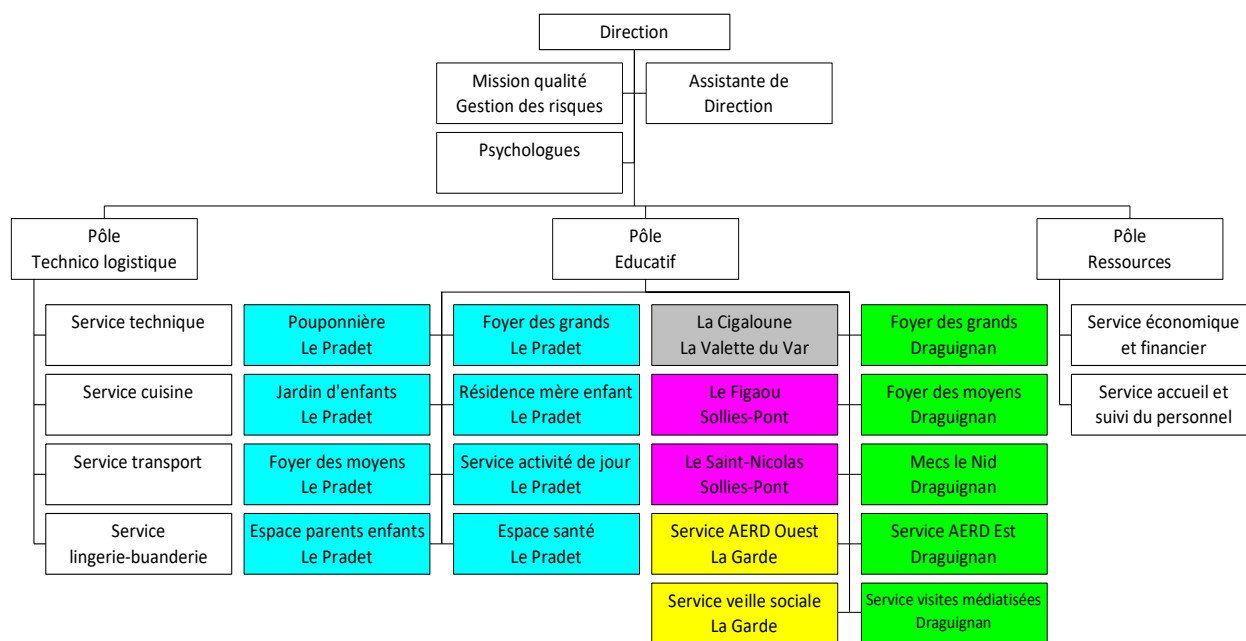
1.2 Management et stratégie

1.2.1 Le CDE est organisé classiquement en trois pôles

[34] Le centre départemental est organisé en trois pôles qui assurent le fonctionnement quotidien de l'établissement : un pôle éducatif comprenant 18 services (296 postes), un pôle technico logistique composé de six services⁴ (42 postes) et un pôle ressources composé de deux services.

⁴ Deux services cuisine et deux services lingerie-buanderie. Précisions apportées à la suite des observations du conseil départemental, dans le cadre de la procédure contradictoire.

Schéma 1 : Organigramme du centre départemental de l'enfance



Source : CDE

[35] Le projet d'établissement du CDE couvrant la période 2016-2019 est considéré comme obsolète par la direction actuelle. Les travaux d'évaluation interne ont été lancés pour préparer le nouveau projet d'établissement. Ils bénéficient de l'assistance d'un consultant externe et devaient être achevés fin février 2021. Ainsi les travaux d'élaboration du prochain projet d'établissement s'étendront du mois d'avril à décembre 2021. Ce projet est très attendu par les différentes unités du CDE pour élaborer leur projet de service.

[36] Un comité de direction réunit mensuellement les directeurs et chefs de service. Un relevé de décisions détaillé est mis en ligne sur le Drive du CDE. Il présente par thème les informations, suites à donner, ou décisions essentielles ainsi que les intervenants et les échéances des travaux à effectuer.

[37] La dernière version de l'arrêté de délégation de signature concernant le centre départemental de l'enfance est facilement accessible sur le site Intranet du Département à la page du CDE. La version en ligne date du 4 septembre 2020⁵. Elle mériterait une mise à jour pour tenir compte des évolutions des fonctions de plusieurs chefs de service du CDE comme l'atteste l'organigramme nominatif mis à jour qui figure sur la même page de l'Intranet.

1.2.2 Le projet de relocalisation à conduire d'ici 2025-2026 nécessite une réflexion sur l'évolution des missions du CDE

[38] Compte tenu de l'état de vétusté du bâtiment du CDE, le conseil départemental a décidé en 2020⁶ de la relocalisation d'une partie des activités du CDE et de la vente du site du Pradet. Cette opération a été actée par le Président en février 2020 après remise d'une étude architecturale, technique, urbanistique, organisationnelle et financière du centre départemental de l'enfance. Cette étude a établi un diagnostic de l'existant et tenu compte des nouveaux besoins exprimés. D'un point

⁵ Acte n°AI2020-923 Arrêté départemental portant délégation de signature aux responsables de service de l'établissement du centre départemental de l'enfance du 4 septembre 2020.

⁶ Des projets de nature semblable avaient été esquissés depuis le début des années 2000, sans pouvoir aller plus avant.

de vue bâtiminaire, deux scénarios ont été envisagés : l'un visant la réhabilitation à partir de l'existant et l'autre de nouvelles implantations, c'est ce deuxième scénario qui a été retenu, après un bilan coût-avantages.

[39] Ce projet d'un coût estimé à 36 M€ HT (hors acquisition du foncier), dont 28 M€ de travaux, prévoit deux constructions neuves, l'une en périphérie toulonnaise, sur la commune de La Crau et l'autre à Brignoles (fermeture des sites du Pradet, de Solliès-Pont et de La Valette). Une restructuration et une extension du site actuel de Draguignan sont prévues. Les livraisons doivent s'échelonner entre décembre 2024 pour Draguignan et septembre 2025 pour La Crau et Brignoles. L'identification du foncier nécessaire et son acquisition à La Crau comme à Brignoles étaient en cours à la date d'élaboration du rapport.

[40] Le CDE a recensé l'ensemble des besoins fonctionnels à prendre en compte et pointé le souhait de création de 16 places supplémentaires dans l'agglomération toulonnaise (10 pour les 11-14 ans et 6 pour les 18 mois-3 ans) et de 6 à 8 places pour les 6-11 ans, rejoignant ainsi un diagnostic indiqué en octobre 2017⁷ par la DEF.

[41] Des groupes de travail ont en effet été réunis pour établir et valider l'expression de besoins du CDE. Deux principaux éléments ressortent :

- Le souhait d'une augmentation des espaces et de certaines capacités d'accueil. La capacité du CDE en 2026 pourrait être de 107 à 112 places, susceptible d'être portée à 141, en tenant compte de 26 à 34 places en sureffectif ;
- La recherche d'une meilleure couverture géographique, par la création d'un nouveau site à Brignoles.

[42] À ces deux points près, le projet se situe dans une certaine continuité. Il ne remet pas en cause le périmètre d'intervention du CDE, ni la pertinence ou l'organisation de certains services. Il prévoit par exemple la création d'une AERD sur le site de Brignoles, dans le prolongement des interventions aujourd'hui réalisées par les travailleurs sociaux basés sur le site de la Garde. Il est à noter que le besoin d'intégration de la Résidence Mère Enfants (RME) du Pradet dans un site plus proche du public et des familles, davantage au cœur de l'agglomération toulonnaise à proximité de dessertes routières ou ferroviaires, n'a pas été retenu.

[43] Les études et réflexions ont toutes abouti au maintien des capacités ou du périmètre du CDE, sans que soit pris en considération les déterminants de l'offre (délais d'attente), ni des alternatives (accueil d'urgence par des assistants familiaux ; création de nouvelles places de PEAD ; développement d'AEMO « renforcée »).

[44] Or le projet immobilier, dans la mesure où sa finalisation coïncide avec l'élaboration en 2021 du projet d'établissement, est l'occasion de revoir les missions du CDE et de les faire valider politiquement. Il est opportun de s'interroger avec la direction générale du Département sur un recentrage sur l'accueil d'urgence avec redéploiement des effectifs d'éducateurs, sur l'intérêt ou non d'une gestion externalisée (hors CDE) de certains services (AERD, MECS, veille sociale), sur la faisabilité d'une réduction progressive des capacités d'accueil à la pouponnière avec la mise en place d'un service d'assistants familiaux d'urgence, etc.

⁷ Compte-rendu de réunion CDE DEF DABD du 18 octobre 2017 relative à la programmation des travaux du CDE. La DEF estimait les besoins d'accueil supplémentaires à 10 places pour les 11-14 ans et 6 à 8 places sur les 6-11 ans, mais ne retenait pas de besoin de places supplémentaires pour les 18 mois à 3 ans.

[45] Dans cette perspective, le choix du Département de traiter dès 2021 la modernisation du CDE sur un plan plus large que le strict projet bâtementaire est salubre. Le DGS du conseil départemental a mandaté en mars 2020 un agent pour la coordination du projet et sollicité à l'automne 2020 une AMO en appui au pilotage du maître d'ouvrage. Cet appui placé auprès de la direction générale des services permettra de structurer le projet au-delà du plan immobilier. À la date de rédaction de ce rapport, le marché venait d'être notifié. Par ailleurs, pour piloter le volet bâtementaire, un chef de projet doit être recruté. L'équipe de direction du CDE devra, de la même façon être renforcée pour assurer le suivi et la conduite du projet dans ses aspects fonctionnels.

Recommandation n°1 Veiller à associer le CDE au pilotage du projet d'évolution et à la réflexion sur le périmètre de ses missions pour l'ajuster aux choix stratégiques du département, renforcer l'équipe de direction pour la conduite de ce projet.

1.3 L'animation et le fonctionnement des instances

- La commission de surveillance se réunit de nouveau

[46] Les membres de la commission sont régulièrement désignés par un arrêté du conseil départemental⁸. Deux arrêtés ont été pris en 2020. Celui du mois de février faisait suite à un arrêté de 2015, un projet de mise à jour pour 2017 n'a pas abouti.

[47] La commission s'est réunie à deux reprises dans un passé récent : le 19 octobre et le 17 décembre 2020. La précédente réunion s'était tenue trois ans auparavant, en décembre 2017. Il convient que la commission se réunisse à un rythme régulier pour favoriser un suivi efficace du CDE et jouer pleinement son rôle.

- Le Comité technique d'établissement (CTE) répond aux exigences réglementaires

[48] Le comité technique d'établissement a été mis en place conformément aux articles textes⁹. Il est composé de huit représentants du personnel titulaires et de huit suppléants. Un arrêté du 2 décembre 2016 a désigné les membres du comité technique d'établissement pour une durée de 4 ans. Il comprenait 5 membres titulaires et 5 suppléants UNSA et 3 titulaires et 3 suppléants CGT. Les nouvelles élections professionnelles du 6 décembre 2018 ont conduit à une nouvelle répartition des sièges à raison de 6 CGT et 2 UNSA. Un règlement intérieur fixe les conditions de fonctionnement du CTE et crée notamment une commission formation en son sein.

[49] Le CTE est réuni au moins quatre fois par an depuis 2016 (cinq fois en 2017, six fois en 2019). Il examine les bilans d'activité du CDE, les budgets, les plans de formation, mais aussi les décisions portant sur l'organisation des services (modification d'organigramme, cycles de travail, développement de l'espace parents enfants...). Les avis du CTE font l'objet d'un vote. Au vu du résultat de cette consultation, le président du conseil départemental consigne ses décisions dans un relevé qu'il envoie aux membres du CTE.

- Un CHSCT actif

[50] En application des articles L.4611-1 et suivants du Code du travail, un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) a été mis en place au CDE. Il est présidé par la directrice

⁸ Acte n° AR2020-1185 Arrêté départemental portant désignation des membres de la commission de surveillance de l'établissement du centre départemental de l'enfance du 25 septembre 2020.

⁹ Articles R. 315-27 à R. 315-66 du CASF

du CDE qui est accompagnée du DRH du conseil départemental ou de son représentant ainsi que les conseillers de prévention. Le médecin du travail y participe épisodiquement. Deux organisations syndicales — la CGT et l'UNSA — siègent au CHSCT et les échanges en réunion ne sont pas toujours très apaisés.

[51] Le CHSCT est réuni au moins quatre fois par an et jusqu'à 8 fois en 2017 en comptant les réunions extraordinaires.

[52] Les principaux sujets des dernières années ont concerné le suivi des travaux sur les bâtiments et en particulier le plan de retrait d'amiante, la mise en sécurité des sites, mais aussi la réfection des différents locaux (Villa de la Paix à Draguignan, cuisine...). Sont également présentées en séance les modifications d'organigramme et les créations de nouveaux services. Des débats ont lieu sur les difficultés de fonctionnement dans certaines unités (les petits loups, Saint-Nicolas...). Des enquêtes ont pu être menées par les membres du CHSCT notamment sur les conditions de travail à la Pouponnière. Des visites sont organisées dans les différents sites du CDE. Une expertise a été diligentée en 2016 sur l'amiante et les RPS au foyer des grands, mais le rapport n'a pu être rendu qu'en 2020 du fait d'une défaillance du cabinet d'expert. Les réunions de l'année 2020 ont porté principalement sur les mesures prises pour gérer l'établissement dans le contexte de la crise sanitaire.

- En revanche, le CDE n'a pas mis en place de conseil de la vie sociale

[53] Le conseil de la vie sociale (CVS) qui permet l'expression des enfants accueillis est obligatoire¹⁰ dans les établissements et les services assurant un hébergement ou un accueil de jour continu s'il n'accueille pas majoritairement des mineurs de moins de 11 ans.

[54] L'arrêté AR-2020 274 fixe la capacité d'accueil à 131 places dont 60 pour des enfants de moins de 11 ans. Si on ajoute tout ou partie des 10 places du foyer des moyens du Pradet « Oustaou » qui héberge des enfants de 9 à 12 ans, la création d'un CVS s'avère obligatoire.

[55] Même si d'autres formes de participation sont organisées et notamment des enquêtes de satisfaction auprès des enfants accueillis et de leurs familles, le CDE réfléchit à la manière de mettre en place un conseil de vie sociale, parce que l'accueil d'urgence est une étape importante dans la vie des enfants et que la plupart d'entre eux y restent plusieurs mois.

Recommandation n°2 Mettre en place un conseil de la vie sociale au CDE.

1.4 La gestion de la qualité est dynamique

[56] Le processus d'amélioration de la qualité au CDE est animé par une nouvelle responsable de la mission qualité et gestion des risques, rattachée à la direction. Elle a pris ses fonctions une semaine avant le début du premier confinement, mais a pu rapidement dresser un état des lieux et fixer de premiers objectifs. La mobilisation des agents dans différents groupes de travail relance une dynamique positive pour le CDE.

[57] Le management de la qualité doit permettre à la direction du CDE de s'assurer de la bonne mise en œuvre et de la compréhension des orientations du projet d'établissement. Les valeurs qui sous-tendent ce projet sont la bienveillance, l'engagement et le respect.

¹⁰ Articles L. 311-6 et D. 311-3 du code de l'action sociale et des familles

[58] Le système qualité en cours de déploiement doit permettre de mesurer par des indicateurs simples la conformité des prestations délivrées par le CDE aux besoins des personnes accueillies ou accompagnées et le respect de la réglementation. Le système doit permettre également une amélioration continue de la qualité des prestations.

[59] Un important travail a été engagé sur la gestion de la violence avec la formalisation des procédures et leur suivi pour chaque incident. Cette procédure comporte une analyse permettant un retour d'expérience afin d'engager des actions de prévention.

[60] Plusieurs groupes de travail ont été constitués mobilisant 90 agents volontaires pour traiter le rapport au corps, la gestion de la violence, le poser des sanctions, les troubles musculo-squelettiques (TMS). Dans le même temps a été lancée une évaluation interne avant la construction du nouveau projet d'établissement.

[61] Les différentes procédures existantes sont en cours d'actualisation. Les consignes de rédaction sont désormais intégrées aux fiches afin d'en faciliter l'utilisation. Ces documents figurent sur le Drive du CDE et sont facilement accessibles aux agents de l'établissement. Une version imprimée doit être rapidement éditée pour être mise à la disposition des nombreux intérimaires auxquels le CDE recourt pendant cette période de crise sanitaire.

[62] Un axe de travail retenu au titre de la qualité de l'accueil pour 2021 est la refonte des différents guides d'accueil qui ne sont plus à jour. Les travaux porteront sur une rédaction de type « facile à lire et à comprendre », une réflexion sera engagée pour la création de supports innovants pour les jeunes enfants. Les questionnaires de satisfaction que les enfants remplissent montrent que ces guides sont méconnus.

2 Les moyens/fonctions support

2.1 La gestion budgétaire et comptable est très liée à la gestion des services du département

[63] Le centre départemental de l'enfance étant un établissement non doté de la personnalité juridique, ses comptes sont retracés dans un budget annexe du Département. La préparation budgétaire est effectuée par la direction du CDE en collaboration avec les autres directions du conseil départemental.

[64] Avec la direction des finances sont préparés les budgets de fonctionnement des groupes de dépenses I et III correspondant respectivement au fonctionnement courant et aux charges de structure. La direction des ressources humaines prépare le budget de fonctionnement du groupe II — les dépenses de personnel. Pour l'investissement, le budget est préparé par la direction des solutions numériques, la direction des moyens internes et la direction des bâtiments et équipements publics.

Tableau 2 : Évolution du compte administratif du CDE entre 2016 et 2020 (en M€)

		2016	2017	2018	2019	2020*
Investissement	produits	2,059 M€	2,446 M€	2,295 M€	2,169 M€	2,534 M€
	charges	1,739 M€	1,323 M€	1,172 M€	0,679 M€	0,364 M€
Fonctionnement	produits	15,508 M€	16,528 M€	16,922 M€	17,686 M€	18,538 M€
	charges	15,587 M€	16,567 M€	16,929 M€	17,229 M€	17,675 M€
Total (fonct. & invest.)	produits	17,567 M€	18,975 M€	19,218 M€	19,854 M€	21,076 M€
	charges	17,325 M€	17,890 M€	18,102 M€	17,908 M€	18,039 M€

Source : Comptes administratifs du département du Var, budget annexe du CDE pour 2016 à 2019 ; extraction transmise par la direction des finances pour l'année 2020.

*Pour l'année 2020 données provisoires.

[65] À l'examen des comptes administratifs du CDE, on constate une stabilité des dépenses de fonctionnement courant et une progression des dépenses de structure et de personnel entre 2016 et 2019. La répartition par groupe des dépenses de fonctionnement de l'année 2020 n'est pas encore connue, mais la progression des dépenses de personnel s'est probablement poursuivie si on prend en compte les dépenses d'intérim nécessaires au maintien de l'activité du CDE.

[66] Pour les dépenses d'investissement, une forte réduction du pourcentage d'exécution entre 2016 et 2019 peut surprendre compte tenu de l'effort consenti pour la rénovation de plusieurs bâtiments du site du Pradet. Ce phénomène a été expliqué par la direction des finances du Département : « La collectivité a décidé de faire porter les investissements bâtimentaires du CDE sur le budget principal. Cela se traduit donc mécaniquement par une forte baisse des besoins en investissement du budget annexe du CDE. En parallèle, les dotations aux amortissements subsistent compte tenu des investissements passés et génèrent des recettes d'investissements importantes, ce qui se traduit *in fine* par un équilibre budgétaire artificiel et donc un taux de réalisation très faible. Afin de régler définitivement ce problème, nous prévoyons de faire remonter les dotations aux amortissements du CDE en lien avec les bâtiments sur le budget principal. Ce faisant, le taux de réalisation du budget du CDE en investissement reviendrait à la normale. »

[67] Ce choix facilite sans doute la gestion des investissements de la collectivité, mais présente l'inconvénient de ne pas faire apparaître la réalité des efforts consentis pour les infrastructures du CDE dans le budget de cet établissement. Il est donc bien difficile de les mesurer *a posteriori* si ce n'est de constater sur place le résultat des travaux.

Tableau 3 : Évolution des charges de fonctionnement du CDE entre 2016 et 2019 (en euros)

	2016	2017	2018	2019	part 2019	Évolution 2019/2016
Groupe I	1 372 073	1 528 560	1 493 156	1 437 910	8,3 %	65 837
Groupe II	12 828 962	13 489 673	13 636 496	14 022 103	81,4 %	1 193 141
Groupe III	1 385 636	1 469 963	1 799 561	1 769 125	10,3 %	383 488
Total fonct.	15 586 671	16 488 196	16 929 212	17 229 137	100,0 %	1 642 466

Source : Comptes administratifs du département du Var, budget annexe du CDE, traitement mission.

[68] Avec plus de 80 % des dépenses de fonctionnement, les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses du CDE. Elles progressent régulièrement sur la période 2016-2019, 9 % au total sur ces trois ans.

2.2 Le CDE présente des spécificités qui justifieraient de donner des marges de manœuvre plus importantes en matière de gestion des ressources humaines

[69] Le centre départemental de l'enfance a la double particularité d'être à la fois une direction du conseil départemental dépendante de la DRH du Département et un établissement avec une mission spécifique et un statut particulier du personnel. En tant qu'établissement social, son équipe de direction et son personnel dépendent de la fonction publique hospitalière¹¹. Ses missions d'accueil d'urgence lui confèrent des obligations qui n'ont pas toujours été bien prises en compte par la DRH du conseil départemental même si des progrès ont été amorcés.

2.2.1 L'équipe de direction et les agents du CDE ont un statut différent de celui des autres agents du conseil départemental

- Une direction nommée par l'État

[70] Conformément à l'article L. 315-8¹² du code de l'action sociale et des familles, la directrice du CDE est nommée par le Préfet après avis du Président du conseil départemental qui choisit un candidat sur une liste proposée par le centre national de gestion (CNG).

[71] La directrice en poste, Sabine Bellet, a été nommée le 1^{er} octobre 2018. Elle est évaluée et notée par le Préfet, après entretien avec le DDCS qui prend l'avis du Département sur sa manière de servir (Présidente de la commission de surveillance et directeur général des services).

[72] Elle est assistée par deux directrices adjointes qui ont le grade de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social : l'une arrivée en avril 2020 est responsable du pôle éducatif et l'autre, responsable du pôle technico-logistique. Un troisième pôle Ressources est dirigé par un attaché d'administration hospitalière. Les responsables de pôle sont évalués par la directrice du CDE.

- Un effectif de professionnels qui dépendent de la fonction publique hospitalière

[73] Le CDE a été épargné par les réductions d'effectifs.

Tableau 4 : Évolution des effectifs du CDE entre 2017 et 2019

	au 31 décembre 2017	au 31 décembre 2019
Fonctionnaires	243	247
Contractuels	111	110
Dont contractuels occupant un emploi permanent	101	105
Effectif global	354	357

Source : *Rapports sur l'état de la collectivité, traitement mission IGAS.*

¹¹ Article L312-1 du code de l'action sociale et des familles.

¹² Les établissements relevant des services départementaux de l'aide sociale à l'enfance et les maisons d'enfants à caractère social mentionnés au 4^o de l'article 2 du chapitre Ier du titre IV du statut général des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales sont dotés, lorsqu'ils n'ont pas la personnalité morale, d'une commission de surveillance nommée par le président du conseil départemental et d'un directeur nommé, après avis du président du conseil départemental, par l'autorité compétente de l'État.

[74] Alors que les effectifs du Département ont baissé de 4,7 % entre 2017 et 2019, le CDE a bénéficié d'une stabilité de ses effectifs (+0,8 %) et même d'une augmentation de 2,3 % des agents permanents.

[75] Les fonctionnaires représentent 69 % du personnel. Ils appartiennent à la fonction publique hospitalière conformément à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 et non à la fonction publique territoriale comme les autres agents du Département. Le personnel est très majoritairement féminin et le pourcentage de femmes a un peu augmenté entre 2017 et 2019 passant de 70 à 72 %.

[76] La structuration par grade a évolué entre 2017 et 2019 avec une augmentation importante de la part des agents de catégorie A qui est passée de 9,5 % à 40,5 %. Ceci s'explique mécaniquement par la revalorisation des corps¹³ des assistants socio-éducatifs, des conseillers en économie sociale et familiale, des éducateurs techniques spécialisés et des éducateurs de jeunes enfants passés de catégorie B en catégorie A à compter du 1^{er} février 2019.

Tableau 5 : Effectifs par grade entre 2017 et 2019

	2017	Part de chaque catégorie	2019	Part de chaque catégorie
Catégorie A	23	9,5 %	100	40,5 %
Catégorie B	95	39 %	28	11 %
Catégorie C	125	51,5 %	119	48,5 %
Total	243		247	

Source : Rapports sur l'état de la collectivité, traitement mission IGAS.

[77] En 2019, les assistants socio-éducatifs représentent la moitié des agents de catégories A, les moniteurs éducateurs 61 % des agents de catégorie B, les agents d'entretien qualifiés hospitaliers et les aides-soignants représentent respectivement 48 % et 23 % des catégories C.

[78] Les trois quarts des agents ont plus de six années d'ancienneté et 10,5 % moins de trois ans. Plus de 90 % des fonctionnaires travaillent à temps plein et les 247 agents représentent 241,7 ETP.

[79] Les agents contractuels occupent quasiment tous un emploi permanent et travaillent à temps plein (96 %). Ils exercent à peu près les mêmes métiers que les fonctionnaires, même si la part des catégories A est un peu moins importante (A : 31 %, B : 23 % C : 46 %). Le turn-over des contractuels est élevé : en 2019 en flux, sont constatés 15 départs et 31 arrivées dont 28 sur des emplois permanents. Les contractuels soit démissionnent, soit partent à la fin de leur contrat et cherchent un travail moins difficile et un poste avec un déroulement de carrière plus assuré.

[80] Le personnel du CDE bénéficie d'un fort engagement en matière de formation : 77,5 % des agents permanents ont bénéficié d'une formation en 2019, à raison de trois jours et demi en moyenne par agent. Il s'agit pour l'essentiel (92 %) de formations réalisées dans le cadre de l'ANFH. Plus d'un tiers des formations sont individuelles (37 %) avec un effort depuis deux ans pour cibler mieux les formations et trouver un équilibre entre les formations individuelles, collectives et celles qui sont obligatoires. À ces formations, s'ajoutent près de 200 jours de sessions de remises à niveau liées à la sécurité pour le personnel technique (habilitations électriques, conduite d'engins de levage...)

¹³ Décret n° 2018-731 du 21 août 2018 portant dispositions statutaires communes à certains corps de catégorie A de la fonction publique hospitalière.

[81] Malgré ces bons résultats, la problématique de continuité de service au CDE reste un frein à la formation et a pu nécessiter d'organiser des formations *in situ* au Pradet ou à Draguignan, mais a pu amener aussi à des annulations de sessions pour raisons de service.

2.2.2 La pyramide des âges est plus favorable qu'au conseil départemental, mais l'absentéisme est plus important

[82] La pyramide des âges est plus favorable qu'au Département : la moyenne d'âge est de 44,6 ans pour les fonctionnaires et 35,2 ans pour les contractuels. 31 % des fonctionnaires et 9,5 % des contractuels ont plus de 50 ans (pour respectivement 51,5 % et 20 % au Département).

[83] L'absentéisme est très important et s'est encore aggravé entre 2017 et 2019. En 2017, 56 % des fonctionnaires avaient eu au moins un jour d'absence alors qu'en 2019, ce taux est monté à 67 %.

Tableau 6 : Nombre de fonctionnaires absents au moins une fois dans l'année et de jours d'absences par motif

Motifs des absences	2017	2019
	Nombre de fonctionnaires/ nombre de jours d'absences	Nombre de fonctionnaires/ nombre de jours d'absences
Maladie ordinaire	101/2 183	108/3 367
Longue maladie	6/2 178	11/2 869
Accident du travail	16/1 093	31/1 951
Accident de trajet	4/531	
Maladie professionnelle	1/365	
Maternité et paternité	8/850	15/1 712
Total	136 agents/7 200 jours	165 agents/9 899 jours

Source : Rapports sur l'état de la collectivité, traitement mission IGAS.

[84] En 2019, 65,5 % du personnel absent l'a été pour maladie ordinaire (75 % en 2017) avec un allongement de la durée puisque le nombre de jours d'absence s'élève en moyenne à 31 par agent (21 jours en 2017). Ceci n'est pas dû, comme au conseil départemental, au vieillissement de la pyramide des âges. En effet 45 % des absents ont moins de 40 ans, alors que cette tranche d'âge ne représente que 35 % du total des effectifs du CDE. Les fonctionnaires de plus de 50 ans ne représentent quant à eux que 22 % des personnes ayant été absentes en 2019, alors que cette tranche d'âge représente 31 % des agents du CDE.

[85] L'absentéisme des contractuels sur emploi permanent est moins important, mais 44,5 % d'entre eux ont manqué au moins une journée de travail en 2019 avec une durée moyenne d'absence par agent de 25 jours.

[86] Le nombre d'accidents du travail a beaucoup augmenté entre 2017 et 2019 : Il est passé de 16 en 2017 à 39 en 2019. Ces accidents du travail concernent 13 agents de catégorie A, 7 de catégorie B et 19 de catégorie C qui font partie essentiellement du personnel éducatif : 8 assistants éducatifs, 3 animateurs, 3 éducateurs de jeunes enfants, 4 aides-soignantes et 13 agents d'entretien qualifiés.

[87] Les motifs de cet absentéisme sont à rechercher dans la difficulté des métiers et des conditions de travail au CDE. Le médecin du travail constate une usure professionnelle très tôt dans la carrière des agents. Les relations interpersonnelles ont pu être crispées dans certains services et sont aggravées par les absences non remplacées. Ces conjonctions d'absences ont amené à la fermeture

de plusieurs sites (au foyer des grands en 2017, à L'escale en 2019) et à des enquêtes du CHSCT sur les risques psychosociaux (à la pouponnière).

2.2.3 La gestion des plannings est difficile pour faire fonctionner le CDE en continu

[88] Le CDE est organisé pour fonctionner 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 ce qui nécessite une gestion complexe des plannings. Le travail des équipes est organisé par cycles sur plusieurs semaines avec des équipes du matin, du soir, de journée et de nuit. Ces cycles ont fait l'objet d'une actualisation en 2018 après deux années de discussions avec les agents et les organisations syndicales et font encore l'objet de débats au sein du CHSCT en 2020.

[89] Les plannings doivent tenir compte des absences prévisibles (formations, réunions...) et notamment des congés qui doivent être pris par les agents qui représentent un nombre de jours important. En effet, les agents du CDE bénéficient du régime de congé de la fonction publique hospitalière qui tient compte des sujétions des équipes et s'y ajoutent des jours de congés spécifiques du conseil départemental du Var (jours d'usage et de pénibilité soit neuf jours). De ce fait, le temps de travail effectif se situe entre 1 379 heures et 1 512 heures selon les types de contrats¹⁴. Le temps de travail annuel de 1512 heures pour les agents en horaires fixes est donc bien inférieur aux 1 607 heures en vigueur dans la fonction publique hospitalière.

Recommandation n°3 Engager une concertation dans le but d'appliquer les règles en vigueur dans les établissements relevant de la fonction publique hospitalière en matière de temps de travail.

[90] Les absences non prévisibles viennent ajouter à la difficulté de gestion des plannings. L'absentéisme est, comme expliqué *supra*, très important et s'est aggravé encore en 2020 à cause de la crise sanitaire qui a nécessité de prendre en compte les absences des personnes malades, des personnes vulnérables et des cas contacts.

[91] Le logiciel Chronotime devrait permettre de faciliter l'exercice de planification dès que les problèmes de paramétrage seront complètement résolus.

Encadré 1 : Exemples de difficultés de gestion des absences liées à la crise sanitaire

Pour exemples, au jour de notre contrôle :

Au foyer des grands au Pradet, 4 éducateurs sur 8, un veilleur de nuit sur 3 faisaient partie des personnes vulnérables ;

À La Cigaloune, 2 maîtresses de maison et 2 veilleurs de nuit vulnérables ; 2 veilleurs de nuit et 4 éducateurs d'internat cas contacts en isolement, 2 éducateurs d'internat en arrêts de maladie hors Covid ;

À la pouponnière : 1 personne vulnérable par unité, un cas contact isolé, 2 auxiliaires de puériculture en isolement, 5 puéricultrices absentes sur 9 : un cas de Covid, un cas contact, une absente non remplacée, une personne vulnérable, une en arrêt maladie hors Covid.

[92] Enfin, le turn-over des contractuels impose au conseil départemental de soutenir le CDE pour faire face aux besoins de remplacements et maintenir le taux d'encadrement des enfants sans dégrader les conditions de travail des agents en place.

¹⁴ Un agent avec un régime d'horaires de travail fixes a un temps de travail de référence annuel de 1 512 heures, en régime variable 1 484 heures, en travail de nuit 1 391 heures et en internat 1 379 heures.

2.2.4 Des marges de manœuvre ont été trouvées grâce à la cellule de crise, elles doivent être pérennisées et élargies

[93] Le CDE ne dispose pas d'une DRH en propre, mais d'un « service d'accueil et de suivi du personnel » rattaché au pôle ressources. Ce service est composé en principe de deux binômes, un pour Le Pradet et un pour Draguignan, dont un agent d'accueil-standardiste et un gestionnaire administratif. Les gestionnaires administratifs sont chargés de faire le lien entre les agents du CDE et la DRH du Département. Toutes les demandes (formation, stages...) des agents font l'objet d'un enregistrement par le service du CDE qui en fait des photocopies pour les envoyer à la DRH seule décisionnaire. Grâce aux dossiers papier conservés par le CDE, les gestionnaires administratifs peuvent donner des réponses de premier niveau aux agents, mais elles ne disposent pas d'une connexion au logiciel RH du conseil départemental. En plus de ce rôle de relais à très faible valeur ajoutée, les gestionnaires administratifs gèrent les demandes de stages, vérifient les éléments variables de paie en rapprochant les déclarations des chefs de service avec les plannings et tiennent des tableaux de synthèse des absences. À la DRH du conseil départemental a été nommée une référente pour le CDE qui est seule pour recevoir et gérer toutes les demandes.

[94] Comme dans les autres services du conseil départemental, les délais de remplacement au CDE sont longs (5 mois pour remplacer le poste de gestionnaire administratif de Draguignan alors que le départ était annoncé) et posent des problèmes de continuité de service.

[95] Une cellule de crise a été mise en place fin 2019 pour rapprocher le CDE des services du conseil départemental et notamment de la direction des ressources humaines. Des efforts ont été réalisés avec l'appui du DGS et ont porté sur cinq grands axes :

- L'autorisation d'avoir recours à des intérimaires pour les remplacements d'absences non programmées et la mise en place d'un marché *ad hoc* de travail temporaire en décembre 2020. Ainsi, en 2019, le CDE a utilisé 1316 journées d'intérimaires sur des postes d'éducateurs, d'auxiliaires de puériculture et de veilleurs de nuit. En 2020 dans le contexte de la crise sanitaire ce nombre est passé à 3912 journées ;
- La création en 2020 d'un pool de remplacement composé de quatre éducateurs et deux veilleurs de nuit ;
- Un travail sur la fidélisation des contractuels avec une campagne de pérennisation : stagiairisation de contractuels de catégories C dans le corps des agents de service hospitalier, ouverture d'un concours de 20 moniteurs éducateurs, ouverture de 12 postes d'agents d'entretien qualifiés ;
- Une procédure dérogatoire d'embauche pour le personnel d'accompagnement éducatif avec un remplacement automatique en CDD d'un an de tout départ avec la suppression de l'aval préalable du DGA, du DGS et du DRH. La finalisation de l'embauche est allégée : après le jury organisé par le CDE, validation par le DRH puis par le président du conseil départemental et suppression de l'avis préalable de la DEF qui existait précédemment ;
- Un outillage des gestionnaires administratifs du service d'accueil et de suivi du personnel du CDE pour qu'ils puissent réaliser des simulations de paie pour les candidats contractuels afin de pouvoir leur donner de la visibilité sur cet élément important de leur futur contrat de travail. Cette avancée est importante, car elle devrait permettre d'éviter de perdre des candidats, mais il faudrait sûrement aller plus loin pour que ce service soit plus qu'une courroie de transmission entre les agents du CDE et la DRH.

[96] La cellule de crise mise en place pour fluidifier les relations avec la DRH du conseil départemental a aidé à poser les problèmes et à chercher des solutions adaptées aux problématiques spécifiques du CDE. S'agissant d'un établissement particulier, il serait important d'approfondir la recherche de marges de manœuvre au profit de la direction du CDE en matière de gestion des ressources humaines, par exemple en permettant le recrutement direct de contractuels par le CDE, avec le seul accord de la DRH. En effet, le levier RH est important pour faire fonctionner cet établissement au quotidien, mais il en va aussi de la reconnaissance de la directrice vis-à-vis du personnel. Or cette dépendance du CDE par rapport à la DRH et le manque de délégation compliquent le positionnement de la directrice notamment vis-à-vis des organisations syndicales.

Recommandation n°4 Poursuivre la rationalisation des processus de gestion RH entre le CDE et la DRH et élargir les délégations à la directrice en matière de recrutement et de gestion courante du personnel.

2.3 La gestion des informations : NemoWeb une innovation intéressante

[97] La mission n'a pas examiné les systèmes d'information dont dispose le CDE. Elle a toutefois eu accès au Drive ainsi qu'au logiciel NemoWeb pour la consultation des dossiers d'enfants accueillis. Ce logiciel spécialement adapté pour le CDE répond à la demande de disposer d'un accès aisé, mais sécurisé aux dossiers des enfants accueillis. Il est déployé dans toutes les unités et services et donne satisfaction dès lors que les agents ont été formés à son utilisation qui est simple. Le déploiement de NemoWeb constitue un net progrès pour la circulation et la diffusion d'informations sécurisées sur la situation des enfants. La création d'une interface avec Genesis ou d'autres outils de la DEF peut constituer un projet structurant pour l'ensemble des services de protection de l'enfance.

[98] L'utilisation du Drive du CDE permet de mettre à disposition des agents les documents et procédures nombreuses concernant la prise en charge et la gestion des événements. Ces documents réalisés en 2017 sont en cours d'actualisation.

2.4 La gestion des bâtiments et équipements : un patrimoine immobilier pour partie vieillissant, qui nécessite un investissement particulier.

2.4.1 Dans l'ensemble des bâtiments à gérer, la situation du site du Pradet se distingue

[99] Le CDE dispose de services localisés sur huit sites géographiques distincts composés de 25 bâtiments¹⁵. Si le centre de Draguignan a bénéficié de rénovations régulières notamment en 2019, le site du Pradet est vieillissant. Les espaces ne correspondent pas aux besoins fonctionnels : les chambres sont collectives, étirées le long de longs couloirs, les espaces de vie ne sont pas forcément au centre des foyers... L'accessibilité aux personnes handicapées n'est que rarement possible : le foyer des moyens, des grands, l'espace santé, la résidence mère enfants ne sont pas aux normes d'accessibilité.

[100] L'ensemble des quinze bâtiments du Pradet est situé sur une emprise contrainte, mais dans un paysage remarquable auquel certains agents sont attachés. Le site est adossé à une colline tournée vers la mer, proche de la corniche du littoral. Le site est situé en zone naturelle de stricte protection (« NP ») du plan local d'urbanisme, c'est-à-dire une zone non équipée appartenant à un espace

¹⁵ Précisions apportées à la suite des observations formulées par le Département du Var dans le cadre de la phase contradictoire.

naturel qu'il convient de protéger, avec des aménagements et des constructions possibles, mais soumises à autorisations. De l'ordre de deux tiers de l'emprise foncière du Pradet est classée en zone « EBC », c'est-à-dire en zone boisée à protéger, sur laquelle les constructions nouvelles ne sont pas possibles, mais où des reconstructions sur l'emplacement des bâtiments existants ou des extensions légères sont possibles, sous réserve de demande d'un certificat d'urbanisme adéquat.¹⁶

2.4.2 Le parc de véhicules est bien doté, mais non mutualisé, ce qui n'est pas gage d'efficacité

[101] Le CDE dispose d'un parc important de 73 véhicules, affectés par unités et non mutualisés. 12 véhicules sont dédiés aux cadres en cas d'astreinte. En 2021, deux véhicules doivent être remplacés (un de 9 places, un de 7 places). L'absence de mutualisation du parc automobile n'est pas un gage d'efficacité. Le chef du service transports a lui-même rappelé que le nombre de véhicules a nettement augmenté avec le temps, au fil des demandes.

[102] Aucun véhicule électrique n'a été recensé.

2.4.3 La gestion de la maintenance des bâtiments et des équipements est éclatée et a fait l'objet de nombreuses tensions entre services

[103] Le CDE étant un établissement sans personnalité morale, géré comme une direction du conseil départemental, le maintien en bonne condition opérationnelle de ses bâtiments relève de la responsabilité des directions support du département. C'est le rôle de la direction des bâtiments et des équipements publics (DBEP, anciennement DABD – Direction de l'architecture et des bâtiments durables), avec l'appui de la direction de la commande publique, chargée de centraliser les achats importants.

[104] Mais c'est une équipe technique de 14 agents (13,5 ETP, dont 2 agents sur Draguignan), placée sous la responsabilité de la directrice du pôle technico-logistique du CDE, qui est chargée au quotidien de contribuer au bon fonctionnement du CDE en opérant dans tous les domaines et sur tous les sites dans le cadre de la mission d'entretien courant. Cette équipe comporte notamment des agents techniques polyvalents ayant des formations de peintre, de plombier ou d'électricien et des agents chargés de la logistique et de l'entretien des espaces verts.

[105] Les difficultés d'articulation entre la DBEP et le service technique ont régulièrement été pointées :

- Ces difficultés se sont révélées lors de la gestion des alertes sur la qualité de l'eau ou des réseaux en 2017. Ainsi, dans le compte-rendu de la réunion du 9 août 2017 rédigé par le CDE, il est fait état des retards et d'un manque de transparence de la DABD qui a effectué des prélèvements d'eau le 23 juillet 2017, sans alerter l'établissement, lequel avait demandé de tels prélèvements dès le 12 juin 2017 (demande réitérée le 29 juin 2017), sans obtenir de retour d'informations de ces premiers résultats.
- En 2017, interrogée sur une défaillance dans le repérage préalable sur les risques de présence d'amiante avant travaux en novembre 2016, la directrice du CDE note que le manque de visibilité sur les actions et les documents qui « *a permis des interprétations suspicieuses* ». Elle

¹⁶ SAMOP, Diagnostic existant et schéma directeur, p.23. Suite à un entretien avec le service de l'urbanisme de la commune du Pradet.

souligne la « *très grande défiance* »¹⁷ (existant alors) entre la DABD et les responsables des services techniques du CDE.

- Fin 2018, une enquête administrative est diligentée par la direction générale des services sur l'analyse du fonctionnement du service technique, suite à des difficultés managériales internes. À cette occasion, est notée « une certaine complexité quant aux interactions avec la DBEP » (« en matière de maintenance, on a du mal à déterminer précisément qui fait quoi »¹⁸, un manque de formalisation des interactions (« les demandes d'intervention n'étaient pas formalisées, parfois même simplement verbales, ni analysées, et les besoins d'intervention technique n'étaient pas signalés en totalité »¹⁹),

2.4.4 De nouvelles solutions opérationnelles sont tentées, avec le recours à une externalisation accrue.

- Une clarification des rôles CDE/DBEP

[106] À la suite de ces rapports, de l'arrivée d'un nouveau responsable du service technique et de l'impulsion donnée par le DGS et la direction du CDE fin 2019 et début 2020 pour améliorer la réactivité dans le traitement des dysfonctionnements, les relations entre le service technique et la DBEP se sont clarifiées. S'il n'existe pas de document de procédure validé de façon partagée, les responsabilités de chacun ont été décrites à la mission de manière semblable par les différents acteurs. C'est uniquement la maintenance corrective des bâtiments et des équipements de niveau 0, 1, 2 qui relève du service technique du CDE.²⁰

[107] Des temps de régulation sont organisés : des réunions hebdomadaires se tiennent au niveau technique pour le suivi des travaux et l'analyse des besoins. La programmation des interventions lourdes fait l'objet d'un tableau pluriannuel d'investissement suivi d'une année sur l'autre. Un espace de travail partagé entre le CDE et la DBEP a été créé pour la mise à disposition de documents (plan des réseaux, plans de masse, diagnostics amiante...).

- Le recours à de multiples ressources externes

[108] Il s'exerce à compter de décembre 2020 à travers un marché multitechnique, attribué à un prestataire extérieur. Ce marché à bons de commande — avec un minimum annuel de 20 k€ sans montant maximum — vise la maintenance préventive et corrective (y compris en astreinte).

¹⁷ ORSEU, rapport d'expertise à la demande du CHSCT du CDE, document de travail du 21 décembre 2020. Document transmis en mars 2020 par le DRH du Département au CDE.

¹⁸ Département du Var, délégation évaluation audit et contrôle, rapport d'enquête administrative relative au fonctionnement du service technique du CDE, mars 2019, p. 5.

¹⁹ Département du Var, délégation évaluation audit et contrôle, rapport d'enquête administrative relative au fonctionnement du service technique du CDE, mars 2019, p. 5.

²⁰ La maintenance corrective des bâtiments et des équipements de niveau 0, 1, 2 relève du service technique du CDE s'agissant de la plomberie, de l'électricité, de la menuiserie, de la peinture. Ce service agit après une panne, une défaillance ou une dégradation. Il peut effectuer des réglages simples, à l'aide des consignes d'utilisation (niveau 1) ou des opérations mineures de maintenance, des dépannages par échange de pièces standard (niveau 2). En revanche, la maintenance de niveau 3 (diagnostic de pannes, échanges de constituants, réparations mécaniques), 4 (travaux importants de maintenance corrective ou préventive, démontage, réparation, réglage d'un système, révision générale d'un équipement) ou 5, relève de la DBEP.

[109] Ce marché constitue un progrès à plusieurs titres :

- Il limite les risques de défaillance d'entreprises dont a souffert le CDE. ;
- Il tend à améliorer la réactivité, celle-ci étant à la charge de l'entreprise attributaire du marché, qui gère ensuite ses sous-traitants et s'assure de leur professionnalisme. Le titulaire du marché s'est engagé sur des délais d'intervention par des personnes qualifiées après signalement par les personnes habilitées du conseil départemental (2 h pour une panne d'électricité, de climatisation ou de chauffage par exemple). La mission a constaté l'adaptation des pénalités inscrites dans le CCAP²¹ en cas de non-respect de ces délais²² ;
- Il permet une sollicitation directe du prestataire par le CDE, et non le passage automatique par la DBEP pour lancement d'un bon de commande, comme dans la plupart des marchés précédents²³ ;
- Le suivi des interventions et de l'état de certaines installations pourra être effectué en temps réel et sera tracé. Une gestion de maintenance assistée par ordinateur est ainsi en cours de mise en place.

[110] En parallèle, la DBEP a prévu d'alléger le pôle technique Toulon-Est en lançant un marché de maîtrise d'ouvrage déléguée pour s'assurer de la bonne exécution du marché multi technique, de la bonne coordination avec le service technique du CDE et mieux piloter la réalisation des travaux par une présence sur site.

[111] Une telle formule n'est pas sans risque : la juxtaposition de prestataires privés nécessite aussi un suivi et son efficacité gagnerait à être évaluée au bout d'un an de mise en œuvre. En effet, les coûts de coordination ont été externalisés, mais pas forcément réduits et la capacité du mandataire du marché de maîtrise d'ouvrage déléguée à gérer une multiplicité d'intervenants doit être contrôlée, notamment par le CDE. En cas de succès du marché multitechnique, une telle organisation pose la question à moyen terme du dimensionnement du service technique du CDE. Par ailleurs, comme pour d'autres fonctions hors du cœur de métier du CDE, se pose la question du rattachement à la DBEP, notamment des agents polyvalents, sur un modèle proche de celui existant pour les agents du suivi des marchés.

Recommandation n°5 Revoir sous un an le dimensionnement de l'équipe du service technique du CDE en particulier des agents polyvalents, en fonction de l'expérience acquise avec le marché multitechnique et les prestataires.

2.5 Des enjeux de sécurité multiples, ayant entraîné une forte mobilisation

2.5.1 La présence d'amiante nécessite des précautions désormais bien intégrées par les directions et personnels concernés

[112] La présence d'amiante au sein de plusieurs bâtiments du CDE constitue une problématique régulièrement évoquée lors des CHSCT. À la date du contrôle du CDE, la mission constate un bon

²¹ CCAP : cahier des clauses administratives particulières.

²² Le CCAP prévoit 9 types de pénalités, dont des pénalités pour retard d'intervention sur site, si le délai d'arrivée sur site du prestataire est supérieur au délai inscrit au CCTP de 100 € HT par heure de retard.

²³ Ce point de crispation a été identifié de longue date. cf. les propos de la directrice du CDE lors du CHSCT du 27 septembre 2017 « Comment est-ce possible qu'au CDE, s'il y a un problème, on ne puisse pas faire intervenir rapidement une entreprise parce que ce n'est pas nous qui déclenchons parce que nous n'avons pas le contrat de maintenance ? »

niveau de vigilance du management comme des agents face à ce risque. L'analyse des risques a été posée à travers un état des lieux exhaustif du patrimoine immobilier réalisé courant 2018. Le repérage de l'amiante avant travaux a été systématisé avant même qu'il ait été rendu obligatoire par les textes²⁴ et les services techniques sont désormais réactifs pour déclencher les mesures conservatoires. Le dossier technique amiante est bien réalisé, même si certaines fiches techniques récapitulatives ne sont pas actualisées.

- Une situation initiale défavorable, un évènement indésirable sérieux en 2016

[113] Les bâtiments du CDE du Pradet ont été construits au milieu du 20^{ème} siècle, époque à laquelle l'usage d'amiante était courant, notamment pour coller certains revêtements de sol ou muraux et pour les calorifugeages. Des premières opérations de désamiantage ont été lancées en 2009 et à la pouponnière fin 2016. Des diagnostics techniques amiante (DTA) ont été réalisés notamment en 2012, mais ceux-ci auraient été un temps égarés, car non archivés informatiquement²⁵. En octobre 2017, la direction de l'époque constate « l'absence des documents réglementaires précédant la mise en œuvre des travaux » (plan de prévention des risques/contractualisation d'un coordonnateur SPS, etc.)²⁶. Les DTA ont été intégralement refaits courant 2018. Depuis 2013, la direction chargée des bâtiments au conseil départemental dispose d'un budget identifié pour les DTA et les repérages avant travaux.

[114] À l'occasion de travaux de rénovation au foyer des grands au 2^{ème} étage du bâtiment principal du Pradet fin 2016-début 2017 des irrégularités ont été relevées par l'inspecteur du travail. Elles ont causé des tensions entre l'établissement et les directions du conseil départemental et relancé la méfiance des agents.

[115] Fin novembre 2016, plusieurs entreprises (maçonnerie et plomberie) sont intervenues « à proximité immédiate de matériaux contenant de l'amiante »²⁷ en l'absence des mesures de prévention et de protection adéquates. Afin d'analyser les circonstances et les failles ayant conduit à cet évènement, le CHSCT a commandé une expertise. Celle-ci met en lumière une « erreur de l'entreprise », « cette erreur ayant été facilitée » par une « impréparation » des travaux avec un traitement des matériaux contenant de l'amiante non anticipé dans le planning, un manque de « mise à disposition de l'information » et « l'existence de deux interlocuteurs pour un maître d'ouvrage » (DABD et CDE). Le repérage avant travaux établi le 30 novembre 2016 a identifié de l'amiante sur toutes les dalles du sol en première surface, mais²⁸ le rapport n'a été communiqué aux entreprises intervenant sur site²⁹ qu'après le lancement des travaux³⁰. À plusieurs reprises, des consignes orales

²⁴ Le repérage avant travaux a été prévu par la loi n°2016-1088 du 8 août 1996 mais les textes d'application n'ont été pris qu'en 2017 puis en 2019 : décret n°2017-899 du 9 mai 2017, décret n°2019-251 du 27 mars 2017 et arrêté du 16 juillet 2019 sur les immeubles bâtis avec une entrée en vigueur au 19 juillet 2019

²⁵ PV du CHSCT du 26 janvier 2017, cf. propos du responsable de travaux de la DABD, p. 8.

²⁶ CDE, Diagnostic de fonctionnement du centre départemental de l'enfance, octobre 2017, p.13.

²⁷ Compte-rendu de l'inspecteur du travail au CHSCT du 26 janvier 2017, p.11.

²⁸ Un Repérage Avant Travaux (RAT) est nécessaire dès lors qu'une intervention est prévue sur un bâtiment construit avant l'entrée en vigueur du décret du 24 décembre 1996 interdisant l'amiante. Le RAT donne lieu à un rapport qui mentionne s'il y a de l'amiante ou non et, le cas échéant, quelle est sa nature, dans quels matériaux ou produits est-elle, et quelle en est la quantité estimée. C'est au maître d'ouvrage, propriétaire du bien qu'il revient d'établir ou de faire établir ce RAT. cf. article L. 4412-2 du code du travail.

²⁹ Selon les propos, non contredits, de l'inspecteur du travail en séance du CHSCT du 26 janvier 2017, « les entreprises générales sont intervenues sur le bâtiment et vous avez dû les voir travailler et évacuer les différents débris. Toutes ont travaillé à l'aveugle sans savoir s'il y avait des matériaux amiantés là où elles intervenaient. »

³⁰ cf. article L. 4412-2 du code du travail de 2016 prévoit ce repérage mais son application était conditionnée un décret d'application et des arrêtés qui ne sont parus qu'en 2019. « En vue de renforcer le rôle de surveillance dévolu aux agents

du responsable travaux de la direction des bâtiments avaient été transmises aux entreprises pour ne pas toucher aux sols et aux cloisons. Mais cette instruction n'a pas été suivie. Cet incident a révélé les difficultés de coordination et de supervision des travaux et aussi, l'absence sur les lieux de l'établissement des documents accessibles aux agents du service technique comme aux entreprises : PV des commissions de sécurité, plan de masse, plan de recollement, plan des réseaux et l'absence du dossier technique amiante ou d'une copie, celui-ci ayant bien été transmis au CDE, mais ayant été un temps égaré. En l'espèce, des mesures d'empoussièrement postérieures aux travaux ont révélé qu'il n'y avait pas de risque pour l'environnement. Un plan de retrait a été étudié en CHSCT, revu pour mettre fin à la co-activité dans une partie du bâtiment et mis en œuvre par une entreprise habilitée pour le retrait de matériaux contenant de l'amiante.

- Des mesures de repérage d'amiante avant travaux dans les faits systématiques, un dossier technique complet et accessible, même si sa mise à jour n'est pas régulière.

[116] Depuis cet événement, les mesures de repérage d'amiante avant travaux ont été réalisées systématiquement. La mission n'a pu trouver aucune note de service attestant du rappel de cette procédure et de son périmètre, mais les entretiens menés avec le chef du service technique comme avec plusieurs agents indiquent que l'obligation de disposer d'un repérage amiante avant travaux (RAT) y compris ceux réalisés en interne, est connue. Plusieurs messages électroniques et comptes-rendus de réunions³¹ attestent de vérifications demandées de l'existence d'un RAT avant réalisation d'interventions tel que des percements.

[117] Le CDE a ainsi transmis à la mission 45 rapports de détection d'amiante avant travaux compris entre novembre 2011 et novembre 2018. D'autres RAT ont été transmis ultérieurement relevant de 2019 et 2020.

[118] S'agissant de la surveillance des matériaux amiantés, une actualisation générale du dossier technique amiante avec un repérage de matériaux et produits contenant de l'amiante sur l'ensemble des bâtiments du CDE a été réalisée à l'été 2018. Une vérification de l'état de conservation des matériaux et produits repérés comme contenant de l'amiante a été effectuée. Cet exercice a donné lieu à l'édition d'une fiche récapitulative, qui inclut bien tous renseignements sur les rapports de repérage amiante réalisé, des plans, des croquis et le résultat des évaluations des matériaux ou produits de la liste A ou de la liste B contenant de l'amiante.

[119] Une migration de l'ensemble des données relatives à la prévention du risque d'exposition à l'amiante est en cours vers un logiciel pour gérer les risques amiante des 53 bâtiments du conseil départemental concernés par cette problématique : le logiciel Amiante 360 permettra de classer l'ensemble des informations, avec des plans et des photographies à l'appui ; il sera accessible aux prestataires réalisant les mesures qui verseront leurs données, et pourra être ouvert aux entreprises de travaux prestataires (avec accusé de réception pour la consultation) travaillant sur un site

de contrôle de l'inspection du travail, le donneur d'ordre, le maître d'ouvrage ou le propriétaire d'immeubles par nature ou par destination, d'équipements, de matériels ou d'articles y font rechercher la présence d'amiante préalablement à toute opération comportant des risques d'exposition des travailleurs à l'amiante. Cette recherche donne lieu à un document mentionnant, le cas échéant, la présence, la nature et la localisation de matériaux ou de produits contenant de l'amiante. Ce document est joint aux documents de la consultation remis aux entreprises candidates ou transmis aux entreprises envisageant de réaliser l'opération. »

³¹ Compte-rendu de la réunion du pôle technico-logistique du 18/12/2018 ; point relatif aux travaux sur le foyer des moyens.

sensible. Le logiciel permettra le suivi et la programmation des mesures de surveillance. Plusieurs agents étaient en formation pour le déploiement de l'outil fin janvier 2021.

[120] À l'issue de cette actualisation générale du dossier technique amiante, il apparaît qu'aucun matériau ou produit de la réglementation de la liste A, soit ceux avec le plus grand risque de dangerosité, n'est présent dans les bâtiments du CDE³². Seuls des matériaux et produits de la liste B sont présents, pour lesquels la périodicité d'évaluation de l'état n'est pas définie par la réglementation. Mais il appartient bien au propriétaire de veiller au contrôle régulier de l'état de conservation. Un tableau de suivi du 16 octobre 2018 indique une évaluation périodique tous les trois ans, ce qui implique d'organiser et de formaliser cette évaluation à partir d'avril 2021 et jusqu'à l'été, au vu des délais maximums alors retenus.

2.5.2 Sécurité de la consommation d'eau : des procédures de maîtrise des risques rodées doivent permettre de lever les interdictions de consommation de l'eau

[121] Lors du déplacement mi-décembre 2020 dans les locaux du foyer, des affiches « eau non potable » étaient présentes dans les sanitaires des bâtiments visités par la mission. La consigne de non-potabilité de l'eau date d'août 2017 (et même le 24 juillet 2017 pour certains bâtiments).

[122] Elle remonte à la réception de résultats positifs : d'une part en matière de légionnelle sur des points d'eau du bâtiment administratif et de la pouponnière le 25 juillet 2017 ; d'autre part, un mois plus tard, par une alerte au plomb le 25 août 2017, le seuil réglementaire était très légèrement dépassé.

[123] Ces alertes révèlent un déficit d'information de la part de l'utilisateur « CDE » sur l'état de ses réseaux d'eau et les mesures mises en œuvre : le CDE indique alors n'avoir en sa possession aucun descriptif du réseau d'eau, aucune information sur les prélèvements antérieurs, leur fréquence, aucun carnet sanitaire pour s'assurer de la maintenance des installations³³.

[124] Un comité de pilotage « plan de maîtrise sanitaire qualité de l'eau » est mis en place à l'été 2017. Des formations internes en lien avec le laboratoire départemental débutent en octobre 2017. Un diagnostic sanitaire des réseaux a été lancé, celui-ci établit notamment un risque « très élevé » de légionnelle sur la résidence mère enfant, le bâtiment central du foyer, et le « jardin d'enfants », avec un « défaut de conception avec un réseau ECS piqué sur l'eau froide », un « réseau en acier galvanisé vétuste », « élevé » sur le bâtiment du service logistique/économat/buanderie avec une « installation vétuste avec de nombreux bras morts ». Il conclut que « la majorité des opérations de surveillance et de maintenance ne sont pas effectuées au rythme nécessaire à la prévention du risque de légionnelle. La mise en place de carnets sanitaires devra permettre de rationaliser cet entretien préventif. »³⁴

[125] S'agissant de l'alerte au plomb, la direction a mis en place « les mesures maximum, c'est-à-dire eau impropre à la consommation, interdiction de boire sur l'ensemble du bâtiment, et interdiction de

³² La liste A regroupe tous les matériaux qui peuvent libérer des fibres d'amiante de par leur usure normale. Les matériaux figurant dans la liste A sont généralement facilement accessibles à l'homme sans destruction (flocages, faux plafonds...). La liste B regroupe tous les matériaux accessibles « sans travaux destructifs » qui peuvent libérer des fibres d'amiante lorsqu'ils sont soumis à une action telle qu'un frottement, un perçage, une découpe...

³³ Déclarations de la direction du CDE portées au compte-rendu de la réunion du 9 août 2017, en présence de la DABD, du CLIN et du laboratoire départemental, p.2.

³⁴ Rapport OFIS/SEURECA-VEOLIA, Diagnostic technique sanitaire des réseaux d'eau pour le centre départemental de l'enfance, 9 janvier 2018, p. 6, 7 et 8.

se brosser les dents avec l'eau du robinet.»³⁵. La mission a aussi pu constater l'existence de procédures telles que des fiches d'émargement pour réaliser des purges régulières (3 fois par semaine) dans les douches, les lavabos de l'ensemble du bâtiment.

[126] Un marché a été passé par le conseil départemental pour la mise en conformité des réseaux d'eau froide et d'eau chaude sanitaire de l'ensemble des bâtiments du Pradet. Les travaux sont en cours d'achèvement en janvier 2021³⁶.

[127] Sur les 28 prélèvements réalisés entre le 12 et le 28 novembre 2020 transmis à la mission, aucun n'a relevé une présence anormale de cuivre, de fer ou de nickel dans l'eau de distribution. Trois prélèvements ont abouti à des taux de *legionella pneumophila* supérieurs à 1000 unités formant colonie par litre (UFC/L). Les prélèvements sur les services d'accueil des enfants sont négatifs.

[128] Les affiches « eau non potable » sont maintenues dans la plupart des locaux d'accueil des enfants, y compris à la cantine des moyens et des grands. L'existence de prélèvements d'eau proches du seuil autorisé, mais « pouvant varier » au dernier semestre 2020, a été le motif invoqué pour le maintien de l'interdiction de boire l'eau au CDE.

[129] La préconisation du laboratoire départemental est de « le matin au réveil (...) de laisser couler l'eau pendant 1 à 2 min avant de l'utiliser » et d'« envisager de changer la robinetterie »³⁷, en aucun cas d'interdire la consommation d'eau.

[130] Au vu des travaux réalisés en 2019 et 2020 et des prélèvements du 25 novembre, tous conformes, à la date du contrôle de la mission, ces mesures d'interdiction paraissent exagérées. Le contrôle des températures de sortie d'eau peut justifier l'affichage de précautions de sécurité, mais sans aller jusqu'à l'interdiction de consommation d'eau. Cette interdiction, dans des locaux où les enfants vivent, crée de l'inconfort pour les enfants et pour le personnel. Elle perpétue une réputation ancienne défavorable du CDE ³⁸ et suscite un climat anxieux au sein de l'établissement.

2.5.3 Les consignes de la commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique des ERP sont suivies

[131] La commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique des établissements recevant du public, de l'arrondissement de Toulon a inspecté le CDE à trois reprises : le 6 mars 2019, avant l'ouverture au public du nouveau bâtiment de la Pouponnière, le 21 juin 2017, pour une visite périodique de l'ensemble de l'établissement et le 24 août 2017 après travaux au bâtiment central du Foyer (2^{ème} étage notamment). Dans deux des trois cas, un avis favorable à l'exploitation des bâtiments a été émis avec certaines réserves. Le 28 juin 2017, un avis défavorable de la commission sécurité a été émis à la suite de l'installation incomplète des blocs autonomes d'éclairage habitation, de l'absence de porte de certaines chambres et à la fermeture à clefs des issues de secours. Le 10 août 2017, ces observations ont été levées, permettant l'ouverture de l'établissement. Pour chaque

³⁵ cf. intervention de la directrice adjointe chargée du pôle technico-logistique au CHSCT du 27 septembre 2017 ; PV du CHSCT, p.25.

³⁶ La réunion du 15 décembre 2020 en présence de la DEBP (maîtrise d'ouvrage), du CDE (demandeur), du titulaire du marché (maître d'œuvre) et d'un sous-traitant atteste de la réception des travaux avec un taux de réalisation de 95 % et cinq analyses d'eau et un DOE par bâtiment restants à transmettre.

³⁷ Recommandation du pôle laboratoire et service sanitaire de la DIT, transmise par messagerie le 3 décembre 2020.

³⁸ cf. propos d'un représentant CGT au CHSCT du 27 septembre 2017 : « Il y a 25 ans quand je suis arrivé ici, la première chose que l'on m'a dite a été : "surtout, tu ne bois pas l'eau au foyer". Il n'y a pas très très longtemps, Mme Trovero avait voulu, pour des raisons budgétaires, supprimer les bouteilles d'eau au service technique, et j'étais intervenue auprès d'elle par rapport à cela, en disant qu'il y avait déjà eu des problèmes de légionellose, ce n'est pas la première fois. »

bâtiment, une fiche de sécurité existe, pour tracer les vérifications des installations électriques, les dossiers de travaux suivis par la commission de sécurité et les objectifs de formation sécurité incendie.

[132] Les réserves émises ont été traitées. La mission a pu consulter les attestations d'intervention extérieures justifiant la levée de réserves (ventilation, élagage d'arbres, consolidation et mise à jour du dossier SSI (avec certificats de conformité, compilation et examen des instructions), réglages des portes des issues de secours, installation d'un défibrillateur au poste de sécurité.

[133] Par ailleurs, 140 des 320 agents du CDE ont suivi une formation sécurité incendie, complétée par des exercices d'évacuation en 2018. Cette formation est promue annuellement par la direction par note de service à tous les agents³⁹. Suite aux attentats de 2015, de nouveaux investissements ont été consentis pour éviter des intrusions et les effectifs et les procédures ont été consolidés.

2.5.4 Les diverses mesures pour la sûreté des entrées et des accès

[134] Dans le contexte suivant les attentats de 2015, le conseil départemental a réalisé en 2016 un audit sûreté sur l'ensemble de ses sites afin de dégager des préconisations et la rédaction de protocoles de mise en sûreté. S'agissant du CDE un diagnostic pour chaque site a été établi et présenté en CHSCT.

[135] Diverses mesures ont été prises. Le service sécurité qui dépend de la Direction des moyens intérieurs a été renforcé. Il est pourvu de 12 agents sur le Pradet. Les plannings permettent de limiter les temps où un seul agent est présent, pour optimiser le contrôle des accès. Sur le site de Cigaloune et de Saint-Nicolas, des agents de sécurité privés relevant du CDE sont présents de 19 h à 2 h du matin. Aucun agent de sécurité n'est présent à Draguignan : le site du Malmont est clos et pourvu de vidéo protection. Depuis 2019, un chef d'équipe a été nommé pour assurer le lien avec l'ensemble des services du site, veiller à l'accompagnement des usagers pour les visites médiatisées, organiser les rondes de sûreté. Par ailleurs, sans que la mission en ait fait une étude exhaustive, elle a constaté que les périmètres des sites avaient été sécurisés (grillages, portails) et des améliorations sont prévues en 2021 : l'ajout de caméras supplémentaire pour couvrir les angles morts en l'absence d'agents de sécurité à Draguignan voire la modification de l'entrée au Pradet.

[136] Des procédures ont été mises en place pour gérer les risques liés aux entrées et sorties de l'établissement. : le filtrage des accès, le contrôle de l'accès des fournisseurs et des entreprises et des prestataires extérieurs, l'organisation des stationnements, la gestion des accès piétonniers, la planification des droits de sortie autorisés des mineurs, la planification des visites et droits de sortie ou d'hébergement. Cette dernière s'organise par exemple selon des modalités distinctes en fonction des sites. Au Pradet, les équipes éducatives doivent transmettre le planning de visites tous les vendredis soirs pour la semaine suivante et signaler les « usagers à risque » qui doivent être accompagnés par un ou deux agents de sécurité. Cette procédure est régulièrement utilisée sur demande des chefs de service par courriel et est gérée par les cadres avec le secrétariat des équipes éducatives pour le contrôle des fermetures de locaux d'accès à Draguignan, La Valette ou Solliès. Sur tous les sites, les visites comme le retour de mineurs après 18 heures sont interdits. L'ensemble de ces procédures est consolidé dans un document qui a été mis à jour le 9 novembre 2020.

[137] Un organigramme des clefs pour les accès extérieurs aux bâtiments a été achevé en janvier 2021. S'agissant des portes et accès internes à l'établissement, celui-ci devant être réalisé d'ici le printemps 2021. En 2016, chaque serrure avait ses clefs individuelles et aucun passe général

³⁹ Note de service CDE du 11 janvier 2019.

n'existait pour le service sécurité ; aucun inventaire des possessions de clefs n'existait. Des documents attestent qu'un tel inventaire a été fait en 2017. Un document listant le nombre des clefs par accès avec grade des agents concernés aurait été transmis à la DBEP en octobre 2018. La mission n'a pas été destinataire de la part du service sécurité (DMI) ou du CDE d'un fichier de suivi permettant de savoir qui dispose des clefs ou badge et de s'assurer de leur reproduction ou non en fonction des missions, des départs des agents ou des pertes. L'absence de liens avec des informations nominatives (certes difficiles à actualiser au vu du *turn over* et du nombre de non permanents) n'a pas permis à la mission de savoir qui disposait de quels accès. La finalisation de tels documents sera un gage de sécurisation. En effet, des vols ponctuels peuvent avoir lieu : en décembre 2020, plusieurs agents se sont émus du vol du foie gras stocké à l'économat et destiné aux enfants accueillis au foyer à Noël.

- L'application du protocole anti-intrusion, tardivement conçu, devait être en vigueur au printemps 2021

[138] Par circulaire ministérielle du 17 août 2016⁴⁰, l'État a imposé aux établissements de protection de l'enfance la rédaction d'un protocole de mise en sécurité, qui s'inspire des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) conçus pour les écoles et les établissements scolaires.

[139] Le protocole en question est en cours de production à la date de rédaction du rapport. Ce chantier a été relancé à l'automne 2020 dans le cadre d'un groupe de travail inter-directions piloté par le responsable de la gestion des risques à la direction générale des services. Celui-ci est aussi chargé d'identifier les solutions alternatives au risque de fermeture de locaux (en cas d'infestation parasitaire, d'incendie...) ou de problèmes de ressources humaines (épidémie...).

[140] Le projet de protocole transmis est composé de consignes de sécurité générale et de fiches réflexes qui distinguent bien les consignes d'évacuation de celles de mise à l'abri. À fin janvier 2021, il restait à valider les lieux de rassemblement déterminés avec les chefs de service en cas d'évacuation, les personnes désignées « guides d'évacuation » et à préciser par des plans les parcours jusqu'aux lieux de mise à l'abri choisis. Des matériaux supplémentaires devaient être commandés : déclencheurs manuels positionnés dans des endroits stratégiques, diffuseurs sonores pré-enregistrés, points lumineux à la pouponnière...

[141] Une fois ce protocole de mise en sûreté validé, il est souhaitable qu'il soit connu des personnels de l'établissement au-delà des chefs de service et affiché dans les salles où ceux-ci se retrouvent. Une formation au personnel permanent gagnerait à être organisée lors de la mise en place du protocole et des exercices et lors de la prise de poste d'un nouvel arrivant. Conformément à la circulaire de 2016, le premier exercice d'évacuation et de mise à l'abri pour intrusion est programmé en mai 2021, avec un retour d'expérience au second semestre 2021.

3 La prise en charge

[142] Apprécier les conditions d'accueil de plus de 150 personnes aussi diverses par l'âge, la personnalité, les expériences de vie antérieures à leur arrivée dans un des 13 sites du CDE nécessite méthode et modestie. Elle sera appréhendée autour de trois dimensions : l'éducation, les conditions matérielles de vie quotidienne et la santé. Des compléments par site visité sont apportés en annexe.

⁴⁰ cf. la circulaire ministérielle n° DGCS/SD2C/2016/261 du 17 août 2016 relative aux risques d'intrusion (pour des motifs terroristes ou non) et à la préparation aux situations d'urgence particulière concernant la sécurité des EAJE ou établissements relevant de la protection de l'enfance

3.1 La prise en charge éducative doit s'adapter à des situations diverses selon les tranches d'âge

3.1.1 L'accueil des tout-petits à la pouponnière et au jardin d'enfants devrait évoluer

[143] La distinction entre pouponnière (0 – 18 mois) et « jardin d'enfants » (18 mois – 6 ans) ne correspond pas aux choix habituels, mais permet d'organiser 4 groupes d'âge (0 – 4 mois ; 5 – 9 mois ; 10 – 17 mois à la pouponnière et 18 – 36 mois) plus 2 groupes de 3 à 6 ans au jardin d'enfants.

[144] Le tableau ci-après, fait apparaître que les 3/4 des sorties de pouponnière sont réalisées vers des assistantes familiales, éventuellement après un bref passage chez les « Petits Loups »⁴¹. Il est possible d'en déduire que la pénurie de familles d'accueil conduit à un allongement des durées de séjour.

Tableau 7 : Devenir des enfants accueillis à la pouponnière au 01/01/2019

	Durée Moyenne Séjour en 2020	Orientation en interne au CDE	Orientation vers une assistante familiale
Pouponnière	214 jours	3	15 sur 19 sorties
Petits loups (unité jardin d'enfants ; tranche d'âge = 18 à 36 mois)	209 jours	1	4 sur 12 sorties (dont 6 retour famille)

Source : CDE à la demande de la mission.

[145] Mais ce tableau ne décrit pas un autre type de « parcours » de vie. En réponse à une demande de la mission, la responsable de la pouponnière a en effet transmis des informations sur deux cas qui posent question pour l'intérêt de l'enfant.

- cas 1 : 165 jours à la résidence mère enfants + 358 jours à la pouponnière (*en cours en déc.2020*) ;
- cas 2 : 190 jours à la résidence mère enfants + 185 jours aux petits loups (*en cours en déc. 2020*).

3.1.2 Trois unités sont dévolues aux enfants de 6 à 12 ans

[146] Trois unités accueillent des enfants de 6 à 12 ans dans trois lieux différents : Le Pradet, Solliès-Pont et Draguignan. Elles présentent de nombreuses similitudes dans leur fonctionnement et notamment :

- Une forte suroccupation (voir le tableau ci-après) ;
- L'accueil d'enfants qui souffrent de troubles du comportement et qui, de ce fait, ne sont pas aisément accueillis dans des MECS associatives.

⁴¹ Ex n° 1 : 363 jours à la pouponnière + 39 jours aux petits loups puis orientation assistante familiale ; ex °2 : 380 jours à la pouponnière + 90 jours aux petits loups, puis SOS Village d'enfants.

Tableau 8 : Activité des foyers pour 6 – 12 ans du CDE

	Foyer des moyens du Pradet (9 – 12 ans)				Foyer LeFigaou Solliès (6 – 9 ans)				Foyer Les lucioles Draguignan (6 – 12 ans)			
	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019
Nb enfants accueillis	36	43	40	53	29	43	40	43	40	38	43	33
Durée moy. de séjour	109	101	104	107	103	85	99	101	98	117	96	179
Nombre de journées	3 941	4 345	4 144	4 195	3 180	3 650	3 940	4 351	3 915	4 437	4 136	4 442
Taux d'occupation	108 %	119 %	114 %	117 %	87 %	95 %	108 %	118 %	107 %	122 %	113 %	122 %

Source : Rapports d'activité des unités du CDE ; traitement mission IGAS.

[147] Chacune de ces unités est dotée de personnel éducatif en nombre suffisant et dirigée par des personnels expérimentés, avec le soutien des personnels techniques, de surveillance et de sécurité. Les maîtresses de maison sont associées à la récolte d'informations pertinentes sur les enfants ; de même pour les surveillants de nuits.

[148] La procédure d'accueil est maîtrisée. Après réception du mail de confirmation de l'accueil en urgence d'un enfant, les éducateurs indiquent obtenir assez rapidement les informations relatives à l'état civil du jeune, à ses droits (visites des parents) ainsi que les rapports éducatifs. Ces informations sont ensuite saisies dans Nemoweb (comme a pu le vérifier la mission sur un échantillon de dossiers). L'entretien d'admission de l'enfant a généralement lieu avec un éducateur qui deviendra son référent pendant la période d'accueil d'urgence.

[149] Durant les 15 jours suivant la date d'admission de l'enfant au foyer, la scolarisation et la santé sont les deux priorités. Un contact est pris avec l'ancienne école de l'enfant, ainsi qu'avec le médecin de famille. Au bout de deux mois, avec le référent de l'ASE, une réunion dite « EPE » (équipe pluridisciplinaire d'évaluation) se met en place, actuellement par visioconférence, pour recouper les informations et fixer les attendus de l'accueil. Un seul éducateur a mentionné avec fierté la réalisation de « son » PPE ; pour les autres enfants présents depuis plus de 6 mois, rien de tel.

[150] L'orientation des enfants (voit tableau suivant) est étroitement articulée avec le rôle d'évaluation du CDE. En ressort, non sans quelque surprise que la principale orientation des enfants admis dans une des trois unités pour enfants de 6 à 12 ans est une autre unité du CDE. La diversité des types d'orientations, selon le foyer pose aussi question. Ainsi en 2019, aucun enfant n'a été orienté vers une famille d'accueil à partir du foyer des moyens de Draguignan. Enfin, le retour en famille occupe une part significative des orientations.

Tableau 9 : Orientation des enfants accueillis dans les foyers pour 6 – 12 ans du CDE en 2019

	Orientation (vers)				
	une MECS	une autre unité du CDE	Un assistant familial	Dans leur famille	Autre/non indiqué
Foyer des moyens (l'Oustau) du Pradet (9 – 12 ans)	14	9	7	8	6
Foyer LeFigaou Solliès-Pont (6 – 9 ans)	14	5	7	5	département d'origine 1
Foyer Les lucioles Draguignan (6 – 12 ans)	3	9	0	5	fugue : 4 autre : 2

Source : RA des unités du CDE ; traitement mission IGAS.

3.1.3 Les adolescents de 12 à 15 ans sont pris en charge hors mixité dans deux unités

[151] L'année 2019 et le début de l'année 2020 ont connu des épisodes où se sont mis en résonance les difficultés des organisations et celles des adolescents (pré-adolescents, adolescents et jeunes adultes). Au moment de la visite de la mission, plusieurs types de réponses adaptées avaient été apportées.

Tableau 10 : Activité des unités pour les 12 – 15 ans du CDE

	Foyer des grands Le Pradet				Foyer des grands (l'Escale) Draguignan			
	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019
Nb enfants accueillis	59	64	53	51	52	58	38	31
Durée moy. de séjour	66	57	82	87	75	65	105	105
Nombre de journées	3 913	3 650	4 325	4 448	3 914	3 763	3 976	1883
Taux d'occupation	107 %	100 %	118 %	122 %	121 %	116 %	123 %	57 %

Source : Rapports d'activité des unités du CDE ; traitement mission IGAS.

[152] Ces deux unités sont similaires et leurs activités sont proches en 2016, 2017 et 2018, bien que la suractivité anormale du foyer de Draguignan aurait dû alerter. En février 2019, l'activité de l'Escale est suspendue provisoirement, en fait jusqu'en juillet 2019. Les adolescents de Draguignan sont alors accueillis au Foyer des Grands du Pradet, avec à la suite, une déstabilisation de ce groupe.

[153] Lors de la visite de la mission, la nouvelle cheffe de service à Draguignan venait de finir le recrutement de son équipe. Elle tenait un discours très ferme sur la nécessité de poser des limites, bien sûr aux adolescents accueillis, mais aussi aux prescripteurs. Elle évoquait comment, face à la pression de travail, avait été recruté sans précaution un éducateur par ailleurs employé dans un établissement privé.

Tableau 11 : Orientation des enfants accueillis dans les foyers pour 12 – 15 ans du CDE en 2019

	Orientation (vers)				
	Une MECS	Une autre unité du CDE	Un assistant familial	Dans leur famille	Autre/non indiqué
Foyer des grands du Pradet (12 – 15 ans)			3	5	fugues 12
Foyer des grands (l'Escale) Draguignan (12 – 15 ans)	3	9	-	5	fugues 4 département origine : 1

Source : Rapports d'activité des unités du CDE ; traitement mission IGAS.

[154] Le devenir des jeunes accueillis dans ces deux foyers interroge, même si les chiffres donnés ne sont pas exhaustifs : pour 42 jeunes, 16 fugues et 10 retours en famille.

3.1.4 Les 15 – 18 ans sont accueillis dans trois sites distincts

[155] Trois unités sont repérées par le CDE comme accueillant des adolescents de 15 à 18 ans, mais l'une de ces unités (Le Nid à Draguignan) est en droit et en fait une MECS.

Tableau 12 : Activité des unités pour 15 – 18 ans du CDE

	Clos Saint-Jean (garçons)				Saint-Nicolas (filles)				Le Nid			
	Toulon La Valette				Solliès-Pont				Draguignan			
	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019
Nb enfants accueillis	156	163	135	132	81	92	82	87	23	17	17	17
Durée moy. de séjour	31	25	30	21	41	40	48	41	145	193	176	246
Nombre de journées	4 806	4 011	4 103	2 733	3 335	3 650	3 940	2 489	3 285	3 285	3 000	3 386
Taux d'occupation	131 %	109 %	112 %	75 %	91 %	100 %	108 %	69 %	91 %	93 %	91 %	84 %

Source : Rapports d'activité des unités du CDE ; traitement mission IGAS.

Le clos Saint Jean est également appelé La Cigaloune ; le Nid souvent classé dans même catégorie que le Clos Saint Jean ou Saint Nicolas est juridiquement une MECS.

[156] Les faibles taux d'occupation des foyers Clos Saint-Jean et Saint-Nicolas en 2019 traduisent les difficultés rencontrées. Au Clos Saint-Jean, l'accueil de trois mineurs, avec versant psychiatrique, a conduit à des difficultés et des violences qui ont entraîné, au total, trois années d'arrêt de travail (pour accident ou maladie). Une situation très proche à Saint-Nicolas qui avait accueilli plusieurs mineures exclues de leurs lieux de placement pour des faits de violence sur des adultes et sur d'autres adolescentes. Certaines adolescentes ont un profil conjuguant protection judiciaire de la jeunesse et assistance éducative, d'autres encore souffrent d'une déficience intellectuelle.

[157] Chacune de ces trois unités présente des spécificités :

- La durée moyenne de séjour au Nid, souvent classé parmi les unités d'accueil montre que son activité ressort bien de celle d'une MECS ;
- Le Clos Saint-Jean avait accueilli des MNA au premier semestre 2019 ; l'avis des responsables étant que la présence de ces jeunes étrangers avait eu un effet apaisant ;
- Un tiers des adolescentes accueillies à Saint-Nicolas en 2019 avaient bénéficié de l'accueil 72 heures de l'article L.223-2 du CASF.

[158] Ces deux unités posent la question de la disponibilité des dispositifs d'accueil sous la responsabilité de la PJJ pour des jeunes qui relèvent du pénal et aussi de la protection de l'enfance. En effet, faute d'alternative pour un « placement » le juge des enfants peut légitimement les confier à l'ASE, ce qui se traduit en pratique par un accueil au CDE⁴². Or si les questions de contenance et de gestion de la violence sont bien intégrées dans la formation des éducateurs de la PJJ, elles n'occupent qu'une place réduite dans la formation des éducateurs spécialisés et des moniteurs éducateurs.

[159] Lors du passage de la mission en décembre 2020, l'équipe éducative de chacune de ces deux unités avait été presque complètement renouvelée sous la direction de nouveaux chefs de service.

[160] L'enjeu principal pour les équipes éducatives du Clos Saint-Jean et de Saint-Nicolas est de permettre à chacun de ces jeunes âgés de 15 à 18 ans, de ne pas s'exclure d'eux-mêmes de la vie sociale. Les chiffres du tableau ci-dessous témoignent de ce véritable défi.

⁴² En cas de refus d'accueil par le CDE, le juge peut utiliser la voie du « placement direct ».

Tableau 13 : Orientation des enfants accueillis dans les unités pour 15 – 18 ans du CDE en 2019

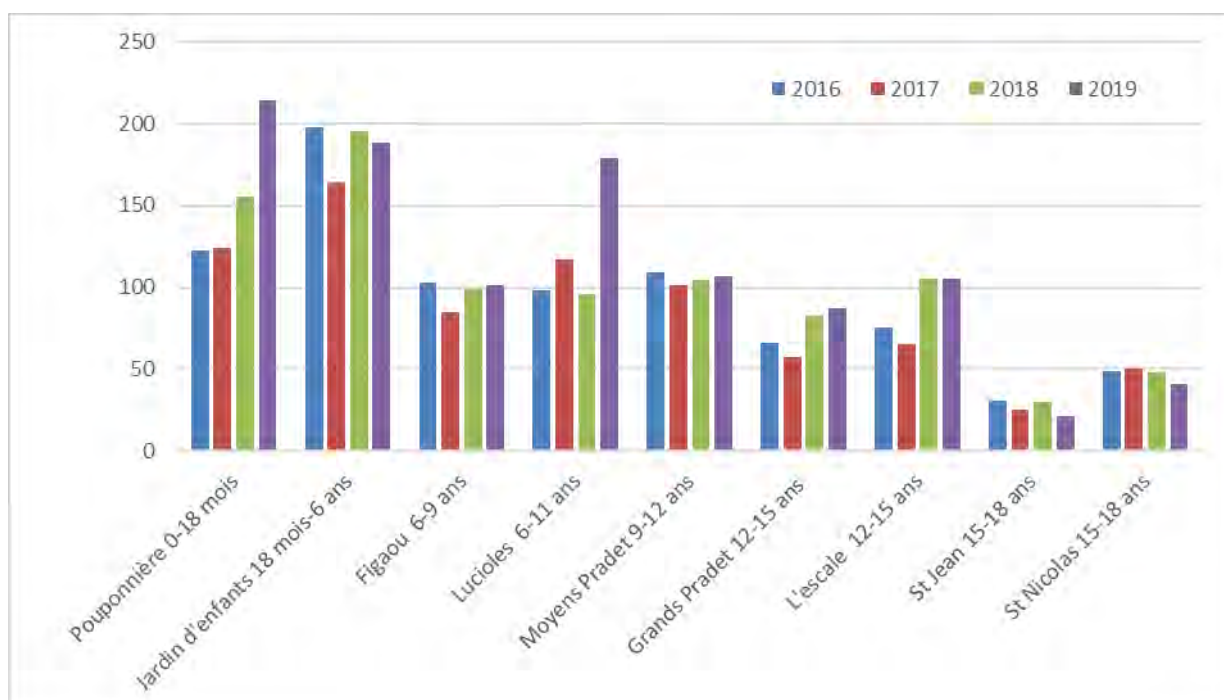
	Orientation (vers)					
	Une MECS/ étab. santé	Autre unité du CDE	Un assistant familial	Leur famille (ou TDC)	En fugue	Autre/non indiqué
Clos Saint Jean (garçons) Toulon La Valette	12	38		3	47	Rapatriement vers départ. d'origine : 14 Etab. PJJ incarcération : 2
Saint Nicolas (filles) Solliès-Pont	22	2	2	15	36	

Source : Rapport d'activité des unités du CDE ; traitement mission

3.1.5 Les durées moyennes de séjour varient selon les unités du CDE et selon l'âge des mineurs accueillis

[161] La durée moyenne de séjour au CDE est supérieure à deux mois hors résidence mère enfants et MECS le Nid. Le graphique ci-après permet de visualiser trois groupes d'unités : pouponnière et jardin d'enfants, où les durées sont longues ; les unités pour les 6 à 15 ans, où les durées moyenne de séjours (DMS) tournent autour de 100 jours ou moins et les deux unités accueillant les 15 à 18 ans pour lesquelles la DMS est inférieure à 40 jours.

Graphique 1 : Durées moyennes de séjour en jours entre 2016 et 2019 (hors MECS le Nid et résidence mère enfant)



Source : Données CDE, traitement mission IGAS.

[162] En forçant le trait, ce sont trois missions complémentaires de celle de l'accueil d'urgence, qui sont exercées par la CDE : une mission de maternage de tous jeunes enfants en substitution de leurs parents et en l'attente d'un accueil par un assistant familial ; une mission d'orientation vers un accueil stable pour les enfants et les jeunes adolescents ; une mission d'aide vers l'âge adulte pour des 15 – 18 en difficulté.

[163] Les conditions d'exercice de ces missions et donc la durée⁴³ des séjours, sont contraintes par la disponibilité et la répartition territoriale des dispositifs de prise en charge d'aval : accueil familial, MECS, actions éducatives en milieu ouvert et PEAD.

3.1.6 Le conseil départemental a donné au CDE les moyens de prévenir la répétition d'incidents dont la principale cause est la personnalité de certains mineurs

3.1.6.1 De nombreux incidents recensés sont souvent sans gravité, mais parfois pénalement répréhensibles

[164] Les unités du CDE ont été progressivement confrontées à des épisodes de violence physique ou verbale et d'actes illégaux appelant des réponses, tant en termes d'éducation des jeunes que de protection du personnel. Si l'attention se focalise sur ces épisodes, le traitement d'incidents plus courants comme les fugues est aussi organisé.

[165] La direction du CDE a demandé à toutes les unités de faire remonter des informations nominatives avec une description simple et une catégorisation des faits afin de pouvoir en effectuer rapidement une analyse opérationnelle.

[166] Ce travail rigoureux permet d'observer que peu d'enfants de moins de 12 ans commettent des actes qui nécessitent un recensement. Au contraire, plus de la moitié des 12 ans et plus a, au cours d'un même semestre commis un acte répréhensible. Parmi eux, moins de 10 pourraient à la fois relever d'une prise en charge au pénal et en assistance éducative et/ou d'un suivi pour des troubles du caractère et du comportement.

3.1.6.2 Ces actes commis par des mineurs peuvent choquer les autres enfants accueillis et déstabiliser le personnel

[167] Un simple rappel de quelques faits survenus en 2019 et 2020 dans des unités du CDE permet de mieux comprendre ce qu'ont pu ressentir d'autres jeunes et certains agents.

Plusieurs jeunes entre 14 et 17 ans, connus de la PJJ et souffrant de sérieuses carences éducatives sont accueillis dans une unité de vie où est également pris en charge un adolescent de leur âge atteint d'une déficience mentale. Ils profitent d'un moment où les agents sont occupés par d'autres tâches que la surveillance pour brûler cet adolescent avec une cigarette en plus d'une dizaine d'endroits de son corps.

3.1.7 Une bonne articulation avec les établissements de l'éducation nationale et d'autres organismes de formation

[168] Le tome 1 de ce rapport a déjà présenté, de façon générale, les relations entre l'éducation nationale et les responsables de la protection de l'enfance du Var. Le tableau suivant présente des informations sur la scolarisation des enfants et adolescents accueillis au CDE, unité par unité.

⁴³ Les délais avant accueil au CDE n'ont pas été traités.

Tableau 14 : La scolarisation des enfants et adolescents accueillis dans les unités du CDE en 2019

	Scolarisés					Non scolarisés Raison de non scolarisation	Scolarisés/ Total en %
	Cycle normal	Apprentis - sage	Enseignement spécialisé	Remise à niveau	Total		
Dauphins Galopins (3 – 6 ans)	52	–	2		54	–	96 %
Figaou (6 – 9 ans)	39		4		43	–	100%
Moyens — Pradet (9 – 12 ans)	44	0	9	0	53	–	100 %
Moyens Draguignan (9 – 12 ans)	29	0	0	2	31	–	100 %
Grands — Pradet (12 – 15 ans)	19	0	8		27	–	100 %
Grands Draguignan (12 – 15 ans)	25	0	3	1	30	–	100 %
Saint-Nicolas (15 – 18 ans)	17	4	4	1	26	56	32 %
Saint-Jean (15 – 18 ans)	18	3	6	8	35	97	36 %

Source : Rapport d'activité du CDE ; traitement mission IGAS.

[169] Les données sur la scolarisation recoupent celles sur l'orientation et les événements marquants que décrivent les rapports d'activité et sur lesquels sont revenus les professionnels lors des visites de la mission. Les enfants des unités de 3 ans à 12 ans ne posent pas de problèmes éducatifs aigus. Ceux entre 12 et 15 ans nécessitent beaucoup de rigueur. Le principe d'action énoncé dans un rapport d'activité peut leur être appliqué :

Tous les enfants accueillis en 2019 ont été soit, maintenus dans leur établissement scolaire, soit, rescolarisés rapidement après leur arrivée sur le service. D'une manière générale, les enfants sont maintenus dans leur établissement.

[170] Le responsable du « jardin d'enfants » y apporte les précisions suivantes :

Les enfants du service sont scolarisés à l'école maternelle et exceptionnellement en classe préparatoire (CP). En raison de leur scolarité débutante, nous les orientons en première intention vers le milieu scolaire ordinaire.
C'est au cours du cycle maternel que les enfants ayant des besoins spécifiques seront majoritairement repérés et pourront être orientés vers le milieu spécialisé.

[171] Au contraire, les responsables éducatifs des deux foyers d'adolescents (15 – 18 ans et qui sont pour partie de jeunes adultes) sont confrontés non seulement à la violence, mais aussi à un profond désintérêt pour l'école et plus généralement à toute forme de contrainte. À Saint Nicolas, le nombre de fugues est environ identique à celui de véritables orientations et à peine un tiers des jeunes filles étaient scolarisées. À Saint Jean, la situation était environ semblable à la fois en termes de fugues et de non-scolarisations.

3.2 La prise en charge matérielle : hébergement, restauration, vie quotidienne.

3.2.1 Les conditions d'hébergement de certaines unités sont contraintes par des locaux peu adaptés

[172] Les conditions d'hébergement des enfants et des adolescents constituent un des points de progrès qui justifient le projet de reconstruction et de rénovation à horizon 2024-2026. L'architecture éclatée du site du Pradet avec diverses maisons individuelles, à un ou deux étages, autour d'une maison de maître, garantit un fonctionnement à taille humaine en petites unités. Cependant elle ne facilite pas les échanges entre professionnels ou enfants et demeure peu accessible pour des personnes handicapées. Les foyers pour adolescentes et pour les moyens de Solliès-Pont sont issus de la reconversion d'une gendarmerie et de ses logements de fonction. La Cigaloune est implantée dans une ancienne grande maison d'habitation, correctement entretenue, mais située loin des autres unités du CDE et au milieu d'une zone résidentielle excentrée.

[173] Sur l'ensemble des sites, la chambre individuelle demeure l'exception. C'est particulièrement problématique pour l'accueil d'adolescents. Ainsi, le foyer des grands du Pradet comporte de grandes chambres de 2 ou 3 voire 4 lits, qui ne correspondent pas au besoin d'intimité des adolescents. Elles sont dotées de mobiliers et d'armoires de mauvaise qualité, parfois branlantes et sans portes. À la date du déplacement de la mission, certaines chambres ne disposaient ni de volets ni de rideaux aux fenêtres. Dans certains cas, les locaux peuvent être simplement reconfigurés, comme à l'Oustaou à Draguignan, où la mission a visité deux chambres accueillant chacune trois enfants. Un projet d'aménagement peu onéreux, présenté par les éducateurs, pourrait libérer un espace contigu pour supprimer la chambre à trois et créer une chambre accueillant deux enfants.

[174] Dans une chambre partagée, les enfants ou adolescents ont la possibilité de personnaliser un espace et de le décorer, ce qu'ils font généralement. Toutefois, sur plusieurs sites, les chambres à deux ou à trois ne disposent de place que pour un seul bureau d'enfant. L'absence de bureau ne gêne pas les travaux scolaires réalisés le plus souvent dans la salle commune, mais elle est source de différences de traitement qui peuvent être mal comprises. Le CDE réalise régulièrement des questionnaires de satisfaction auprès des enfants accueillis. Le dernier indique que 88 % des enfants ont pu ranger leurs affaires dans leur chambre⁴⁴. En revanche, 45 % ne sont pas ou pas du tout contents des conditions de sécurité pour leurs affaires personnelles. Une procédure d'inventaire de ces affaires à l'accueil et à la sortie existe, de même que la présence de coffres éducatifs pour la conservation de l'argent de poche et d'objets de valeur. Mais c'est bien l'existence de chambres collectives et de placards non fermés qui préoccupent certains enfants.

[175] L'accès à des sanitaires complets est facile, mais il y a rarement des espaces de rangement des effets personnels en salle d'eau.

[176] Des besoins particuliers existent à la résidence mère enfants, où les studios, bien qu'entretenus, apparaissent anciens et mal isolés d'un point de vue phonique. Ils sont trop exigus pour l'accueil de fratries : deux studios doivent être mis en communication pour permettre un tel accueil.

[177] Sauf exception, les espaces communs sont adaptés pour la vie collective. Le planning des journées permet d'y distinguer moments et espaces d'études et de jeux. En janvier 2021, 84 % des enfants répondants à l'enquête de satisfaction se sont déclarés « contents » ou « très contents » des

⁴⁴ 53 répondants ont participé à l'enquête de satisfaction de janvier.

espaces de vie collectifs. Ces espaces paraissent investis par les éducateurs et les enfants. Des affiches ou des objets réalisés par les enfants disposés dans ces lieux — comme à Draguignan, faciliteraient l'appropriation des règles de vie.

[178] Pour autant, des efforts réguliers d'amélioration du cadre d'hébergement ont été conduits. C'est notamment le cas à la Pouponnière, où les locaux et les équipements récents sont adaptés. C'est aussi le cas au foyer des grands de Draguignan où la fermeture de l'établissement en 2019 a permis d'accélérer la réfection du service, avec la remise en état des chambres — sols et murs, le changement intégral du mobilier du service et du bureau éducatif et la réfection du lieu de vie et de la cuisine.

[179] D'après la dernière enquête de satisfaction, 79 % des enfants répondants se déclarent « contents » ou « très contents » de leur séjour, ce qui est très positif vu leur situation. Dans les commentaires libres de ce questionnaire, comme dans certains échanges avec la mission, plusieurs demandes ont été formulées pour un « chien dans le service » ou un autre animal de compagnie. Malgré le peu de travaux de recherche sur ce sujet⁴⁵, il fait consensus qu'un animal apporte une présence rassurante et affective pour des personnes vulnérables. S'agissant d'enfants, l'animal peut présenter un intérêt dans des actions éducatives ou de socialisation (l'animal comme moyen de motiver, d'aider, de s'occuper d'autrui), qui gagnerait à être étudié par les équipes éducatives, dans le cadre de projets de service⁴⁶.

3.2.2 Les repas sont préparés dans des conditions de sécurité et de qualité sérieuses, mais la satisfaction des convives pourrait être davantage prise en compte

[180] Lors de la dernière enquête de satisfaction du CDE, 66 % des enfants répondants indiquaient être « contents » ou « très contents » des repas servis au CDE. De fait, le service de restauration s'est fortement modernisé et renouvelé, après avoir connu nombre de difficultés organisationnelles, pointées par un rapport de l'inspection générale des services du Département de 2016. Ce rapport avait conclu « à un niveau global de maîtrise des risques très insuffisant (...) notamment concernant les deux risques majeurs identifiés que sont le risque de fraude et de vol et le risque de contamination alimentaire des enfants accueillis au centre. »

[181] Ainsi, la sécurité et l'hygiène alimentaire ont fait l'objet de travaux approfondis à partir de 2017 et la qualité gustative des repas d'une attention plus récente, appuyée par le recrutement d'une diététicienne.

- L'hygiène et la sécurité alimentaire des repas

[182] La mission a effectué une visite des locaux de préparation de cuisine du Pradet, mais non de ceux de Draguignan. Elle a pris connaissance des documents attestant d'une formalisation d'étude des risques à chaque étape du processus d'approvisionnement, de fabrication et de livraison. À l'occasion de sa visite, la mission a constaté des équipements modernes — avec deux fours datant d'un an et demi, et adaptés aux quantités. La semaine considérée, 1 688 repas devaient être produits. Les plats principaux à réchauffer le jour J sont produits trois jours à l'avance et complétés par les entrées et les desserts réalisés la veille. Ils sont distribués par les livreurs dans des véhicules

⁴⁵ Voir néanmoins des ouvrages tels que « Les activités associant l'animal en milieu sanitaire, social et médico-social : une approche démographique, juridique et managériale, sous la direction de Robert Köhler et de l'association Handi-Chiens, 2009 ; Hubert Montagner "L'enfant et l'animal : les émotions qui libèrent l'intelligence", Odile Jacob, 2002 ; [Purewal R, Christley R et al. "Companion animals and child/adolescent development : a systematic review of the evidence." *International journal of environmental research and public health* 2017, 14\(3\), 234.](#)

⁴⁶ Les foyers de l'enfance des Alpes-Maritimes se sont ainsi engagés dans des expériences de médiation animale.

réfrigérants (+3 °) sur chaque site (Solliès-Pont et La Valette-du-Var inclus) où les produits sont entreposés dans des armoires à + 3 °.

Tableau 15 : Mode de fonctionnement des deux cuisines du CDE

	Cuisine du Pradet	Cuisine de Draguignan
Mode de distribution	Liaison froide (fabrication J+3)	Liaison chaude et mixte
Services couverts	0 à 18 ans + résidentes mères enfants pouponnière, Jardins d'enfants, 2 foyers du Pradet, Résidence mère enfants, Saint-Nicolas, Figaou, Clos Saint- Jean	6 à 15 ans 2 foyers de Draguignan Malmont
Activité	Environ 250 repas par jour	Environ 60 repas par jour

Source : CDE.

[183] Si compte tenu de la configuration des locaux, le principe de « marche en avant » n'est pas complètement respecté, la mission a pu constater la propreté, la bonne organisation des espaces de travail et le souci du respect des règles d'hygiène. Le contrôle des températures au départ et à l'arrivée est effectué par les livreurs, des fiches en attestent. Depuis avril 2020, des fiches sont apposées pour chaque local pour s'assurer de la réalisation du nettoyage et de la désinfection conformément aux recommandations sanitaires renforcées avec l'épidémie de la COVID 19. La traçabilité des produits entrants et leur durée de consommation sont recensées par la photographie à l'arrivée de l'étiquette de la date limite de consommation des produits et son archivage informatique.

[184] Pour recenser les pratiques requises, un plan de maîtrise des risques alimentaires a été élaboré en mars 2018 en associant la direction, le chef cuisinier d'alors, la diététicienne, une cuisinière. Il a pour référence le règlement (CE) n° 178/2002 dit « food law » ou « paquet hygiène », le règlement (CE) n° 852/2004, le règlement (CE) n° 853/2004 de l'Union européenne. Il constitue un guide interne mis en ligne sur un espace partagé. Il peut être consulté par chaque salarié nouvel arrivant (formation interne) ou pour vérification par l'équipe du service, par les différentes directions de l'établissement. Il décrit les différentes activités des services de restauration du Pradet et de Draguignan — circuits d'approvisionnement, circuit de distribution, fabrication des préparations culinaires, gestion des excédents, du stock de produits finis, fabrication par catégorie de produit homogène — et l'ensemble des procédures de maîtrise des risques alimentaires et des mesures préventives à prendre par secteur. Il comprend les documents relatifs aux procédures fondées sur les principes de l'HACCP⁴⁷.

- La qualité gustative et nutritionnelle.

[185] La qualité nutritionnelle et gustative a fait l'objet d'une attention récente, à partir de 2018, avec un plan alimentaire élaboré par une diététicienne, actualisé en 2020, de même qu'une organisation de menus par cycle actualisée en 2020. L'objectif est l'intégration de plus de produits frais, de préparations faites maison, de repas à thèmes. Mais comme le confiait la diététicienne, il faut

⁴⁷ Le système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HAACP en anglais) constitue une méthode de maîtrise de la sécurité sanitaire, constituée à l'origine grâce à une collaboration internationale, à côté des États et des administrations réglementaires qui l'ont ensuite adopté. Il s'agit d'une norme-concept désormais imposée par les différents règlements des autorités européennes pour l'hygiène des aliments notamment par le règlement 178/2002. Le système HACCP a été introduit dans l'Union européenne par la directive 93/43/CE relative à l'hygiène des denrées alimentaires. Une norme française parue en août 2008 (NF V01-006) expose et explique la place de l'HACCP et l'application de ses principes au sein d'un système de management de la sécurité des aliments.

« avancer doucement », car enfants comme éducateurs affectionnent les fritures et les plats sucrés. La prestation la plus appréciée de la restauration par les enfants demeure la commande ponctuelle d'un gâteau d'anniversaire.

[186] Une commission des menus, prévue au projet d'établissement, a été créée tardivement, en 2020, sans que la crise sanitaire ait permis d'installer cette instance de façon durable. Elle se réunit sous deux formats : une commission pour l'agglomération de Toulon, une pour Draguignan qui dispose d'une cuisine centrale propre. Son objectif est d'« établir une communication régulière entre les professionnels intervenant au niveau de la prestation », de « définir des actions concrètes d'amélioration de la prestation repas », et d'« associer les usagers ». À fin 2020, sa composition était fixée à 13 membres, tous éducateurs ou professionnels du CDE. Trois maîtresses de maison participaient à la commission, mais aucun mineur n'avait été sollicité. Or, la majorité des convives sont bien les mineurs hébergés à temps plein. Si l'invitation de mineurs du Foyer des moyens et du Foyer des grands du Malmont à la commission a été envisagée, elle n'était pas encore effective en décembre 2020. Ceci souligne les difficultés à organiser la participation des usagers dans un établissement qui ne comporte pas de CVS par ailleurs.

[187] Parallèlement à la commission des menus, un groupe de travail a été lancé avec les membres du CHSCT sur la « qualité nutritionnelle et gustative des repas *pour les professionnels* » en novembre 2020 pour définir des actions d'amélioration complémentaires : alterner les plats paraissant « riches » avec des plats plus simples, augmenter l'alternance des féculents...

[188] Fin 2020, une procédure de non-conformité était en cours de préparation, avec une fiche « anomalie » qui serait complétée par les éducateurs ou les maîtresses de maison en cas de problème gustatif (quantité trop importante, cuisson inadaptée, manque d'assaisonnement...). Cette procédure gagne à être largement communiquée et partagée avec l'ensemble des enfants accueillis⁴⁸.

3.3 La prise en charge de la santé des enfants et adolescents : une dynamique maintenue et des procédures solides

3.3.1.1 Une organisation pluridisciplinaire, active sur la prévention, malgré l'absence de médecin

- Une équipe pluridisciplinaire organisée au sein d'un « espace santé »

[189] L'ensemble des professionnels de santé, professionnels médicaux et paramédicaux sont regroupés fonctionnellement au sein d'un service mutualisé dit « Espace Santé » depuis décembre 2015 afin de créer une dynamique d'amélioration de la prise en charge globale de la santé.

[190] L'équipe de l'espace santé, dirigée par une cadre de santé comprend une orthophoniste, une psychomotricienne, 5 infirmiers (4 pour le site du Pradet et les services extérieurs, 1 pour les sites de Draguignan), 1 auxiliaire de puériculture pour le site du Pradet, 1 poste de diététicienne recrutée depuis mai 2020, 1 pharmacienne missionnée à 50 % sur le circuit du médicament (depuis janvier 2018) et 2 pédiatres vacataires du Centre Hospitalier de Hyères. Ces professionnels sont réunis dans

⁴⁸ Le conseil départemental a fait valoir dans le cadre de la procédure contradictoire que les fiches d'insatisfactions désormais recueillies font l'objet d'analyse dans le cadre de la commission de menus et font l'objet d'actions correctives dans un « plan assurance qualité » qui est diffusé aux cadres. La mission en prend note et suggère d'élargir la communication à l'ensemble des usagers.

des locaux communs, disposant notamment d'une salle de réunion, d'une salle dédiée d'orthopédie, d'une salle de psychomotricité⁴⁹.

[191] Les deux médecins pédiatres interviennent dans les différents sites du Pradet et du sud du département à raison d'une demi-journée par semaine chacun soit en globalité 2 jours par semaine. Il n'y a pas de médecin référent. Plusieurs médecins généralistes du Pradet et un médecin de Draguignan reçoivent les enfants en consultation. La nuit et les week-ends, il est fait appel à SOS médecins (62 appels en 2020 pour le seul site du Pradet). Il n'y pas d'astreinte ou de permanence des infirmiers le week-end.

[192] À Draguignan, les partenariats n'ont pu encore être formalisés et ce sont les réseaux interpersonnels habilement noués par l'infirmière qui permettent de faciliter les prises en charge. Le suivi des traitements en orthodontie ou en kinésithérapie n'est pas forcément évident, une réticence est notée chez certains professionnels locaux pour le suivi des enfants confiés à l'ASE, car ceux-ci ne disposent pas d'une carte vitale et l'engagement à un remboursement ultérieur des honoraires dus par le conseil départemental ne suffit pas forcément à convaincre.

Recommandation n°6 Poursuivre les efforts pour recruter un médecin à temps partiel, en appui de la cadre de santé, chef de service.

Recommandation n°7 Renouveler et étendre la convention de partenariat avec le Centre hospitalier de Draguignan, pour faciliter l'accès à une diversité de soins.

- Le bilan et le suivi de la santé de l'enfant

[193] La mission a sollicité en novembre 2020 le concours d'un médecin de la DRJSCS de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour réaliser une étude des dossiers médicaux, mais compte tenu de la propagation de l'épidémie de la Covid 19, cette intervention n'a pas pu être effectuée. Grâce à NemoWeb, la mission a pu vérifier l'existence, conformément à l'article L. 223-1-1 code de l'action sociale et des familles, d'un bilan de santé et de prévention réalisé à l'entrée du mineur dans le dispositif de protection de l'enfance⁵⁰. La réalisation de ce bilan a été évoqué par tous les professionnels rencontrés et le nombre de visites médicales d'entrée est signalé dans le rapport d'activité correspond aux flux d'arrivées de nouveaux enfants (142 en 2019 par exemple). Au Pradet, le rendez-vous auprès du médecin pédiatre vacataire est le premier rendez-vous pris ; il intervient souvent dans la demi-journée suivant l'accueil, et en cas d'urgence, un rendez-vous est pris directement chez le médecin généraliste.

[194] L'offre de soins curatifs présente au CDE peut être rapportée en quelques chiffres.

⁴⁹ Les psychologues sont rattachés à la direction. Ils concourent à la santé mentale des enfants et travaillent avec les différentes unités du CDE.

⁵⁰ « Un bilan de santé et de prévention est obligatoirement réalisé à l'entrée du mineur dans le dispositif de protection de l'enfance. Ce bilan est réalisé, dès le début de la mesure, pour tous les mineurs accompagnés notamment par l'aide sociale à l'enfance ou par la protection judiciaire de la jeunesse. Il permet d'engager un suivi médical régulier et coordonné. Il identifie les besoins de prévention et de soins permettant d'améliorer l'état de santé physique et psychique de l'enfant, qui doivent être intégrés au projet pour l'enfant. Il est pris en charge par l'assurance maladie. »

Tableau 16 : Éléments d'activité de soins pour les enfants du CDE

	2018	2019	2020
Nombre de consultations généralistes (en libéral)	142	108	143
Nombre de consultations dentiste/orthodontiste	111	96	157
Nombre de traitements à suivre par les infirmières	711	781	1193
Nombre d'accueils aux urgences et de consultations pédiatriques en urgence	75	106	79
Nombre de consultations de gynécologie	11	12	24

Source : *Rapports d'activité CDE.*

- Des projets de prévention et d'éducation à la santé

[195] En complément des interventions et des consultations pour les enfants, divers projets de prévention et d'éducation à la santé ont été conduits et maintenus en 2020, malgré le contexte sanitaire.

Tableau 17 : Exemples de projets de prévention et d'éducation à la santé conduits auprès des enfants placés

Accompagnement à la parentalité et observation du lien mère enfant (un infirmier et un auxiliaire de puériculture)	Actions d'éducation auprès des mères accueillies : bain, toilette, soins du cordon, préparation des biberons, diversification alimentaire, sommeil, massage comme outil relationnel.	Séances d'1 h en moyenne En 2020 : 18 interventions réalisées, soit 21 enfants vus pour des massages et 2 interventions pour de l'accompagnement éducatif
Atelier bien-être pour les adolescentes (Auxiliaire de puériculture/IDE ou Étudiante IDE)	Renforcer l'estime de soi et la valorisation au travers de la réappropriation du corps et de l'image corporelle. Proposer un temps personnalisé et une activité inhabituelle permettant aux adolescentes de « lâcher prise »	Pour 2020, 8 ateliers ont été réalisés pour 17 jeunes filles
Éducation à la santé : « Le corps, l'estime de soi, l'intime, la puberté »	Améliorer la connaissance des enfants sur l'intimité et le corps.	En 2020 : 2 séances réparties sur plusieurs groupes. 17 enfants ont participé aux séances 1 éducateur présent lors de la 1ère séance.
Éducation à la santé : Le lavage des mains, le lavage des dents, le mouchage	Renforcement des pratiques d'hygiène chez les enfants de 3-6 ans	En 2020 : 54 enfants ont participé aux séances. 22 séances réalisées par une infirmière et un étudiant infirmier

Source : *Rapport d'activité CDE 2020 et entretiens de la mission avec les personnels de l'espace santé.*

[196] S'ajoutent à ces interventions, le projet d'amélioration de la santé par l'alimentation porté par la diététicienne (poste créé à temps plein par la direction actuelle), travaillé progressivement en liaison avec le service de restauration. Il vise à adapter l'alimentation aux tranches d'âge, à baisser le niveau de protéines le soir pour les 9-12 ans, à diminuer la consommation de produits laitiers sucrés et la cuisine de produits frits. Ce projet est accompagné par des interventions d'éducation à la santé

de la diététicienne auprès des différents foyers, portant sur les catégories d'aliments, la digestion, les raisons de se nourrir, interventions qui permettent aussi de prévenir ou de détecter des troubles alimentaires chez les adolescents.

[197] Enfin, en termes de prévention à travers le respect des règles d'hygiène, le CDE a débuté dans le courant de l'année 2017 une actualisation de l'ensemble des procédures et protocoles de gestion des risques infectieux et de soins pour une meilleure diffusion des conduites à tenir et d'hygiène. Ce travail est conduit en lien avec le comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) du Centre Hospitalier de Hyères, avec lequel le CDE a conventionné.

3.3.1.2 Un effort marqué de sécurisation du circuit du médicament

[198] À la suite de demandes conjuguées de la direction du CDE et du conseil départemental de mise à plat du circuit de médicament, un effort marqué de professionnalisation a été entrepris depuis 2018. Pour ce faire, une pharmacienne détachée du service de PMI à mi-temps a été recrutée sur le CDE pour 3 ans renouvelables. Un audit conduit en mars 2018, dont les conclusions ont été travaillées avec le concours du département pharmacie et biologie de l'ARS a permis d'établir les points de progrès attendus sur la chaîne d'approvisionnement, de distribution, d'administration, de stockage et de distribution. La mission n'a pas pu contrôler sur tous les sites la bonne mise en œuvre de ces mesures, mais a noté une réelle sensibilisation des équipes éducatives.

[199] Parmi les procédures mises en œuvre depuis 2018, on note :

- la création de protocoles médecins (non validés jusqu'alors) et de protocoles infirmiers (non formalisés avant 2018) et leur diffusion (constatée par la mission) : préparation du pilulier, traçabilité de l'administration ; suivi des prescriptions ; suivi des traitements continus (avec ordonnance à renouveler) ;
- la mise en place de barquettes de rangements individualisées des médicaments par enfant, pour tout traitement hors pilulier (avec des étiquettes nominatives) ;
- la vérification mensuelle des médicaments périmés (par les infirmiers), dont la fréquence est contrôlée par un retour d'information enregistré dans un classeur. Ces médicaments sont retirés et retournés à la pharmacie dispensatrice pour être détruits via Cyclamed ;
- la rationalisation des dotations pour besoins urgents, présentes dans chacune des unités. Une liste est désormais établie, comportant des produits de pharmacie et de parapharmacie, un registre d'utilisation est affiché et tous les mois, des approvisionnements sont réalisés par le biais de la pharmacie centrale de PMI, après validation de la pharmacienne de l'espace santé. À l'occasion des déplacements (non exhaustifs sur ce point) réalisés par la mission, il a pu être constaté que ces stocks de médicaments étaient bien fermés à clef dans des armoires à pharmacie, comprenant des bacs nominatifs ;
- s'agissant des stocks de stupéfiants, après avoir constaté, lors de l'audit de 2018, un stockage non sécurisé, les produits stupéfiants ou assimilés, car soumis à la réglementation des stupéfiants sont rangés dans un coffre séparé et délivrés uniquement sur la base d'ordonnances sécurisées, infalsifiables. Lors de la délivrance des produits, il est vérifié la validité de l'ordonnance, qui ne saurait dépasser les 28 jours.

[200] La délivrance des médicaments est réalisée en semaine par des infirmiers diplômés d'État. Le week-end et parfois certains soirs sur certains lieux (Draguignan), cette délivrance est assurée par les éducateurs de permanence. Dans ce cas, il s'agit d'une aide à la prise de médicaments courants réalisée par des « aidants »⁵¹. Ces médicaments compte tenu de leur nature ne présentent ni difficulté d'administration (pas d'injection...) ni apprentissage spécifique, et leur prise s'effectue dans le respect des consignes de l'infirmier (qui gagnent à être systématiquement formalisées). Celui-ci doit notamment bien préparer les piluliers et transmettre toutes les informations nécessaires à la bonne administration de l'ensemble des médicaments.

[201] L'effort de fiabilisation du circuit du médicament réalisé par le CDE est particulièrement notable pour apporter une meilleure sécurité des soins. Le déploiement, l'actualisation et la connaissance des protocoles est à poursuivre, compte tenu du temps d'appropriation pour certains et du *turn-over* des agents en général.

3.3.1.3 Les délais d'affiliation à la sécurité sociale et de réception de la Carte vitale sont trop longs

[202] La convention signée entre le Département et la CPAM, le 12 octobre 2020 prévoit que la CPAM instruira les dossiers d'affiliation et de renouvellement provenant des enfants confiés à l'ASE dans un délai de 14 jours, les dossiers urgents (en attente de soins) dans un délai de 48 h via une adresse mail dédiée et les dossiers de sortie d'ASE dans un délai de 72 heures.

[203] Dans l'attente d'une affiliation, les feuilles de soins pour demande de remboursements Sécurité Sociale sont envoyées à la CPAM du Var sans que le CDE ait un retour sur la bonne réception et le traitement de ces dossiers. Des « bons jaunes » sont remis aux professionnels de santé, après chaque consultation ; ils attestent d'une créance du conseil départemental.

[204] Selon le secrétariat de l'espace santé, de l'ordre d'un tiers des « bons jaunes » sont utilisés chez les praticiens par manque d'attestation valide de couverture sociale complémentaire (PUMA), les mineurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance étant immatriculés par la CPAM tardivement.

[205] La procédure suivie est lourde et peu adaptée à une prise en charge d'enfants dans le cadre d'un accueil d'urgence (cf. annexe). Parmi les enfants accueillis entre le 1^{er} octobre 2020 et le 24 novembre, sept n'avaient toujours pas reçu d'attestation d'affiliation à la sécurité sociale et à la PUMA le 9 décembre 2020, soit après le délai de 14 jours fixé par la convention CPAM/conseil départemental. Un enfant arrivé le 22 septembre 2020 venait de recevoir son attestation le jour du déplacement de la mission, soit 2 mois et demi après son entrée. Ces retards sont souvent dus à des lenteurs de transmission de l'acte de naissance.

[206] Après cette première phase de réception de l'attestation, il faut compter encore plusieurs semaines, pour la transmission de la carte vitale de l'enfant. La mission a eu connaissance le 9 décembre 2020 des cas d'un enfant arrivé le 4 mai 2020 qui n'avait pas de carte vitale à ce jour, de même qu'un enfant arrivé le 10 septembre 2020.

[207] Selon l'extraction réalisée pour le compte de la mission sur Nemoweb le 16 décembre 2020, 70 % des enfants enregistrés sur ce logiciel ne disposaient pas d'une carte vitale valable avec leur nouveau numéro d'affiliation. Toutefois 82 % des enfants sans carte vitale disposaient bien à la date de la requête d'une attestation provisoire.

⁵¹ Art. L 313-26 du CASF.

[208] Au total, compte tenu des durées d'accueil des enfants, l'affiliation à la sécurité sociale et à la PUMA dépasse souvent les délais de 14 jours et la mesure d'urgence (traitement en 48 h) semble peu utilisée et n'est pas connue des assistants rencontrés. L'ensemble du processus gagnerait à être revu : l'obligation de transmission d'un acte de naissance certifié *avant* la délivrance de l'attestation provisoire pourrait être supprimée, en considérant que l'enfant, qui existe bien, a été confié au Département et donc qu'il revient à celui-ci de s'assurer de l'identité et de transmettre l'acte de naissance à la CPAM après sa réception, pour ne pas retarder l'immatriculation⁵². À terme la création d'une plate-forme dématérialisée sécurisée (sur le modèle de ce qui est mis en place pour les dossiers sensibles d'adoption en conseil de famille) et d'un lien direct entre le CDE et les deux CPAM concernées serait profitable et diminuerait les coûts de coordination et certaines transmissions sans valeur ajoutée.

[209] À cet égard, on ne peut que s'étonner que la convention passée le 12 octobre 2020 avec la CPAM soit moins exigeante que la convention initiale de 2017 : en effet, elle ne mentionne plus d'indicateurs de suivi, comme « la date de traitement pour l'entrée du jeune dans le dispositif et sa régularisation », « le taux de traitement des dossiers reçus complets au bout de 14 jours », « le taux de dossiers traités en urgence en 48 h ou le taux de dossiers de fin de prise en charge ASE transmis à la CPAM pour régularisation »⁵³.

[210] Si les délais d'affiliation à la sécurité sociale et à la PUMA sont longs, ils ne pénalisent qu'exceptionnellement le mineur, car les consultations ont lieu. Néanmoins, la prise en charge sur la base d'une attestation peut ponctuellement générer des réticences de certains spécialistes pour organiser la consultation (orthodontiste, orthoptiste) et la procédure utilisée, non dématérialisée, transitant par la DEF, n'est pas efficiente.

Recommandation n°8 Revoir la convention avec la CPAM pour accélérer l'affiliation à la sécurité sociale des enfants confiés à l'ASE et suivre les délais.

3.4 Partenariats et conventions

[211] Le CDE dispose de plusieurs conventions avec des partenaires extérieurs qui lui permettent soit de développer des activités pour les enfants accueillis soit de bénéficier de l'appui ponctuel de compétences dont il ne dispose pas, en particulier dans le domaine sanitaire (cf. tableau ci-après).

[212] Ces conventions sont conclues pour des durées variables, soit ponctuellement pour un évènement comme la fête de Noël du foyer de l'enfance soit pour un an ou pour la période scolaire. La reconduction est généralement tacite, mais peut être expresse en particulier pour la mise à disposition d'installations sportives. Le CDE doit donc suivre avec attention ces conventions afin de les renouveler en temps utile.

[213] Les conventions du domaine sanitaire précisent qu'une réunion annuelle doit permettre d'établir un bilan de l'activité ou bien qu'une évaluation annuelle conditionne la reconduction de la coopération. Si la crise sanitaire a empêché la tenue d'un certain nombre d'activités prévues par ces différentes conventions, les bilans ou réunions annuelles doivent pouvoir se tenir au moins à distance afin de faire évoluer les conventions.

⁵² Cette méthode a été utilisée pendant le confinement du printemps 2020.

⁵³ Convention de partenariat CPAM/CD 83 signée le 18 avril 2017, p.5.

Tableau 18 : Conventions du centre départemental de l'enfance

Partenaire	Objet	Date de signature Validité & Reconduction
CH de Draguignan	Modalités d'intervention du centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) pour des missions d'éducation à la santé, de prévention et de formation au CDE Bilan annuel	10 mai 2016 Trois ans & Tacite
CH Treffot à Hyères	Intervention de l'équipe opérationnelle mobile en hygiène (EMH Var-Ouest) Évaluation annuelle, participation financière du CDE (1 000 €)	11 août 2017 Annuelle & Tacite
CHI de Toulon-La Seyne-sur-Mer	Partenariat dans le cadre de la prise en charge de l'autisme et autres troubles du développement de l'enfant Évaluation annuelle	6 novembre 2017 Annuelle & Tacite durant 5 ans
Association AJEF Vallis Laeta	Conditions d'intervention au CDE pour l'organisation d'une kermesse et d'un concert à l'été 2018	26 juin 2018 Caduque
Commune de Draguignan	Mises à disposition d'installations sportives à titre gratuit Créneaux horaires annuels durant l'année scolaire	9 novembre 2018 Année scolaire 2018-2019 & Tacite (jusqu'au 31 août 2021)
M ^{me} Nathalie Mohr, Kinésithérapeute	Prestation de soins en kinésithérapie au CDE sur prescription médicale nominative financement CMU-C ou Conseil départemental	3 décembre 2018 6 mois & Pas de modalités de reconduction
CHI de Toulon-La Seyne-sur-Mer	Partenariat pour l'amélioration du soutien à la parentalité psychique et aux relations précoces parents bébés en situation de vulnérabilité. Financement ARS PACA Évaluation annuelle	20 décembre 2018 Annuelle & Tacite durant 5 ans
Association « Attrap'Rêves »	Conditions d'intervention au CDE pour produire des spectacles et animation au profit des enfants accueillis Évaluation annuelle avant reconduction	25 mars 2019 Annuelle & Tacite
CH Guérin à Pierrefeu	Accès aux soins : consultations jeunes consommateurs, traitement des problématiques d'addictions des mères hébergées à la résidence mère enfants Évaluation annuelle devant figurer au rapport d'activité	21 juin 2019 Annuelle & Tacite un an puis expresse
Association « les petits écrans »	Modalités de préparation, de déroulement et de suivi des activités cinématographiques au CDE	30 octobre 2019 Un an & Pas de modalités de reconduction
Commune de La Garde — Ludothèque	Accès à titre onéreux à la ludothèque des personnes accueillies à la résidence mère enfants du CDE. Participation financière du CDE de 40 €	18 novembre 2019 Un an & Tacite
Commune du Pradet	Mise à disposition d'une salle polyvalente pour le Noël du CDE le mercredi 11 décembre 2019	21 novembre 2019 Ponctuelle
Commune de La Garde	Occupation temporaire du complexe sportif de la commune à titre gratuit	30 juillet 2020 Un an & Pas de modalités de reconduction
Métropole Toulon Provence Méditerranée	Mise à disposition à titre gratuit des équipements sportifs de la base nature et sport du Vallon du Soleil selon créneaux hebdomadaires fixées par la convention	15 septembre 2020 Valable du 1 ^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021 & expresse

Source : Données CDE, traitement mission IGAS.

LETTRE DE MISSION



Le Ministre

Paris, le 20 JUL, 2020

Madame la Cheffe de l'Inspection Générale des Affaires Sociales,

Objet : Contrôle du service de l'aide sociale à l'enfance et du centre départemental de l'enfance du département du Var

Dans le cadre de l'article L 313-14 du code de l'action sociale et des familles, le président du Conseil départemental du Var a porté à la connaissance du préfet de département un certain nombre d'incidents et de dysfonctionnements au sein du centre départemental de l'enfance (CDE) du Pradet (83220), qui pourraient être de nature à compromettre la santé, la sécurité, l'intégrité ou le bien-être physique et moral des enfants accueillis au sein de cette institution. Ces difficultés, qui sembleraient structurelles, interrogent plus largement sur le fonctionnement du service de l'aide sociale à l'enfance de ce département.

C'est pourquoi il m'apparaît nécessaire que soient contrôlées les conditions et modalités d'exercice, par le service de l'aide sociale à l'enfance du département du Var, des missions qui lui sont dévolues par la loi. Je vous demande de diligenter une mission de contrôle du service d'aide sociale à l'enfance dans ce département, incluant un contrôle du CDE du Pradet, qui en dépend.

Je souhaiterais disposer des conclusions de la mission avant le 30 octobre 2020.

Je vous prie d'agréer, Madame la Cheffe de l'Inspection Générale des Affaires Sociales, l'expression de ma considération distinguée.

Olivier VÉRAN

Madame Nathalie DESTAIS
Cheffe de l'Inspection générale des affaires sociales
Tour Mirabeau
39-43 Quai André Citroën
75739 Paris cedex 15

14 avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07
Téléphone : 01 40 56 60 00

Le traitement de vos données est révisé en le cadre de votre demande et entre dans le cadre des missions confiées aux inspecteurs sociaux. L'indemnité de placement est versée sur le compte des dépenses (RCPD), vous pouvez consulter vos droits à l'indemnité de placement sur le site de la Caisse d'Allocations Familiales.

ANNEXE

Compte-rendu de visites des unités et services du centre départemental de l'enfance

1 La pouponnière au Pradet

- Contexte

[214] Le centre départemental de l'enfance dispose d'une pouponnière située au Pradet. La pouponnière fonctionne 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 et peut accueillir 16 enfants et au maximum 18, âgés de 5 jours à 18 mois.

[215] L'arrêté départemental 2020-275 fixant la capacité d'accueil de l'établissement inclut les enfants de 18 mois à 3 ans dans les effectifs du jardin d'enfants et non dans ceux de la pouponnière (par manque d'espace suffisant dans le bâtiment de la pouponnière).

[216] Les enfants sont répartis par âge dans 3 unités :

- De 5 jours à 4 mois : Bébé, 5 places
- De 5 mois à 9 mois : Poussins, 5 places
- 10 à 17 mois : Chatons, 6 places.

[217] Les places d'urgence sont ajoutées dans les unités en fonction des arrivées et de l'âge des enfants.

- Les enfants accueillis

[218] Les données présentées dans le rapport annuel d'activité du service pour 2019 montrent une réduction du nombre d'enfants accueillis en baisse notamment du fait des travaux à la pouponnière (le nombre d'enfants pouvant être accueillis a été réduit à 12 pendant les travaux), mais un allongement significatif des durées moyennes de séjour en 2019.

[219] Cette durée moyenne de séjour de 214 jours en 2019 ne correspond pas à l'objectif de la pouponnière qui est là pour faire de l'accueil d'urgence, de l'évaluation et de l'orientation.

Tableau 19 : Chiffres clefs de l'activité de la Pouponnière

	2016	2017	2018	2019
Enfants accueillis	48	33	29	31
Durée moyenne de séjour (jrs)	122	124	155	214
Nombre de journées	5 840	4 098	4 491	4 380
Taux d'occupation	91 %	94 %	103 %	90 %

Source : CDE

[220] Au 7 décembre 2020, 18 enfants sont accueillis à la pouponnière : 7 enfants chez les bébés, 6 chez les poussins et 5 chez les chatons.

[221] Les enfants sont pratiquement tous placés sur décision judiciaire dont un tiers en urgence (OPP).

- Le personnel et l'organisation de l'activité

[222] Le poste de responsable du service de la pouponnière, parti à la retraite en 2017 n'a pu être remplacé qu'en juin 2020. Ainsi, la cadre de santé, responsable du service, n'est arrivée que depuis 6 mois (et a dû s'arrêter pendant 3 mois). La responsable précédente est partie en retraite en septembre 2017 et a été remplacée par une personne qui assurait l'intérim, mais avait un autre service en charge. En février 2018, une nouvelle responsable a été nommée, mais n'est restée que jusqu'en septembre 2018. Un nouvel intérim a été décidé jusqu'à l'arrivée de la nouvelle responsable en juin 2020 qui est — à la date de la visite de la mission — en CDD, ce qui ne manque pas d'inquiéter le personnel.

[223] Le taux d'encadrement correspond aux préconisations réglementaires depuis l'embauche de 6 infirmières puéricultrices en 2019 pour assurer, avec le reste de l'équipe, la présence d'une professionnelle pour 6 enfants au maximum le jour et d'une pour 30 enfants la nuit.

[224] Ainsi, l'effectif théorique est de 46 ETP, soit :

- Pour chaque unité, 7 auxiliaires de puériculture (*soit une personne présente pour 6 enfants au maximum le jour*), mais en fait 8 dans 2 des 3 unités ;
- 8 puéricultrices ;
- 7 Auxiliaires de puériculture pour la nuit (*soit une personne présente pour 30 enfants au maximum la nuit*) ;
- 3 éducatrices de jeunes enfants (*soit une personne présente pour 12 enfants ou fraction de 12 durant la journée*) ;
- une psychomotricienne à temps plein pour la pouponnière ;
- un psychologue à temps plein pour la pouponnière (recruté en 2016 après 2 ans de vacance de poste) ;
- une secrétaire éducative ;
- 5 maîtresses de maison.

[225] Les plannings sont bâtis sur une base de 7 h 48 avec un cycle sur 8 semaines pour 7 agents (matin- soir et journée). Pendant la nuit, sont présentes une auxiliaire de puériculture dans chaque unité et une puéricultrice. De 7 heures à 9 heures un quart, il n'y a qu'une seule auxiliaire de puériculture dans le service ainsi que de 17 heures à 21 heures 15. Certains agents, relayés par des organisations syndicales en CHSCT, réclament un planning sur la base de 12 heures et non de 7 h 48 comme aujourd'hui. Cette demande n'a pas été retenue.

[226] Le personnel est suivi médicalement par la médecine du travail, qui veille au suivi du personnel dans le cadre de la surveillance spéciale prévue par les textes.

[227] L'absence d'un responsable pendant une longue période, le cloisonnement entre les équipes et entre les différents professionnels ainsi que les conditions de travail pendant les travaux ont rendu les relations difficiles au sein de la pouponnière. Une enquête du CHSCT a été diligentée en 2019 sur les RPS dans ce service.

[228] Durant la crise Covid 19, le service a recours à des vacataires pour compléter les équipes. Il est privilégié le recours aux mêmes vacataires qui connaissent déjà la pouponnière et son fonctionnement.

- Les locaux

[229] La rénovation de la pouponnière et sa mise aux nouvelles normes environnementales (système de rafraîchissement d'air) faisaient partie des objectifs du projet d'établissement 2016-2021. Les travaux qui devaient durer trois mois se sont déroulés pendant plus de 3 ans, suite à diverses péripéties, dont la décision de procéder au retrait de l'amiante dans les locaux.

[230] Pendant les travaux, les enfants ont été transférés à l'espace parents enfants et le personnel dans des locaux provisoires. Les conditions de travail ont été éprouvantes pour les agents et, selon les dires du personnel, très difficiles du point de vue de la qualité de l'accueil des enfants. Depuis, les travaux sont terminés et le personnel a intégré les locaux rénovés.

[231] La pouponnière se situe dans le parc du Pradet dans un immeuble séparé, réservé aux enfants de moins de 18 mois. Il comprend un rez-de-chaussée et deux étages avec un accès possible par un ascenseur.

[232] Au rez-de-chaussée se situent la cuisine et une unité, les 2 autres unités sont au premier étage. Au deuxième étage se trouvent les locaux administratifs et des professionnels : responsable de service, secrétariat, éducatrices, psychologue, pédiatre...

[233] Les enfants sont installés soit dans des petits box individuels avec un lit et un espace de change et de bain, soit dans des chambres de deux à 3 lits. Les chambres sont climatisées. Chaque unité dispose d'une salle de jeux plus ou moins grande selon les âges avec un accès à un balcon couvert pour leur permettre de jouer dehors pour les plus grands, et d'un espace séparé pour les repas. La psychomotricienne dispose d'une salle aménagée et dotée d'un espace Snoezelen. Le matériel et les jeux sont adaptés à l'âge des enfants.

[234] Le tout est en très bon état apparent, mais il nous a été signalé encore quelques dysfonctionnements : problème d'eau insuffisamment chaude pour les bains (33 °C), de chauffage et de mauvaises odeurs. Il demeure un problème de circulation des personnes qui doivent traverser les services pour rejoindre les sorties du fait de la configuration du bâtiment qui est tout en longueur.

- La prise en charge des enfants

- Le suivi de la santé des enfants

[235] Le suivi médical des enfants s'effectue grâce à deux vacations de pédiatre (difficultés de recrutement). Les parents donnent les autorisations nécessaires pour que le CDE puisse assurer le suivi médical de leur enfant.

[236] Les dossiers médicaux pour chaque enfant sont stockés dans une armoire fermant à clef et la mission n'a pas pu en prendre connaissance, n'ayant pas de médecin dans l'équipe.

[237] Les médicaments sont préparés par les infirmières et sont stockés dans une armoire. La pharmacienne du CDE vient en appui.

[238] Il y a un bureau pour le médecin. Cependant, il n'y a pas d'infirmier proprement dite où les enfants malades peuvent être isolés, mais la pouponnière peut utiliser les chambres individuelles.

- L'accueil

[239] Un livret d'accueil existe à la pouponnière, mais est en cours de mise à jour et de simplification afin qu'il puisse être plus lisible pour les parents. Il est même envisagé de faire un livret spécial pour les bébés. Le règlement de fonctionnement est également en cours de refonte ainsi que le projet de service.

[240] Un projet d'embauche par le CDE de deux assistantes familiales a été présenté au comité technique d'établissement, mais n'a pas abouti. Quelques assistantes familiales assurent toutefois des accueils d'urgence hors CDE.

- L'évaluation et l'orientation

[241] Une personne est désignée pour être la « maternante » de l'enfant, sa référente. La pouponnière est considérée comme un lieu privilégié pour faire l'évaluation même si certains agents regrettent que les plannings ne permettent pas que le lever et le coucher de l'enfant soient faits par la même personne.

[242] Les durées de séjour des enfants sont longues : 214 jours en moyenne en 2019 pouvant aller jusqu'à plus d'un an par manque de places en accueil familial qui est la voie de sortie naturelle de ces enfants en bas âge.

[243] Un questionnaire de satisfaction est remis aux parents pour avoir leur appréciation sur l'accueil et l'accompagnement de leur enfant à la pouponnière.

2 Le jardin d'enfants au Pradet

- Données générales

[244] Le Jardin d'Enfants, d'une capacité théorique de 24 places, est organisé en trois unités d'accueil d'enfants de 17 mois à 6 ans, répartis en trois unités comme suit :

- « Les petits loups » d'une capacité de 6 places pour les enfants en mixité de 17 mois à 3 ans ;
- « Les Dauphins » d'une capacité de 9 places, pour les enfants en mixité de 3 à 6 ans ;
- « Les Galopins » d'une capacité de 9 places, pour les enfants en mixité de 3 à 6 ans.

[245] La capacité totale autorisée peut être portée à 30 si on ajoute 6 places au titre de la suractivité⁵⁴, en pratique 2 places par unité.

[246] Réglementairement, l'unité des « petits loups » est une unité de pouponnière puisqu'elle accueille des enfants de moins 3 ans. Le bâtiment dévolu à la pouponnière sur le site du Pradet ne permet pas le regroupement de l'ensemble des unités accueillant les 0-3 ans.

[247] Le dernier projet de service en date s'est achevé en 2018 et les vacances de poste de direction à la pouponnière et au jardin d'enfants ont retardé le lancement d'une démarche participative pour travailler un nouveau projet.

- Les enfants accueillis

Les données présentées dans le rapport annuel d'activité du service pour 2019 montrent une sur-occupation chronique du jardin d'enfants.

Tableau 20 : Activité du jardin d'enfants de 2016 à 2019

	2016	2017	2018	2019
Enfants accueillis	70	80	65	76
Durée moyenne de séjour (jrs)	198	164	195	188
Nombre de journées	9 269	8 867	9 711	9 461
Taux d'occupation	106 %	101 %	111 %	108 %

Source : CDE, rapport d'activité.

[248] Au moment de la visite de contrôle de la mission, 21 enfants sont accueillis au jardin d'enfants, à raison de 7 par unité.

[249] Les accueils ont lieu essentiellement, pour 95 % en 2019, sur décision d'un magistrat dont 41,5 % en urgence (par OPP). Les enfants viennent de tout le département. 30 % habitent Toulon et ses environs 26 % de l'aire dracenoise.

⁵⁴ Arrêté du 26/03/2020 du président du conseil départemental

- Le personnel

[250] L'effectif théorique au mois de décembre 2020 est le suivant :

- Pour les petits loups : 6 éducateurs d'internat, 2 auxiliaires de puériculture, 3 veilleurs de nuit et 0,3 psychologue. Les petits loups sont encadrés par une cheffe de service qui est cadre de santé et puéricultrice qui assure également la responsabilité de l'espace santé.
- Pour les deux autres unités : les Dauphins et les Galopins : 16 éducateurs d'internat, 4 maîtresses de maison, 5 veilleurs de nuit et 0,7 psychologue. Ces unités sont placées sous la direction d'un cadre de santé, de formation éducateur spécialisé.

[251] Les « éducateurs d'internat » comme indiqués sur l'organigramme sont des moniteurs éducateurs et éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture. Le terme d'éducateur d'internat masque leur compétence professionnelle et commune dans la fonction éducative, tandis que leur diplôme précise leurs spécificités, utiles pour des prises en charge adaptées d'enfants jeunes ou très jeunes.

[252] Les maîtresses de maison sont au nombre de 6 pour les 3 unités. Leurs horaires comme leurs collègues des autres services, leur permettent d'intervenir en soutien des personnels éducatifs à deux moments clefs de la journée : au réveil des enfants et en fin de journée : bain et repas.

[253] Les veilleurs de nuit ont aussi une mission de surveillance voire d'aide à la prise en charge si besoin. Ils sont au nombre de 8 pour les 3 unités, ce qui paraît suffisant, voire élevé. En effet, les 3 unités du jardin d'enfants sont contiguës et d'autres veilleurs sont présents dans les autres unités implantées sur le site du Pradet.

[254] Enfin, une psychologue intervient au Jardin d'enfants et à la pouponnière à temps plein à raison de 0,3 aux petits loups et 0,7 dans les autres unités.

- Les locaux

[255] Le jardin d'enfants avec ses trois unités est installé dans un bâtiment spécifique au Pradet. Les locaux même repeints récemment apparaissent anciens et leur disposition n'est pas la plus adaptée à l'hébergement des jeunes enfants et ne facilite pas une surveillance aisée pour les éducateurs (porte fenêtres qui s'ouvrent vers l'extérieur, grands couloirs...).

[256] Les chambres pour 2 à 4 enfants sont petites. Il n'y a pas de salle pour les activités créatives qui doivent être réalisées dans les salles à manger et il n'y a qu'une salle de jeux pour 20 enfants. Les salles communes ainsi que les chambres sont décorées par les éducatrices qui déploient beaucoup d'ingéniosité et de talent pour les rendre plus accueillantes avec les moyens du bord (voire avec leurs propres moyens), car il est difficile d'obtenir du matériel éducatif s'il n'est pas demandé longtemps à l'avance.

[257] Les salles de bain ne permettent pas le respect de l'intimité des enfants. Les baignoires trop petites pour les enfants de la grande section et les escaliers pour accéder aux baignoires ne sont pas très pratiques pour les plus petits. L'interdiction de boire et même de se laver les dents avec l'eau du robinet ne facilite pas l'aide à la toilette pour les enfants dont certains sont encore peu autonomes. Elle crée un effet contraire à l'objectif de sérénité recherché pour ces enfants.

[258] Il manque de la place pour ranger les vêtements et faire du stockage. Un chalet en bois a dû être construit à l'extérieur pour stocker les couches et le matériel.

- La prise en charge
 - Accueil et suivi

[259] À leur arrivée, les enfants se voient attribuer deux éducateurs référents. En plus des notes d'informations sur des sujets particuliers (santé, difficultés diverses), une note de situation est rédigée à l'arrivée de l'enfant puis mise à jour et complétée dans les deux à trois mois suivants son arrivée. Ces notes de situation détaillent les conditions d'accueil, le déroulement de la vie quotidienne de l'enfant au sein du jardin d'enfants, ses relations avec les autres (enfants et adultes) ainsi qu'avec sa famille. Elles donnent également quelques indications sur les besoins de l'enfant afin d'éclairer les décisions à venir sans être toutefois un réel projet pour l'enfant.

[260] Les enfants bénéficient d'une visite médicale qui peut donner lieu à des prescriptions de soins.

- Scolarisation

[261] Les enfants de 3 à 6 ans sont tous scolarisés à l'école du Pradet avec, pour certains, des aménagements pour tenir compte de leurs difficultés d'apprentissage. Le matin, deux éducateurs avec une personne en renfort préparent les enfants et les emmènent à l'école où des places leur sont réservées.

[262] Les enfants bénéficient des activités proposées par le service d'activité de jour. Toutefois, le manque d'effectif chronique dans le service et le sureffectif d'enfants accueillis ne permettent pas de mener à bien tous les projets envisagés pour faire sortir les enfants du Pradet (camps, promenades...).

- La sortie du jardin d'enfants

[263] Les enfants sont admis au jardin d'enfants en principe pour 3 mois renouvelables une fois, mais certains peuvent rester 10 à 18 mois par manque de places de débouchés.

[264] Environ la moitié des enfants (48 % en 2019) sont placés à la sortie chez un assistant familial, un quart (26 % en 2019) rentrent dans leur famille avec une mesure d'aide éducative et les autres sont orientés en MECS.

[265] L'ensemble des observations réalisées, ainsi qu'un entretien conjoint avec les 3 responsables de la pouponnière et du jardin d'enfants puis un avec les personnels du jardin d'enfants conduisent à estimer que le problème majeur à la fois affirmé par les personnels et observé, est l'impossibilité de permettre à des enfants d'être rapidement (moins de trois mois maxi) accueillis par une assistante maternelle.

3 Le foyer des moyens « Oustaou » du Pradet

- Le contexte

[266] Ce foyer situé au 1er étage du bâtiment principal du Pradet accueille des enfants de 9 à 12 ans, pour une capacité de 10 places autorisées, auxquelles s'ajoutent 2 places possibles en surcapacité temporaire. Au 8 décembre 2020, 11 mineurs de cette tranche d'âge étaient présents.

- L'activité

[267] Durant l'année 2019, selon le rapport d'activité du CDE, 53 enfants ont été accueillis à l'Oustaou, pour une durée moyenne de séjour de 107 jours, soit 3 mois et demi. Mais cette moyenne cache de fortes disparités : 42 % des enfants sont orientés après 6 mois. Selon les éléments recueillis, il s'agit en particulier d'enfants ayant une notification MDPH avec une orientation ITEP ou IME, qui cumulent une situation de danger dans leur famille avec une situation de handicap.

[268] Sauf exception (une en 2020 selon un des éducateurs rencontrés), l'accueil d'enfants est réalisé le jour même de la réception de la demande ou le lendemain, sans visite de préparation. Il s'agit très majoritairement de décisions judiciaires. Les surcapacités sont essentiellement utilisées pour les accueils administratifs d'urgence (9 en 2019), pour des enfants en conflit avec leurs parents, ayant quitté le domicile familial (« accueil 72h » de l'article L. 223-2 du CASF).

Tableau 21 : Activité du foyer des moyens du Pradet

	2016	2017	2018	2019
Enfants accueillis	36	43	40	53
Durée moyenne de séjour (jrs)	109	101	104	107
Nombre de journées	3 941	4 345	4 144	4 195
Taux d'occupation	108 %	119 %	114 %	117 %

Source : CDE

- Le personnel

[269] L'équipe est composée d'un chef de service à temps partiel (qui dirige également le service de veille sociale et le service d'action éducative renforcée à domicile dans l'ouest du département (AERD ouest), de 8 éducateurs et de 3 veilleurs de nuit (entièrement affectés au foyer des moyens⁵⁵, d'un éducateur sportif à temps partiel et d'un psychologue à mi-temps.

- Les conditions matérielles d'accueil

[270] Les conditions matérielles d'accueil sont perfectibles, compte tenu de l'état de vétusté du bâtiment du foyer. La chambre d'accueil pour des nouveaux arrivants, seule chambre individuelle placée à proximité du bureau des éducateurs, est d'une surface inférieure à 8 m². À la date de la visite, sur un des murs, demeure une large (10 cm) et profonde (5 cm) cassure autour de la porte, ayant été provoquée par l'accès de violence d'un adolescent. Ces dégâts, non réparés, dans une chambre peinte

⁵⁵ Même si les unités des moyens et des grands sont situées respectivement au 1 et au 2ème étage du même bâtiment, il a été décidé par le CDE de ne pas mettre en commun certaines tâches de surveillance entre les surveillants de nuit de l'unité des moyens et celle de grands.

en blanc, renforcent le caractère peu chaleureux, voire insécurisant, de l'espace, à l'opposé du discours de réassurance tenu par ailleurs par les éducateurs. La plupart des armoires avaient une porte défectueuse, parfois arrachée ; dans plusieurs chambres, les fenêtres, qui ne comportent pas de volets extérieurs, n'ont pas de rideaux afin d'occulter la lumière et de créer une atmosphère d'intimité. Dans une autre chambre, deux trous dans le mur, causés par un enfant accueilli précédemment, devaient être rebouchés et le mur repeint. Les chambres ne sont pas individuelles et ne comportent pas de bureaux pour chaque enfant.

[271] Les espaces communs, autour du couloir, sont plutôt bien tenus et décorés. Toutefois, aucune affiche ou illustration ne permet de visualiser les principales règles du foyer. Ces règles, énoncées à l'oral lors de l'accueil (accès à l'espace TV, heure des douches, horaire de venue d'un éducateur sportif...) constituent des repères sécurisants pour des enfants qui ont été en danger et gagneraient à être explicités.

[272] Par ailleurs, si les salles de bains (partagées) sont propres, malgré des défauts mineurs (traces sur les rebords, infiltrations), des affiches « eau non potable » sont présentes à divers endroits. L'éducateur indique que selon lui, « depuis 2018, l'eau n'est plus potable ici ». Sous réserve des éléments évoqués par ailleurs, cet affichage contribue également à dégrader l'image des lieux, voire à leur conférer un aspect anxieux.

[273] Au total, par rapport à la situation constatée au 8 décembre, des investissements matériels (mobilier, peinture, double plafond, travaux d'étanchéité...) sont souhaitables afin d'améliorer les conditions de vie et de renforcer l'intimité au quotidien des jeunes accueillis.

- La prise en charge.

[274] L'écoute et la réassurance sont les maîtres mots des éducateurs rencontrés (« sécuriser et écouter... sans bousculer et en expliquant qui ils sont ») s'agissant d'un foyer qui n'est pas encore doté d'un projet de site validé, mais semble bénéficier d'une bonne cohésion.

[275] À la date de la visite, seul un enfant n'était pas scolarisé (et allait l'être la semaine suivante). De manière générale, les relations avec les écoles primaires et collèges du Pradet sont entretenues et, en 2019, tous les enfants ont pu être scolarisés : 44 dans une école publique classique et 9 dans le cadre d'un cycle d'instruction spécialisée.

[276] La procédure d'accueil est maîtrisée. Sauf exception (une en 2020 selon un des éducateurs rencontrés), l'accueil d'enfants est réalisé le jour même de la réception de la demande ou le lendemain, sans visite de préparation. Il s'agit très majoritairement de décisions judiciaires.

[277] Après réception du mail de confirmation de l'accueil en urgence d'un enfant, les éducateurs indiquent obtenir assez rapidement les informations relatives à l'état civil du jeune, à ses droits (visites des parents) ainsi que les rapports éducatifs. Ces informations sont ensuite saisies dans Nemoweb (comme a pu le vérifier la mission sur un échantillon de 5 enfants).

[278] L'entretien d'admission de l'enfant a généralement lieu avec un éducateur qui deviendra son référent pendant la période d'accueil d'urgence. Durant les 15 jours suivants, la date d'admission de l'enfant au foyer, la scolarisation et la santé sont les deux priorités. Un contact est pris avec l'ancienne école de l'enfant, ainsi qu'avec le médecin de famille.

[279] Au bout de deux mois, avec le référent de l'ASE, une réunion dite « EPE » (équipe pluridisciplinaire d'évaluation) se met en place, actuellement par visioconférence, pour recouper les informations et fixer les attendus de l'accueil. Aucun éducateur n'a mentionné la réalisation d'un PPE pour des enfants présents depuis plus de 6 mois.

[280] Concernant les activités socioculturelles, l'année 2020 a été marquée par de fortes limitations de mouvements, du fait de la situation sanitaire. Des activités en intérieur telles que de la peinture, des activités « attrapes rêves », des cartes pour Noël ou pour les anniversaires ont été privilégiées. En 2019, divers projets avaient été mis en place : la découverte des différents saveurs lors de petits déjeuners modifiés (3 fois des breakfasts anglais et suédois) ; un projet de « jardin zen » afin de favoriser un temps calme et privilégié avec les filles accueillies (dans un groupe comportant souvent un nombre important de garçons), la visite du jardin de la préhistoire, à Istres, la visite du château des Baux-de-Provence, un parcours à la fondation « Culturespace », etc.

[281] En matière d'orientation, sur les 44 sorties d'enfants constatés en 2019, 14 ont été orientés vers une MECS, 9 vers une autre unité du CDE, 8 sont retournés dans leur famille, et 7 ont été orientés et 6 accueillis par un assistant familial⁵⁶.

⁵⁶ CDE, Rapport d'activité 2019, annexe relative au foyer des moyens du Pradet, p.5.

4 Le foyer des grands au Pradet

- Contexte

[282] Le Foyer des grands, regroupe de façon mixte des adolescents de 12 à 15 ans. Il est installé au 2ème étage du bâtiment central de l'emprise du Pradet. Au 1er étage se situe le foyer des moyens (9 à 11 ans) ; les 15 – 18 ans sont pris en charge dans deux bâtiments situés à environ 15 km (à La Valette et à Solliès-Pont).

[283] Sa capacité autorisée est de 10 places (pouvant être portée à 12 places, de façon exceptionnelle).

- Les adolescents accueillis

[284] Les données présentées dans le rapport d'activité 2019 traduisent déjà une suroccupation avec des effets négatifs : l'allongement de la durée moyenne de séjour et la baisse du nombre de jeunes accueillis.

[285] La suspension provisoire, de février 2019 à juillet 2019, d'un service accueillant le même type d'adolescents implanté à Draguignan, a nécessité l'accueil de ces mineurs au Foyer des Grands du Pradet et a dégradé les données présentées dans le tableau ci-après.

[286] Mais cette situation ne s'est pas améliorée en 2020, traduisant un problème structurel.

Tableau 22 : Activité du foyer des grands au Pradet

	2016	2017	2018	2019
Enfants accueillis	59	64	53	51
Durée moyenne de séjour (jrs)	66	57	82	87
Nombre de journées	3 913	3 650	4 325	4 448
Taux d'occupation	107 %	100 %	118 %	122 %

Source : Rapport d'activité du CDE.

[287] Le 8 décembre 2020 (jour de la visite de l'IGAS au Foyer des grands), 11 mineurs étaient présents. Un d'entre eux était rentré le jour même (après plus d'un an d'attente) et une autre la semaine précédente, tandis qu'un troisième enfant était accueilli depuis plus d'un an.

[288] 75 % des accueils constituent des placements décidés par un magistrat, dont 40 % d'entre eux, en urgence (par OPP). Le service n'a accueilli aucun mineur non accompagné en 2019.

[289] L'accueil au foyer est l'occasion d'une prise en charge sanitaire générale avec, dans un tiers des cas, des soins de santé mentale et dans 15 % une notification de la MDPH.

[290] 50 % des mineurs sont scolarisés dans un établissement proche (grâce à des relations institutionnelles et personnelles avec les responsables académiques) et des activités socioculturelles sont organisées.

- Le personnel

[291] Au 1^{er} janvier 2021, l'effectif théorique, en comptant les maîtresses de maison qui ne font pas partie du service mais qui effectuent l'intégralité de leur temps de travail, était composé de la façon suivante :

Tableau 23 : Effectifs du foyer des grands au Pradet

	effectif (en ETP)
Chef de service	0,5 ETP
Psychologue	0,5 ETP
Éducateurs	8 ETP
Surveillant de nuit	4 ETP
Maîtresse de maison	2 ETP

Source : CDE.

[292] Tous ces postes étaient occupés, grâce à l'apport de CDD ou d'intérimaires notamment pour les éducateurs et de même pour les surveillants de nuit. Une situation semblable pouvait être observée tout au long des années 2019 et 2020. Ce turn-over d'éducateurs est déstabilisant pour l'équipe et perturbant pour les jeunes accueillis.

[293] Il est à noter également la présence de stagiaires en formation d'éducateur spécialisé et de moniteur éducateur (3 en 2019) qui contribuent à la qualité de la prise en charge et dont l'activité peut s'inscrire dans la perspective d'un recrutement.

- Les locaux

[294] Le Foyer des grands est situé au 2^{ème} étage sans ascenseur d'un bâtiment ancien. L'aménagement ne correspond pas aux besoins d'accueil d'adolescents : de grandes chambres où sont installés 2 ou 3 voire 4 lits, et donc, sans intimité. Des armoires de mauvaise qualité, branlantes et aux portes parfois absentes, des sanitaires installés où une place pouvait leur être faite, peuvent aussi être observés.

[295] Pour autant, les murs blancs sont nets, les espaces communs sont assez chaleureux et sont d'ailleurs investis (comme observé pendant la mission).

- Observations

[296] La prise en charge au sein du Foyer des grands des adolescents souffre de trois types de difficultés :

- Des durées de séjour trop longues et qui ont tendance à s'allonger faute de places en MECS (notamment)
- Une inadaptation des locaux
- Un turn-over des éducateurs

[297] A contrario, ces adolescents bénéficient :

- D'un « encadrement » supérieur à 1 professionnel/1 adolescent (ratio qui pourrait être accru si était prise en compte, notamment, une fraction des professionnels de l'espace santé) autour d'un noyau stable ;
- Du maintien, pour la moitié d'entre eux, d'une scolarité au sein d'un collège.

5 La résidence mère-enfant au Pradet

- Contexte

[298] La résidence mère enfant est installée dans un bâtiment indépendant sur le site du Pradet. Elle est destinée à l'accueil de mères avec enfant de moins de trois ans et à l'accueil des futures mères (à partir du 7^{ème} mois de grossesse). La capacité d'accueil est de 9 places pour 11 autorisées (les locaux sont exigus). L'accueil n'est possible que pour les fratries de deux enfants.

- Les accueils réalisés

[299] Les données présentées dans le rapport annuel d'activité du service pour 2019 montrent une occupation variable selon les années.

Tableau 24 : Activité de la résidence mère enfant

	2016	2017	2018	2019
Mères/Enfants accueillis	34	24	33	36
Durée moyenne de séjour (jours)	163	112	150	174
Nombre de journées	5 548	2 694	4 950	6 282
Taux d'occupation	138 %	67 %	123 %	78 %

Source : CDE.

[300] Au moment de la visite de contrôle de la mission, huit mamans et huit enfants étaient accueillis et une nouvelle maman (mineure) devait être accueillie dans l'après-midi.

[301] Les orientations sont diverses et se partagent entre des mesures judiciaires et des mesures administratives. En 2019, seules deux mères mineures ont été accueillies en urgence, les autres accueils ont pu être préparés ce qui favorise la mise en place de l'accompagnement éducatif. L'admission à la RME ne nécessite pas un passage par la commission d'orientation du Département.

[302] L'accompagnement dure en moyenne dix-huit mois.

- Le personnel

[303] L'effectif théorique au mois de décembre 2020 est de 13,5 ETP.

Tableau 25 : Effectifs de la RME

	Effectifs (ETP)
Chef de service	0,5 ETP
Psychologue	1 ETP
Éducatrices	7 ETP
Veilleurs de nuit	3 ETP
Maîtresse de maison	2 ETP

Source : CDE

[304] Au moment de la visite de la mission, un veilleur de nuit est en autorisation spéciale d'absence (ASA), dans le contexte sanitaire ; un agent en CDD assure la continuité du service. Deux éducateurs sont à temps partiel (90 %). Le chef du service partage ses fonctions avec la direction de l'espace parents-enfants (EPE).

- Les conditions matérielles d'accueil.

[305] Le foyer est installé dans un bâtiment distinct sur le site du Pradet. Les locaux, bien qu'entretenus, apparaissent anciens. Une remise en état du studio est effectuée entre deux hébergements. Le protocole d'accueil prévoit un temps d'attente de deux à trois semaines à cet effet.

[306] Au rez-de-chaussée se situent les bureaux, un espace partagé de repas, une salle de jeux pour les enfants et un espace pour faire la toilette des bébés avec une baignoire.

[307] Les studios sont petits et mal isolés d'un point de vue phonique. Ils comportent un coin cuisine et une salle de bains ainsi qu'une petite chambre. Pour pouvoir accueillir une mère avec deux enfants il est nécessaire de coupler deux studios entre eux pour avoir suffisamment de place.

[308] À la date de la visite, les enfants ne pouvaient plus avoir accès à l'espace de jeux à l'extérieur qui leur était réservé et qui a été fermé pour des problèmes de sécurité. Il devait rouvrir.

- La prise en charge

[309] C'est le référent ASE de l'UTS qui présente la situation de la mère et de son enfant. L'admission se fait après une pré-visite (sauf urgence). Le livret d'accueil est remis à l'intéressée ainsi que le règlement intérieur. La maman ou future maman dispose d'une semaine de réflexion avant le rendez-vous d'admission. Un travail important est réalisé sur l'hygiène. Un temps d'observation est pratiqué à l'arrivée pour évaluer les capacités des jeunes mamans en particulier au moment des repas et des bains des enfants.

[310] La RME bénéficie de l'espace santé du CDE et du soutien de la pharmacienne. Il n'y a pas de puéricultrice ou de psychomotricienne affectée à la RME, mais le travail se fait avec les professionnels de l'espace santé. Tous les enfants bénéficient d'un suivi individuel par un médecin choisi par la résidente ou par un médecin de la PMI.

[311] Les veilleurs de nuit peuvent être amenés à garder les enfants la nuit lorsque les mères ne sont pas en état de le faire.

[312] Les mères accueillies à fin décembre 2020 sont bénéficiaires du RSA et accompagnées pour l'insertion en lien avec le référent ASE et la DASP.

[313] Pour les repas, les menus sont élaborés en commission des menus avec les mamans. Des repas et des activités communes sont organisés par l'équipe ou par les mamans, dans les limites rendues possibles par les évolutions des protocoles de lutte contre le COVID 19. Il n'y a pas de conseil de la vie sociale organisé pour l'instant.

[314] Un protocole de sûreté strict est appliqué pour éviter les intrusions.

[315] Les sorties sont difficiles, l'accès à l'autonomie pourrait être plus progressif, car les mamans accueillies ont des difficultés multiples.

6 L'espace parents enfants au Pradet

- Contexte

[316] Le service de l'Espace Parents Enfants (EPE) organise exclusivement les visites médiatisées au bénéfice des enfants accueillis sur les sites du CDE du Pradet, des foyers Figaou et Saint-Nicolas à Solliès-Pont et de la Cigaloune à La Valette-du-Var (aire toulonnaise).

- Indicateurs d'activité

[317] Les données présentées dans le rapport annuel d'activité du service pour 2019 montrent une activité soutenue en 2019.

Tableau 26 : Nombre d'enfants concernés par les visites médiatisées au sein de l'EPE

	2016	2017	2018	2019
Nombre d'enfants concernés	127	137	135	148

Source : CDE.

Tableau 27 : Indicateurs détaillés EPE

ACTIVITÉ	2016	2017	2018	2019
Nbre de VM organisées		1462	1557	1305
Nbre de VM réalisées	1011	1148	1269	1059
Écarts		314	288	246
Nbre d'heure de VM prévues			1615	1355
Nbres heures de VM réalisées			1457	1102
Écarts			558	253
Tps de reprises avec le(s) visiteur(s) (30mn)				
Prévue				
Réalisé			801	
Total d'intervention VM prévue (en heure)				
Total d'intervention VM réalisée (en heure)			1457	1102
Total visite non honorées (en heure)			558	253

Source : CDE.

[318] Le fonctionnement du service est très affecté par la crise sanitaire alors qu'il venait juste de regagner des locaux rénovés et a passé un temps significatif dans des Algecos installés dans le jardin du CDE (lieux peu adaptés aux visites médiatisées).

[319] Au moment de la visite de contrôle de la mission, les dispositions prises pour tenir compte des consignes sanitaires limitent fortement la capacité de l'EPE. Une seule salle de visite peut être occupée, le matériel de médiatisation (jouets ou accessoires) n'est pas utilisable. Un intervalle entre deux visites de 30 minutes est imposé ce qui limite à 4 visites par jour. Par ailleurs les visites ont lieu seulement du lundi au vendredi alors qu'elles sont organisées sept jours sur sept à raison de 10 visites par jour maximum en temps normal.

- Le personnel

Tableau 28 : Effectif théorique au mois de décembre 2020

	effectif (en ETP)
Chef de service	0,5 ETP
Psychologue	0,5 ETP
Éducateurs	5 ETP

Source : CDE

[320] Au moment de la visite de la mission, les postes sont honorés. L'équipe a été largement renouvelée (trois départs entre juillet et octobre). Une éducatrice était en ASA (autorisation spéciale d'absence). Un agent est à 80 %.

- Les locaux

[321] Le service est installé au rez-de-jardin du bâtiment administratif du CDE au Pradet. Il dispose de deux vastes salles de visites aménagées et de bureaux pour l'équipe de médiatisation qui ont été entièrement réaménagés en 2020.

- La prise en charge

[322] Il y a une liste d'attente pour l'espace parents enfants. Cela pèse parfois sur les unités du CDE contraintes d'organiser par elles-mêmes les visites.

[323] À l'admission, la cheffe du service reçoit les parents conformément au protocole pour présenter la procédure, remettre et commenter le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement qui ont été mis à jour.

[324] L'adaptation du rythme des visites se fait après la mise en œuvre et conformément à la décision judiciaire. Les visites s'effectuent à une fréquence établie selon un planning hebdomadaire qui tient compte des âges et contraintes des enfants et de celles des parents.

[325] Avant la crise de la COVID 19, des réunions étaient organisées toutes les cinq à six semaines avec les services du CDE pour faire un point sur les visites.

[326] Chaque éducateur de l'espace suit 6 à 8 familles en particulier (situation de fil rouge) et au maximum 10. L'EPE est en position neutre vis-à-vis de l'enfant et des parents et ne fausse pas la mise en lien.

[327] Chaque visite donne lieu à des observations consignées dans un cahier qui permet ensuite de rédiger un rapport à l'échéance. Le rapport n'est pas communiqué aux parents, mais son contenu leur est commenté.

[328] En cas d'absentéisme des parents, l'EPE applique le règlement de fonctionnement. Un bouton d'alerte est à la disposition de l'éducatrice dans la salle de visite en cas de difficulté. Il est possible de demander la présence d'un agent de sécurité à proximité de la salle de visite si la situation est perçue comme pouvant se dégrader. La présence de la psychologue peut être utile en binôme selon la situation.

[329] L'équipe se réunit une fois par semaine.

Tableau 29 : Typologie des visites et rythme

ANNÉES	hebdo	2/3 hebdo	Ts les 15 jours		Bimens.	Mens	Trim.	autres	Points passage
2018	46	5	17		21	11	0	3	8
%	41 %	5 %	15 %		19 %	10 %	0 %	3 %	7 %
2019	38	6	19		35	23	0	4*	5
%	28,5 %	5 %	15 %		26,5 %	18 %	0 %	3 %	4 %

Source : Rapport annuel d'activité 2019 de l'EPE.

Tableau 30 : Services accueillants les enfants bénéficiaires

services	Nbre	%
Pouponnière	23	16 %
Jardin d'enfants	49	34 %
Figaou	20	14 %
Foyer des Moyens	20	14 %
Foyer des Grands	15	11 %
Saint-Nicolas	4	3 %
Cigaloue	4	3 %
RME Résidence mère enfant	3	2 %
Services de Draguignan	0	0 %
F.A./MECS	10	7 %

Source : Rapport annuel d'activité 2019 de l'EPE.

7 Le service d'activités de jour au Pradet

● Contexte

[330] Le service d'activités de jour a été créé récemment (2016-2017) suite à l'évolution du profil du public accueilli.

[331] À partir des années 1990, un certain nombre d'enfants du CDE ne sont plus scolarisés et restent sur le site dans la journée. Cela conduit à développer des activités occupationnelles notamment pour les plus de 16 ans. Il s'agissait de leur redonner confiance et l'intervention était limitée aux foyers des grands du Pradet et de la Cigaloune à La Valette-du-Var. Les activités étaient encadrées par des éducateurs sportifs qui n'étaient pas intégrés au suivi de la prise en charge des enfants.

● Activités

[332] Le service a été alors créé pour mutualiser les moyens et proposer des prestations à l'ensemble des services éducatifs d'internat du CDE, à l'exception de la pouponnière.

[333] Une équipe pluridisciplinaire intervient toute l'année quotidiennement de 9 h à 17 h auprès du public pour mettre en place des actions éducatives à caractères :

- sportif, de séjour à mettre en place, événementiel, accompagnements sportifs individuel et collectif ;
- culturel et permettre aux usagers de bénéficier à un accès à la culture et à la mise en œuvre de divers ateliers créatifs et de loisirs ;
- d'insertion professionnelle en faisant bénéficier les usagers notamment les adolescents d'un accompagnement individualisé.

[334] Le service ne dispose pas de locaux d'animation en propre à l'exception d'une petite salle au Pradet.

● Le personnel

[335] L'effectif théorique au mois de décembre 2020 est de 9,5 ETP.

Tableau 31 : Effectifs du service d'activités de jour

	Effectifs (ETP)
Chef de service	0,5 ETP
Éducateurs sportifs Animateurs	6 ETP
Référents culturels et événementiels	2 ETP
Référent d'insertion professionnelle	1 ETP

Source : CDE

[336] Au Pradet, interviennent quatre éducateurs sportifs ainsi qu'un référent socioculturel et une éducatrice en insertion sociale, scolaire et professionnelle sur les différentes unités sauf la Pouponnière et la RME⁵⁷.

[337] À Draguignan, le SAJ dispose d'un éducateur sportif et d'une animatrice socioculturelle (loisirs créatifs).

[338] À Solliès-Pont un animateur partage son temps entre le foyer Saint-Nicolas et le Figaou.

- L'exécution des missions : les actions et projets du SAJ

[339] L'équipe du SAJ s'efforce de répondre aux préoccupations des unités et services du CDE. L'année 2020 a été difficile en raison du confinement d'une part et aussi de difficultés techniques pour la mise en œuvre des équipements sportifs, en particulier la piscine qui n'a pu être ouverte qu'au 1^{er} août.

[340] La réécriture du projet de service a été conduite en 2020.

[341] Le service attend davantage de réactivité pour la signature des conventions avec les partenaires externes pour l'organisation des activités. De même que les difficultés logistiques et techniques doivent être mieux prises en compte afin de ne pas priver les enfants de l'accès à la piscine⁵⁸ ou au city-stade dans les périodes favorables. La piscine de Draguignan pourrait être maintenue en activité quasiment toute l'année, car elle est chauffée et couverte.

[342] Le SAJ mentionne aussi l'absence d'un foyer pour le CDE, lieu de détente pour les jeunes.

[343] Enfin, les éducateurs sportifs réclament une plus grande reconnaissance de l'aspect pédagogique de leur travail et une meilleure intégration des observations réalisées dans le cadre des activités de jour dans les travaux d'observation et d'évaluation des enfants.

⁵⁷ Une éducatrice à temps plein affectée au Foyer le Figaou et à la RME en accident du travail depuis mai 2019, n'a pas été remplacée.

⁵⁸ Ce point de vigilance sur la date et la durée d'ouverture de la piscine ouverte a fait l'objet d'échanges avec la direction du CDE ; l'intégration de la prestation de maintenance dans le marché multi technique est censée permettre plus de réactivité, afin d'étendre en toute sécurité les plages d'accès à la piscine dans l'année.

- Les projets mis en œuvre en 2019

Projets	Date	lieu	Bénéficiaires
Relooking, salle de jeux et passage commun à tous	Janvier à février	CDE Draguignan	Adolescents et moyens de Draguignan
Déco UTS	Mars 2019	UTS Aire Dracénoise/Fayence	Adolescents/moyens/MECS le Nid
Tournoi de foot	Vacances scolaires mai 2019	CDE Le Pradet et Draguignan	Services ados et Moyens du CDE Draguignan et Le Pradet
MIG Handball avec l'équipe professionnelle de Toulon	De janvier à mai 2019	CDE Le Pradet et Draguignan Présence des enfants au match à Toulon et Saint-Raphaël	Services ados et Moyens du CDE
MIG RCT	De mars à avril 2019	Toulon	Services des Moyens et ados de Draguignan et du CDE le Pradet St Nicolas et la Cigaloune
Fête de Pâques	Dimanche 21 avril de Pâques	Draguignan et le Pradet	Moyens de Draguignan, Jardin d'Enfants et moyens de Draguignan.
Expo	9 avril	Esprit d'une collection : les donations, Expositions - Fondation Marguerite et Aimé Maeght Art Moderne et Contemporain	Moyens de Draguignan
Fête de l'été	3 juillet 2019	CDE le Pradet	Tous les services du CDE
Toulon Élite Futsal vs Toulouse	Samedi 19 octobre 2019 à 17 h	Palais Omnisport	Services ados Pradet-Cigaloune-St Nicolas et adolescents de Draguignan
Halloween	31 octobre 2019	CDE le Pradet	Tous les services du CDE
Fête de Noël	11 décembre 2019	Espace des arts Pradet	Tous les services du CDE

Source : CDE.

- Les actions éducatives et sportives

La piscine

[344] Deux éducateurs sportifs titulaires du BNSSA assurent la surveillance de la baignade des enfants de mai à octobre. Sur cette période leurs interventions habituelles sur les services se font en pointillés. Le reste de l'année, les deux éducateurs s'attachent outre les activités sportives courantes à apprendre à nager aux enfants. La plupart des enfants quittent l'établissement avec un certificat.

Actions éducatives et sportives

[345] Tout au long de l'année, les enfants et adolescents bénéficient d'accès à des actions ouvertes vers l'extérieur. Ainsi malgré les difficultés connues en 2019 et le peu de temps à se répartir entre les services, les éducateurs sportifs ont tenu à pérenniser les actions de randonnée des Lucioles, sortie VTT, spéléo, rugby, handball, tournoi de football interservices...) La pédagogie de leur intervention permet aux enfants de se dépasser, se dépenser, se respecter, développer le goût de l'effort.

Séjours éducatifs

Tableau 32 : Projets conduits en 2019

Projets	Date	lieu	Bénéficiaires
Séjour Ski	du 11 au 13 février 2019	Briançon Serre-Chevalier	Foyer des moyens CDE le Pradet
Séjour à caractère sportif	30 mai au 02 juin	Puget-Théniers	MECS le Nid Draguignan

Source : CDE.

8 Le foyer les lucioles à Draguignan

- Contexte

[346] Le foyer des Lucioles est installé à Draguignan dans un bâtiment qu'il partage avec le foyer des grands l'Escale. Il accueille normalement les enfants de l'aire dracenoise et de l'est du département âgés de 6 à 11 ans. Sur le site existent des bâtiments annexes : buanderie, atelier, salle de réunion, bureau de la psychologue...), un city stade et une piscine couverte et chauffée.

[347] La capacité normale du foyer est de 12 places pouvant être portée à 14 places. L'ensemble du bâtiment peut accueillir 25 enfants au maximum.

- Les enfants accueillis

[348] Les données présentées dans le rapport annuel d'activité du service pour 2019 montrent une sur-occupation chronique. Pour l'année 2019, elle va au-delà de la mobilisation des deux places supplémentaires.

Tableau 33 : Activité du foyer Les lucioles entre 2016 et 2019

Chiffres-clés	2016	2017	2018	2019
Enfants accueillis	40	38	43	33
Durée moyenne de séjour (jrs)	98	117	96	179
Nombre de journées	3915	4437	4136	4442
Taux d'occupation	107 %	122 %	113 %	122 %

Source : Rapport d'activité du CDE.

[349] Au moment de la visite de contrôle de la mission, 11 enfants sont accueillis dont une fratrie composée d'un frère de 6 ans et d'une sœur plus jeune, âgée de 4,5 ans seulement. Cet accueil a été effectué avec l'accord de l'équipe et la direction du CDE pour ne pas séparer la fratrie et parce que le groupe d'enfants présents le permet. La directrice indique vouloir développer une capacité d'accueil d'enfants âgés de 3 à 6 ans, capacité qui existait auparavant à Draguignan.

[350] Il arrive que le foyer des moyens accueille 13 ou 14 enfants lorsqu'il y a moins d'adolescents au foyer des grands et que la capacité maximale de 25 enfants dans l'ensemble du bâtiment n'est pas atteinte.

[351] Les accueils ont lieu sur décision d'un magistrat dont 45 % en urgence (par OPP).

- Le personnel

Tableau 34 : Effectif théorique au mois de décembre 2020

	effectif (en ETP)
Chef de service	1 ETP
Psychologue	0,5 ETP
Éducateurs	8 ETP
Veilleurs de nuit	3 ETP
Maîtresse de maison	2 ETP

Source : CDE.

[352] Au moment de la visite de la mission, un poste d'éducateur est vacant depuis 4 mois. Il manque également une maîtresse de maison qui est en arrêt depuis le début du confinement et qui est remplacée par une maîtresse de maison prêtée par un autre service. La psychologue assure un mi-temps au foyer et un mi-temps au service AERD Est. Elle assure également l'intérim de la psychologue du foyer des grands, le poste étant vacant⁵⁹. Une stagiaire monitrice éducatrice est intégrée à l'équipe depuis octobre 2020 pour 4 mois.

[353] Le foyer accueille des stagiaires tout au long de l'année qui aident l'équipe éducative.

[354] Une cuisine, une lingerie et un atelier de réparation sont installés sur place et participent à bon fonctionnement de la structure.

- Les locaux

[355] Le foyer est installé dans la partie ouest d'un bâtiment en longueur comportant un étage. Le foyer des grands occupe la partie est. Les espaces de vie et bureaux sont situés au rez-de-chaussée, les chambres à l'étage. Les locaux sont propres et bien entretenus, les chambres sont personnalisées selon les enfants. La visite de la mission précédant la période de Noël, les locaux sont décorés pour instaurer une ambiance festive.

[356] Le foyer dispose d'un city stade et d'une piscine couverte chauffée qui n'est utilisée néanmoins que l'été pour des questions logistiques mal comprises par les éducateurs. Les enfants n'ont en revanche pas d'espace extérieur avec des jeux comme au Pradet.

⁵⁹ Selon les informations communiquées à la mission, une nouvelle psychologue arriverait le 4 janvier pour le foyer des grands et la MECS le Nid.

- La prise en charge

[357] À l'admission, l'enfant est pris en charge par un éducateur à qui est transmis l'essentiel des informations par l'inspecteur enfance. À son installation l'enfant reçoit un livret d'accueil (en cours de mise à jour) ainsi qu'un sac d'accueil et un album photos. Le fonctionnement du service lui est expliqué. L'infirmière de l'espace santé prend rendez-vous auprès d'un pédiatre pour la visite d'admission et le bilan de santé pour le lendemain et au plus tard dans la semaine suivant l'arrivée. Les rendez-vous sont pris ensuite si nécessaire auprès des spécialistes (dentiste, orthophoniste..;)

[358] Le contrat de séjour est signé après réception de l'OPP du juge, sauf indisponibilité des parents.

[359] Actuellement, il n'est plus établi de PPE et ce depuis la réforme de la DEF en janvier 2019. Le foyer construit un projet pour l'enfant qui fait l'objet d'un point mensuel.

[360] La psychologue reçoit l'enfant une à deux semaines après son admission. C'est l'occasion de faire un point avec l'enfant sur son arrivée, son histoire et sa prise en charge. Comme les séjours sont longs, la psychologue peut faire une prise en charge en cas de nécessité. Elle travaille en étroite collaboration avec le CMP et le CMPP de Draguignan qui disposent d'une plate-forme pluridisciplinaire et reçoivent les enfants du foyer en priorité lorsque la psychologue l'estime nécessaire.

[361] Les enfants sont scolarisés dans les établissements alentours 6 à 8 écoles différentes pour éviter l'effet de groupe. La situation des enfants est examinée avec l'instituteur ou le professeur à chaque vacance scolaire. Les éducateurs participent aux réunions éducatives organisées par les établissements.

[362] La journée est rythmée par les préparations pour le départ dans les écoles, le retour pour le déjeuner pour ceux qui ne restent pas à la cantine, le retour de l'école, le goûter, l'aide aux devoirs (avec l'aide d'un bénévole), les toilettes, le dîner.

[363] Pour la sortie de l'enfant, un protocole règle son organisation. Il y a une phase de préparation des affaires, une petite fête, une soirée libre. La sortie a lieu à une heure fixée à l'avance, un éducateur accompagne l'enfant dans la nouvelle structure d'accueil. La sortie est précédée de pré-visites selon un protocole parfois très long (par exemple avec SOS Village d'enfants).

[364] Pour les repas, la diététicienne du Pradet n'intervient pas dans la constitution des menus à Draguignan.

[365] Au moment du confinement, les éducateurs assuraient l'école le matin en 3 groupes de niveau ainsi que des activités encadrées. L'après-midi, étaient proposées des activités extérieures et du sport (encadré par un éducateur sportif).

9 Le foyer des grands « l'Escale » de Draguignan

- Le contexte

[366] Le foyer des adolescents de Draguignan, situé sur le site dit du « Malmont », au nord de Draguignan dispose d'une capacité d'accueil de 9 places, auxquelles peuvent s'ajouter deux places additionnelles en sureffectif. À la date du déplacement de la mission, 12 enfants étaient inscrits au foyer (soit un enfant au-delà de la capacité autorisée), mais 2 étaient en fugue, ce qui témoigne de la tension sur l'offre.

Tableau 35 : Activité du foyer des adolescents de Draguignan

	2016	2017	2018	2019
Enfants accueillis	52	58	38	31
Durée moyenne de séjour (jours)	75	65	105	105
Nombre de journées	3 914	3 763	3 976	1 883
Taux d'occupation	121 %	116 %	123 %	57 %

Source : CDE, rapports d'activité.

[367] Le taux d'occupation moyen est supérieur à 100 % sur trois années ; en 2019, une fermeture du service a eu lieu de février à juin, faisant mécaniquement chuter l'activité. 540 journées d'arrêts pour maladie ou accidents du travail ont été comptabilisées cette année-là.

- Le personnel

[368] L'équipe du foyer des adolescents de Draguignan, profondément renouvelée en 2020, compte en plus de la cheffe de service (elle a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2020), 7 éducateurs spécialisés, 1 moniteur éducateur, 3 veilleurs de nuit et 2 maîtresses de maison, soit 14 agents à temps plein, auxquels s'ajoute la présence d'un psychologue à mi-temps (à la date de la mission en autorisation spéciale d'absence).

[369] En deux ans, l'équipe d'encadrement a connu un turn-over très important, causé par un climat interne dégradé, avec une vague de départs d'agents, dont les remplacements ont été tardifs. Le point d'orgue des difficultés du service a été la suspension d'un éducateur contractuel⁶⁰, suite à un dépôt de plainte pour des gestes de violences. Cet éducateur avait été employé dans une autre institution, où des actes de violence inappropriés avaient eu lieu, mais n'avaient pas été signalés lors de l'embauche au CDE. En février 2019, le service a dû être fermé, alors qu'une seule éducatrice était alors en poste. À la suite de plusieurs échecs de recrutements par CDD, il faudra attendre mi-décembre 2019 pour voir l'équipe reconstituée avec 7 ETP (+ 1 ETP en arrêt maladie).

⁶⁰ Son contrat n'a pas été renouvelé.

- Les conditions matérielles d'accueil

[370] Les conditions d'accueil sont satisfaisantes. La période de fermeture du service en 2019 a permis d'accélérer une large réfection du service, avec remise en état des chambres (sols et murs), changement intégral du mobilier du service et bureau éducatif, réfection intégrale du lieu de vie avec téléviseur et console de jeux, rénovation de la cuisine des adolescents (sol/mûr/mobilier de cuisine).

[371] Toutefois, l'ensemble des chambres des enfants sont partagées et la mission a également visité deux chambres accueillant chacune trois enfants. Un projet d'aménagement, présenté par les éducateurs et peu onéreux, pourrait rapidement libérer un nouvel espace (salle des éducateurs) pour revenir à une chambre à deux enfants et aménager le rez-de-chaussée de façon plus conviviale.

[372] De nombreuses affiches ou dessins présentent de façon parfois ludique les règles de vie à respecter au foyer, les droits et les devoirs des enfants.

- La prise en charge

[373] Dans ce contexte de fort renouvellement du service, parachevé par l'arrivée d'une nouvelle cheffe de service en septembre 2020, un travail de professionnalisation et d'accompagnement a été entrepris. L'objectif est de restaurer un collectif conscient des enjeux et des obligations en matière d'interventions auprès d'un public accueilli en urgence au titre de la protection de l'enfance. En effet, sur l'ensemble des nouveaux recrutés en 2019, aucun n'avait une expérience en accueil d'urgence et pour 4 professionnels, il s'agissait d'une première prise de fonction (fin de formation initiale).

[374] Des réunions de service sont organisées chaque semaine, auxquels participent veilleurs de nuit⁶¹ si besoin et maîtresses de maison. Des formations ont été engagées en 2019 : cinq professionnels ainsi que les veilleurs et la maîtresse de maison ont été formés au certificat prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1), quatre professionnels ont suivi une formation « agressivité, approche préventive et intervention contrôlée » et l'ensemble de l'équipe (présente en octobre 2019) a suivi une formation « accueil d'urgence ».

[375] Sur le plan des procédures, si des documents émanant des services de l'ASE indiquant les conditions de prise en charge des jeunes sont bien identifiés (avec les droits de visite des parents), aucun document plus formel sur les conditions d'accueil en établissement n'était établi en 2019. Les rapports d'évaluation à deux mois, ou avant audience sont tous effectués. Mais le premier projet pour l'enfant (PPE) a été rédigé dans le respect du cadre fixé par la DEF en octobre 2020. Il a été signé par l'enfant et le référent ASE. Le déploiement du PPE est donc relancé.

- Le suivi de la santé des enfants

[376] Malgré le dynamisme de l'infirmière du CDE implantée à Draguignan (et le soutien que peuvent lui apporter les autres membres du service « espace santé » du CDE, des difficultés ponctuelles de prise en charge médicale sont signalées compte tenu de l'absence de relation contractuelle générale avec l'hôpital de Draguignan et de la difficulté à consulter certains professionnels pour des situations d'urgence.

⁶¹ Il est à noter que la fiche de poste du « veilleur de nuit » comporte bien comme fonction celle de « gérer des situations d'urgence et de tension (...), de formaliser ses observations sur le cahier de liaison (...), d'assurer une présence, une écoute et de rassurer les adolescents ».

[377] Un seul médecin généraliste accepte de recevoir les enfants sans délai, car sa consultation est sans rendez-vous le matin en semaine. L'accès à un orthopédiste, un gynécologue ou un orthodontiste est difficile, certains professionnels étant réticents à accueillir un enfant confié à l'ASE, dont l'accès aux soins peut être freiné par un retard dans son affiliation à la PUMA (protection universelle maladie, qui a remplacé la CMU).

[378] Le stockage des médicaments a lieu au sein d'une des pièces du foyer, réservée au personnel, dans une armoire sécurisée avec digicode. Une grille de suivi des traitements est établie. L'infirmière prépare le pilulier pour les enfants, mais le soir, l'administration des médicaments se fait par des éducateurs. Agissant dans le respect des consignes de l'infirmière, ils sont parfois conduits à administrer certains médicaments, ce qui suscite de l'inquiétude en raison des possibles erreurs de dosage et en termes de responsabilité.

- La scolarisation

[379] Sur le plan scolaire, les relations avec les écoles et collèges de Draguignan sont régulières (contacts directs avec enseignants et chefs d'établissements), mais peuvent subir des aléas, liés à la qualité des relations interpersonnelles et à l'absence de portage clair.

[380] Ainsi, les délais d'inscription avec certains collèges ont été rallongés. Des chefs d'établissements attendent une demande officielle signée de l'inspecteur chargé de l'ASE de l'UTS, ce qui fait perdre plusieurs jours alors que celui-ci n'est pas en charge de cet acte usuel depuis la réforme d'organisation DEF — DASF de 2020. D'autres chefs d'établissements retardent l'entrée de l'enfant pour s'assurer d'une transmission complète d'informations sur le passé de l'enfant et son caractère perturbateur ou non. Ces difficultés parfois aplanies par les prises de contact des éducateurs ou des infirmières (CDE et collègue) témoignent des difficultés rencontrées en l'absence de convention formelle entre le conseil départemental et les services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN).

[381] L'accompagnement d'une scolarisation en collège classique pour des enfants qui souffrent de troubles du comportement demeure complexe. Pour les enfants confiés, les difficultés sont majorées par l'éloignement des parents et nécessitent une organisation renforcée. Par exemple une meilleure lisibilité et connaissance des ULIS dans le département, de leurs spécialités et de leurs conditions de prise en charge serait souhaitable de la part des équipes éducatives en UTS. L'intérêt d'un travail rapproché entre les responsables du CDE, les services de l'UTS et l'Éducation nationale a été illustré à partir de situations individuelles.

- Le traitement des fugues d'adolescents

[382] La mission a interrogé sur les deux fugues signalées par les membres de l'équipe et l'hypothèse du retour des deux enfants. En effet, un lit serait alors manquant, compte tenu de la capacité d'accueil autorisée à 11. Un matelas d'appoint est alors prévu dans la salle à manger, si les deux enfants devaient revenir au foyer, ce qui est jugé peu probable vu la situation des enfants. Cette situation, non régulière, pose la question du dimensionnement de l'offre sur ce secteur du département.

[383] Les deux adolescents en fugue sont :

- Un adolescent de 14 ans, pupille de l'État, ayant récemment été interpellé en possession de 450 grammes de cannabis et 10 grammes de cocaïne. Son cas est suivi dans le cadre d'un groupe d'appui réunissant l'ASE et la PJJ ainsi que l'ARS et la direction du CDE. L'objectif originel était une réinscription au collège, puis en ITEP à la suite de son refus d'intégrer le lieu de vie « la Déferlante » alors que le type d'intervention (avec « course » en mer) est attractif. Une audience était prévue le 6 janvier avec le juge pour enfants ;

- Une adolescente de 14 ans, prise en charge en IME, qui fugue régulièrement pour rejoindre sa mère, laquelle, mais souffre de déficience intellectuelle.

[384] Les cas de fugue sont l'objet d'une procédure bien rodée avec le commissariat de police : information du commissariat et rédaction d'une main courante ; attention particulière des fonctionnaires de la police nationale et transmission de l'information à leur collègue de la police municipale, retour au foyer dans leur véhicule, ce qui permet un rappel des règles communes.

10 Le service action éducative renforcée à domicile Est (AERD Est).à Draguignan

- Contexte

[385] Ce service qui organise des prestations d'actions éducatives renforcées (de l'ordre de 5 heures par semaine) est un des services du CDE, même si ses interventions ne relèvent pas des fonctions premières d'accueil d'urgence. Les locaux de l'équipe sont basés depuis 2016 à Draguignan, en centre-ville à la Villa La Paix, grande maison des années 1930 où est également implanté le service de visites médiatisées. Il intervient dans la partie est du département, et ses membres doivent donc composer avec les distances (au nord, par ex. pays de Fayence) et les embouteillages d'été sur la côte (golfe de Saint-Tropez).

[386] L'AERD (aussi dénommée dans les documents de communication avec le public « alternative éducative renforcée à domicile) agit sur la base d'un « contrat » entre l'inspecteur ASE et les détenteurs de l'autorité parentale, afin de protéger et de consolider la situation d'enfants âgés de quelques jours à 18 ans et d'éviter une dégradation de la situation, pouvant aller jusqu'à une séparation (placement).

- Activité

[387] Le service est autorisé pour 30 suivis individuels. L'arrêté préfectoral utilise l'expression « suivi individuel », qui correspond, en fait à une intervention au sein d'une famille. Le service considère qu'un éducateur peut s'engager pour 5 situations en même temps (avec un maximum de 7 sur un temps bref). Il essaie de maintenir le délai d'attente à moins de 6 mois. Mais en fin 2019, un afflux de demandes a fait passer la file d'attente de 10 en moyenne à 27 situations en attente.

Tableau 36 : Principales données d'activité AERD Est

	2018	2019
Nombre de familles suivies	26	27
<i>dont</i>	<i>12 familles représentant 34 enfants</i>	<i>11 familles représentant 34 enfants</i>
Nombre de situations individuelles suivies	45	52
<i>dont enfant de moins de 6 ans</i>	<i>42 %</i>	<i>36 %</i>
<i>dont adolescents de plus de 11 ans</i>	<i>nc</i>	<i>38 %</i>
Situations sorties du dispositif	20	26
Situations entrées dans le dispositif	23	30
Situations en attente au 31/12	8	27
Durée moyenne des suivis	18 mois	7 mois

Source : CDE, rapports annuels d'activité

[388] C'est la cheffe du service départemental de prévention et de protection de l'enfance qui hiérarchise les demandes en lien avec les inspecteurs ASE et effectue les choix de familles et d'enfants à accompagner (sur une base essentiellement, mais pas exclusivement chronologique). Afin de réduire la liste d'attente, limiter les durées de prise en charge est un des leviers identifiés par le management. Cette réduction de la durée globale peut être effectuée en bornant les attentes, en rythmant les accompagnements, en définissant des objectifs clairs pour passer la main quand ils sont atteints. Les réunions d'équipe donnent aussi des éléments pour arbitrer entre l'apport d'une

prolongation d'AERD pour une famille déjà suivie et l'intérêt d'une prise en charge pour de nouveaux bénéficiaires en attente. C'est par exemple le cas (8 fois en 2019) quand l'engagement d'une AERD permet une main levée d'une décision judiciaire de placement.

[389] La durée du mandat est de 6 mois renouvelable. Un accompagnement peut aller jusqu'à deux ans d'intervention pour une famille comportant 4 enfants (à partir du calcul 6 mois pour 1 enfant, soit 24 mois pour 4 enfants).

- Le personnel

[390] Le service compte 7 ETP : 6 éducateurs, 1 psychologue à mi-temps (0,5 ETP), et un chef de service (cadre socio-éducatif) à temps partagé avec d'autres fonctions⁶² (0,5 ETP) auxquels s'ajoutent des stagiaires éducateurs spécialisés.

[391] La psychologue n'intervient pas directement auprès des familles, mais constitue une personne ressource utilisée pour échanger avec les professionnels dans la phase de cadrage de l'intervention et en cas de difficultés rencontrées.

- La prise en charge

[392] Les modalités d'intervention sont précisées dans plusieurs documents : trame du rapport de situation (3 pages ; dernière version mai 2018) ; trame du projet d'intervention éducative (PIE) pour la famille et l'enfant (2 p. ; idem) ; fiche de renseignements administratifs (2 p. ; idem) ; trame de bilan fin de mesure (5 p. ; idem)... et leur suivi se retrouve dans des rapports d'activité simples et clairs.

[393] La prise en charge vise à « éviter la séparation, préserver le lien quotidien parent/enfant ; valoriser et déployer les compétences parentales ; favoriser l'épanouissement des enfants ; impulser une nouvelle dynamique familiale »⁶³.

[394] Pour chaque intervention (et une intervention peut comprendre le suivi de la fratrie), un seul référent est nommé. Tout en restant centré sur l'éducatif, ce référent veille à inscrire la famille dans un environnement social aidant et fait le lien avec tous les services et professionnels compétents en appui à l'enfant et à sa famille : Éducation nationale, Caisse d'allocations familiales, les travailleurs sociaux du département (et notamment les CESF et les professionnels de la PMI), les intervenants du programme de réussite éducative, ITEP, IME, CMP, CMPP, associations pour l'aide alimentaire, professionnels de l'aide au logement ; école de la deuxième chance, conseillers de pôle emploi...

[395] La rencontre avec l'enseignant de l'enfant est systématique et très régulière avec le conseiller principal d'éducation pour les élèves de l'enseignement secondaire.

[396] L'accompagnement débute lors du premier entretien du travailleur social avec l'enfant et la famille aidée et il n'y a pas de délai de plus de 15 jours entre la signature du contrat et le début effectif de ces interventions. En effet, afin de préciser les engagements de chacun, un contrat AERD est signé en présence de l'inspecteur ASE, du référent de l'enfant (service ASE de l'UTS concernée), du chef de service de l'AERD et de l'éducateur référent qui est choisi côté AERD, lorsqu'une place est bien libérée. L'entretien qui se déroule dans le bureau de l'inspecteur de l'aide sociale à l'enfance permet de vérifier l'accord des parents pour bénéficier d'un accompagnement qui doit profiter à l'enfant et explique les grandes lignes des objectifs poursuivis dans le cadre de la l'intervention. Après cet

⁶² La cheffe de service est également responsable de la MECS Le Nid et du service de visites médiatisées de Draguignan

⁶³ CDE, Livret de présentation du service « action éducative renforcée ouest », version de juillet 2018.

entretien, l'intervention du travailleur social du service ASE de l'UTS cesse au profit du référent désigné par l'AERD.

[397] L'action éducative a lieu au domicile du ou des détenteurs de l'autorité parentale, même si, des rendez-vous à l'extérieur peuvent être privilégiés pour des mises en situation. Les interventions visent à vérifier et améliorer les conditions matérielles de vie des familles, la sécurité affective et psychique des enfants, leur développement psychomoteur et relationnel, leur scolarisation et leur socialisation. Au bout d'un à deux mois maximum, un projet d'intervention éducatif (PIE) est établi, visant à mieux cerner les actions à mettre en œuvre. Le « PIE pour la famille et l'enfant » consulté par la mission comprenait ainsi les motifs initiaux de l'action éducative, les objectifs de l'AERD, les actions prévues, le rôle et les attentes des parents et d'autres intervenants. Ce PIE est transmis à l'UTS dans lequel se trouve le référent ASE de l'enfant et à l'inspecteur ayant signé le contrat AERD avec les titulaires de l'autorité parentale.

[398] En complément de l'accompagnement à domicile, le service comprend une permanence téléphonique du vendredi 20 h au lundi 8 h. L'éducateur de permanence dispose de toutes les fiches de renseignements sur les situations suivies, pour répondre au téléphone et peut contacter le cadre d'astreinte du CDE pour se déplacer à domicile, s'il juge que la situation le nécessite.

[399] Il est possible de changer de référent, mais la situation est rare (1 à 2 fois par an), et intervient plutôt à la demande de l'éducateur, lorsque la situation est bloquée ou qu'une posture de l'intervenant plus affective qu'éducative s'est installée.

- L'orientation

[400] Parmi les 26 sorties de 2019, 77 % sont intervenues avant l'échéance des 6 mois par manque d'adhésion ou par réorientation (23 % ont été judiciairisées et suivies d'un « placement ») démontrant que ce type de prise en charge est inadapté dans les cas d'addiction à l'alcool du ou des parents, mais aussi dans les cas de relations conjugales structurées sur un mode violent ou pervers. Mais il est aussi à noter que 3 sorties ont été réalisées dans la famille élargie.

[401] Ces observations diffèrent nettement de celles réalisées par l'AERD Ouest. Ceci invite à suggérer des études de cas entre travailleurs sociaux et responsables départementaux, responsables du service d'AERD et magistrats pour utiliser de façon la plus adaptée possible cette modalité d'intervention que certains ont présenté à la mission comme un « couteau suisse ».

11 Le service des visites médiatisées à Draguignan

- Contexte

[402] Le service de Draguignan organise les visites médiatisées au bénéfice des enfants accueillis dans toute structure sur mandat de l'ASE (alors que l'Espace Parent Enfant du Pradet travaille exclusivement pour les unités du CDE de l'aire toulonnaise, chargées de l'accueil d'urgence ou de courte durée : Pradet, Figaou et Saint-Nicolas à Solliès-Pont et Cigaloune à La Valette-du-Var).

- Indicateurs d'activité

Tableau 37 : Nombre d'enfants concernés par les visites médiatisées au sein de l'EPE

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'enfants concernés	105	101	115		120

Source : Données reconstituées par la mission.

[403] En 2020, 120 enfants ont été accueillis et 40 sont sortis du dispositif. En décembre 2020, le service compte 52 situations en file active.

Tableau 38 : Indicateurs détaillés du service des visites médiatisées (VM)

ACTIVITÉ	2016	2017	2018
Nombre de VM organisées	830	1127	1135
Nombre de VM réalisées	698	1007	914
Écarts	132	120	221
Nombre d'heures de VM prévues	948	1423	1752
Nombre heures de VM réalisées	786,5	1267	1422
Écarts	161,5	156	330
Tps de reprises avec le(s) visiteur(s) (30mn)			
Prévue	372,5	563,5	567,5
Réalisé	307,5	503,5	457
Total d'intervention VM prévue (en heure)			
Total d'intervention VM réalisée (en heure)	1135,5	1770,5	1879
Total visite non honorées (en heure)	227,5	216	440,5

Source : CDE.

[404] Le fonctionnement du service, interrompu de mi-mars à mi-juin 2020, est très affecté par la crise sanitaire comme l'est l'espace parents-enfants du Pradet.

[405] Au moment de la visite de contrôle de la mission, les dispositions prises pour tenir compte des consignes sanitaires limitent fortement la capacité de visite. Une seule salle de visite peut être occupée, le matériel de médiatisation (jouets ou accessoires) n'est pas utilisable. Un intervalle entre deux visites de 30 minutes est imposé ce qui limite à 4 visites par jours.

- Le personnel

Tableau 39 : Effectif théorique au mois de décembre 2020

	effectif (en ETP)
Chef de service	0,5 ETP
Psychologue	1 ETP
Éducateurs	2,8 ETP

Source : CDE.

[406] La directrice partage son temps entre la direction du service et celle de la MECS le Nid situé à proximité.

[407] Au moment de la visite de la mission, les postes sont honorés. Le service est composé d'un psychologue, d'une éducatrice spécialisée et d'une monitrice éducatrice tous les trois à temps plein et d'une éducatrice de jeunes enfants à temps partiel (80 %).

- Les locaux

[408] Le service est installé au rez-de-chaussée d'un bâtiment en centre-ville de Draguignan. Ils sont plutôt vétustes, mais bien entretenus.

- La prise en charge

[409] Il y a une liste d'attente pour l'espace parents enfants d'environ un mois en temps normal. Cela pèse parfois sur les structures contraintes d'organiser par elles-mêmes les visites. En raison de la crise sanitaire, il y a 20 situations en attente. Dix ont été présentées et seront prises en charge avant la fin février et dix non présentées seront plutôt prises en charge d'ici la fin mars.

[410] Les visites sont demandées par un mandat de l'inspecteur enfance. Le renouvellement peut être demandé par le responsable ASE de l'UTS. Environ 20 % des visites sont organisées au profit d'enfants accueillis au CDE, le reste relevant de MECS, ne disposant pas de lieu dédié pour des telles rencontres.

[411] Le service pratique aussi des sorties médiatisées (parc, centre-ville).

[412] La procédure est présentée à l'enfant par l'ASFAM ou le référent ASE de l'enfant et le référent ASE de la famille ou bien par le référent MECS selon l'accueil de l'enfant.

[413] La première visite est médiatisée en binôme éducateur/psychologue.

[414] L'adaptation du rythme des visites se fait après la mise en œuvre et conformément à la décision judiciaire. Les visites s'effectuent à une fréquence établie selon un planning hebdomadaire qui tient compte des âges et contraintes des enfants et de celles des parents.

[415] Chaque éducateur de l'espace suit 6 à 8 familles en particulier (situation de fil rouge) et au maximum 10. L'EPE est en position neutre vis-à-vis de l'enfant et des parents et ne fausse pas la mise en lien.

[416] Chaque visite donne lieu à un commentaire avec les parents. Puis les observations sont consignées ce qui permet ensuite de rédiger un rapport à l'échéance. Le rapport, relu collectivement, est envoyé à la fois à l'inspecteur et au responsable de l'UTS qui suit l'enfant. Il n'est pas communiqué aux parents, mais son contenu leur est commenté oralement et expliqué. Lorsque la visite est en binôme avec le psychologue, il y a deux rapports. Celui de l'éducateur est contresigné par la cheffe de service, le psychologue signe seul son rapport. En cas d'absentéisme des parents, le service applique le règlement de fonctionnement. En cas de besoin, une note d'incident ou un bilan intermédiaire est produit.

[417] L'équipe se réunit tous les mardis matin. Le service est ouvert 2 samedis par mois de 9 h à 17 h (horaires normaux). Le mercredi le service est ouvert jusqu'à 18 h

- Observations

[418] Les procédures diffèrent de celles suivies par l'espace parents enfants (EPE) du Pradet sans qu'on puisse en saisir les raisons.

[419] L'équipe ne sait pas si le rapport est transmis au juge pour enfant ou bien si le rapport de l'équipe est intégré au rapport de synthèse finalisé après la réunion de l'EPS (équipe pluridisciplinaire de suivi), à laquelle l'éducateur en charge de la visite médiatisée participe.

12 La MECS Le Nid - Draguignan

- Contexte

[420] La MECS Le Nid est un ancien établissement de la CAF repris par le CDE en 1993. Elle a une capacité théorique de 11 places pour des adolescents (filles et garçons) de 15 à 18 ans.

[421] Dans la pratique, elle accueille dès 14 ans et peut suivre des jeunes en Contrat jeunes majeurs jusqu'à 21 ans. La MECS faisant partie du CDE accepte également des accueils d'urgence.

- Les enfants accueillis

[422] Les données présentées dans le rapport annuel d'activité du service pour 2019 montrent des durées moyennes de séjour plus longues.

Tableau 40 : Indicateurs d'activité de la MECS le Nid

	2016	2017	2018	2019
Enfants accueillis	23	17	17	17
Durée moyenne de séjour (jrs)	145	193	176	246
Nombre de journées	3 285	3 285	3 000	3 386
Taux d'occupation ⁶⁴	91 %	93 %	91 %	84 %

Source : CDE

[423] En 2019, 35 % des jeunes étaient placés à la MECS pour incapacité temporaire des parents, 35 % pour ruptures institutionnelles et/ou ruptures de placement et 17 % pour comportement à risque. 41 % des jeunes bénéficiaient d'un suivi psychologique dont 29 % d'un suivi psychiatrique. Le profil particulier de ces jeunes explique en partie la longueur des durées de séjour à la MECS.

[424] Au moment de la visite de contrôle de la mission, 11 enfants, dont 4 jeunes filles sont accueillis au Nid dont 82 % sont issus des services d'urgence du CDE. Quatre jeunes sont sous traitement pour des problèmes psychologiques, voire psychiatriques. L'une des jeunes filles de 17 ans est en autonomie dans un studio en ville qui dépend de la MECS avec le suivi d'une éducatrice référente.

[425] Les échanges impromptus avec quatre jeunes accueillis⁶⁵ donnent à penser que ces jeunes sont en voie d'aborder l'âge adulte avec une bonne maturité. Ils entament franchement la discussion, ils expriment des positions réalistes sur leur situation actuelle et leur avenir.

- Le personnel

[426] L'effectif théorique au mois de décembre 2020 est de 8 éducateurs, 4 veilleurs de nuit, 2 maîtresses de maison et un psychologue. La cheffe de service travaille pour le tiers de son temps pour la MECS, pour un autre tiers comme responsable de l'AERD Est et pour le dernier comme responsable du service des visites médiatisées de Draguignan. Il n'y a pas de secrétariat dédié même si la charge administrative est jugée comme chronophage.

⁶⁴ Les taux d'occupation sont calculés pour 11 places en 2018 et 2019 et pour moins de 10 places en 2016 et 2017.

⁶⁵ Deux brièvement et deux plus longuement, trois d'entre eux avaient commencé un parcours à l'ASE depuis plus d'une dizaine d'années.

[427] La MECS Le Nid a connu en 2019 des problèmes de non-remplacement de personnel absent pendant de longues durées pouvant aller jusqu'à 16 mois pour le personnel éducatif, 3 mois pour les veilleurs de nuit et 2,5 mois pour les maîtresses de maison. Cette réduction des effectifs a nui à l'encadrement des adolescents en particulier pour organiser des activités individualisées.

[428] Lors de la visite, cette situation avait très nettement évolué, grâce à l'embauche d'éducateurs. Une d'entre elles, qui avait été récemment en fonction dans un établissement associatif ayant traversé des difficultés, indiquait que l'ambiance de travail était sereine et constructive. Mais s'inquiétait d'un risque de bureaucratisation de l'activité des personnels éducatifs. Elle attribuait en partie ce risque aux effets du confinement et du nécessaire recours à d'autres voies que l'oral. Elle signalait l'importance de l'intervention de la secrétaire éducative (son nom n'est pas cité ici, mais il avait été répété par plusieurs de professionnels rencontrés à Draguignan).

[429] Plusieurs parcours de jeunes ont été présentés pour illustrer la nécessité d'articulations entre institutions (professionnels de plusieurs institutions) afin d'organiser des accueils adaptés :

- la prise en charge par un IME en semaine, près de la commune où habite sa mère qu'elle peut rejoindre le week-end ;
- l'accueil dans un internat de collège pour une adolescente qui s'épanouit grâce à ses résultats scolaires au lycée.

- Les conditions matérielles d'accueil

[430] La MECS est installée depuis début 2018 dans un immeuble récent qui avait été construit initialement pour la cité judiciaire. Les locaux se situent sur trois étages : un étage où se trouvent les services administratifs et les locaux communs, au deuxième étage avec des chambres pour un à deux jeunes et au troisième, pour les plus âgés, des chambres avec une cuisine afin de préparer leur autonomie.

[431] Les locaux, situés en centre-ville, sont bien adaptés pour des jeunes de cette tranche d'âge même si, au moment du confinement, les jeunes ne disposaient que d'une petite terrasse au 3^{ème} étage pour s'aérer.

- La prise en charge

[432] En règle générale, l'arrivée des jeunes au Nid est préparée avec une visite quelques jours avant l'intégration avec le ou la référente de l'adolescent. C'est l'occasion de lui faire visiter les locaux, de présenter le livret d'accueil et d'expliquer les règles de fonctionnement. Les jeunes doivent notamment participer à l'entretien courant de leur chambre ainsi que des espaces communs.

[433] Les jeunes bénéficient d'une visite médicale à leur arrivée. Le rapport à deux mois est réalisé dans les temps pour tous les jeunes. Il est très complet et relate les conditions d'arrivée, le comportement du jeune avec ses pairs et avec les éducateurs ainsi que ses relations avec sa famille, ses centres d'intérêt et ses projets.

[434] Tous les adolescents qui sont au Nid ont dans leur dossier des éléments sur leurs projets personnels et professionnels. On trouve sur NemoWeb, 2 PPE et un projet d'accès à l'autonomie, très complets, signés avec les parents dans le mois ou les quelques mois après leur entrée au Nid. Le PPE reprend les engagements du jeune ainsi que ceux de ses parents voire de la structure pour mener à bien le projet du jeune. Le PPE est mis à jour régulièrement. Le dossier du jeune comprend également des notes d'information ou d'incidents notables : violence, fugues — assez rares et de courte durée pour les jeunes présents lors de notre contrôle...

[435] Certains adolescents sont suivis par la mission de lutte contre le décrochage scolaire de l'Académie. Mais la plupart des jeunes (84 %) est encore scolarisée, en cycle secondaire, général ou technologique pour 64 % d'entre eux. Quelques-uns sont en apprentissage ; d'autres en cycle spécialisé, souvent en internat pendant la semaine.

[436] Les jeunes bénéficient des activités proposées par le service d'activité de jour. Ils sont pour la plupart autorisés à passer le week-end dans leur famille.

[437] La MECS prépare leur autonomisation, *via* de la semi-autonomie ou de l'autonomie avec la signature d'un contrat d'autonomie ou d'un contrat jeune majeur.

13 Le foyer Saint-Jean La Cigaloune à La Valette du Var

- Contexte

[438] Cette unité, installée dans une grande maison familiale dans une zone résidentielle propriété depuis plus de 20 ans du CDE, accueille au plus 10 adolescents de 15 ans et plus. En 2018 et jusqu'en juillet 2019, plus de la moitié des jeunes accueillis étaient des mineurs non accompagnés (MNA).

[439] Depuis lors les jeunes qui sont orientés vers cet établissement souffrent souvent de troubles du caractère et du comportement et peuvent avoir commis des actes de délinquance. Les difficultés de leur prise en charge retentissent sur les personnels

- Accueils

[440] Les données présentées dans le rapport d'activité 2019 traduisent le tournant de 2019 : faible durée de séjour en même temps qu'effondrement du nombre de journées en 2019.

Tableau 41 : Activité de la Cigaloune entre 2016 et 2019

Chiffres-clés	2016	2017	2018	2019
Enfants accueillis	156	163	135	132
Durée moyenne de séjour (jrs)	31	25	30	21
Nombre de journées	4 806	4 011	4 103	2 733
Taux d'occupation	131 %	109 %	112 %	75 %

Source : Rapport d'activité du CDE.

[441] La scolarisation des jeunes accueillis (voir ci-après les chiffres 2019 ; hors MNA) reflète leurs problématiques personnelles :

Tableau 42 : Scolarisation des mineurs accueillis à la Cigaloune

Scolarisation des mineurs	Nombre de mineurs (hors MNA)
Cycle normal	18
Apprentissage	3
Cycle spécialisé	6
Remise à niveau	8
Déscolarisé	39
Total mineurs	74

Source : CDE.

[442] La vie au quotidien de ces jeunes accueillis est à la Cigaloune est marquée par des actes de violence ; surtout le fait de quelques mineurs. Trois d'entre eux présentant une problématique psychiatrique sont à l'origine de 80 % des passages à l'acte, y compris sur des personnels. Ces incidents ont conduit à réduire temporairement en 2019 et en 2020 le nombre de jeunes accueillis.

[443] Le 14 décembre 2020, jour de la visite de l'IGAS La Cigaloune, 6 mineurs sur 11 étaient présents. La mission a pu entretenir de brefs échanges avec 3 d'entre eux permettant d'observer principalement leur « flottement » que 2 maîtresses de maison traduisaient à partir de faits : leur difficulté de ranger leur chambre, surtout après une « sortie »

[444] Hors MNA, 50 % des accueils sont décidées par un magistrat et 50 % dans un cadre administratif (accueil en urgence de 72 heures).

- Le personnel

[445] Le turn-over en 2019 est significatif des difficultés rencontrées par les personnels. Sur huit professionnels présents en janvier 2019, seulement deux étaient toujours présents au 31 décembre 2019 : deux étaient partis en disponibilité, un en mutation, deux ont refusé une prolongation de contrat, un a abandonné son poste et un était en accident du travail (depuis le 28 mai 2019).

[446] Pouvaient être comptabilisés 428 jours d'accident de travail et 342 jours d'arrêt maladie, soit 870 jours (en environ 2 ans).

[447] Depuis lors, l'arrivée d'un nouveau chef de service et de nouveaux éducateurs ainsi que l'adjonction d'un 4^{ème} surveillant de nuit + 1 agent de sécurité des abords de 7 h à 19 h + 1 agent de sécurité intérieure de 17 h à 23 h concourt à une stabilisation de l'ambiance

- Les locaux

[448] L'architecture de l'établissement La Cigaloune n'est pas adaptée pour l'accueil d'adolescents qui cumulent problèmes sociaux, problèmes psychologiques et, parfois aussi, activités délinquantes.

[449] Cette ancienne grande maison d'habitation est correctement entretenue, mais son implantation, relativement loin d'autres unités du CDE et au milieu d'une zone résidentielle, ne trouve pas d'explication fonctionnelle.

- Observations

[450] La prise en charge des adolescents au sein de La Cigaloune (ou Clos Saint Jean) est structurellement problématique :

- La disposition des lieux ne permet d'y accueillir que de grands adolescents ;
- Ce qui pose des problèmes de sécurité ;
- Et tend à y adresser des jeunes avec des difficultés multiples (psychologiques et/ou délinquance) qui y restent un temps long avant orientation ;
- Son isolement induit un fonctionnement « en lieu clos » ;
- Ces caractéristiques induisent un turn-over des éducateurs.

[451] *A contrario*, ces adolescents bénéficient d'un « encadrement éducatif » renouvelé qui peut compter sur des professionnels de la sécurité.

14 Le service veille sociale enfance à La Garde

- Données générales

[452] Le service veille sociale enfance (VSE) est implanté à La Garde dans le même immeuble de la zone commerciale que le service AERD Ouest. Sa zone d'action est départementale.

[453] Il a quatre missions :

- Une mission de veille sociale : il s'agit d'évaluer une situation familiale, afin d'éviter si possible un placement. Cette mission s'exerce hors heures ouvrables pour des enfants non confiés (en complément de l'évaluation faite pour les IP par exemple) ;
- Une mission d'observation en milieu familial d'enfants confiés à l'ASE lors des droits de sortie et d'hébergement dans leur famille durant la semaine ou les week-ends et jours fériés ;
- Une mission d'exécution de la mesure de placement décidée par l'autorité judiciaire en présence des forces de l'ordre : il s'agit de recueillir l'enfant en semaine, les week-ends et jours fériés ;
- Une mission d'évaluation lors d'un accueil administratif d'urgence 72 heures ou 5 jours pour évaluer la faisabilité du retour au domicile du mineur.

- L'activité

[454] Les données extraites du rapport d'activité 2019 montrent un nombre total d'interventions annuelles, qui varie autour de 150.

Tableau 43 : Nombre d'interventions

Missions exercées	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1 - Mission de veille sociale	71	52	40	62	72	62	63
2 - Mission observation en milieu familial	78	75	48	65	39	68	82
3 - Mission exécution de mesure avec forces de l'ordre	13	12	15	19	23	15	13
4 - Mission évaluation accueil administratif d'urgence	3	3	0	2	4	2	5
Total	165	142	95	148	138	147	163

Source : CDE

[455] En 2020, les missions 1 et 2 représentent environ 75 % de l'activité, la mission 3 environ 25 situations.

[456] Le fonctionnement du service est affecté par la crise sanitaire. Le service a été mobilisé en tant que renfort des éducateurs d'internat entre le 15 mars et le 15 juillet.

- Le personnel

[457] L'effectif théorique au mois de décembre 2020 est de 6,9 ETP.

Tableau 44 : Effectif de la veille sociale

	Effectifs (ETP)
Chef de service	0,5 ETP
Psychologue	0,4 ETP
Assistant socio-éducatif	6 ETP

Source : CDE

[458] Au moment de la visite de la mission, les postes sont honorés. Le chef de service partage son temps entre la direction du service et celle du service des actions éducatives renforcées à domicile Ouest (AERD ouest) situé dans le même bâtiment. La psychologue est un agent contractuel qui partage son temps entre la VSE et l'espace parents enfants du CDE. Un agent est en autorisation spéciale d'absence (ASA), compte tenu de la crise sanitaire.

- Les locaux

[459] Le service est installé au rez-de-chaussée d'un bâtiment de la zone commerciale Grand Var à la Garde.

- L'exécution des missions

[460] Pour les missions 1 et 2, la demande d'intervention est formulée par le travailleur social référent de la famille et parvient au service après validation de l'inspecteur enfance ou des responsables ASE ou ASPI de l'UTS concernée. Ces missions constituent une caractéristique particulière de l'ASE dans le département, qui concourt à la sécurisation de la situation des enfants, notamment dans la mesure où elle s'exerce hors des jours ou heures ouvrables.

[461] Pour la mission 3 (exécution de mesure en présence des forces de l'ordre), la demande émane directement de l'inspecteur enfance. Elle est parfois préconisée par le magistrat lui-même. Pour la mission 4, la VSE est sollicitée soit par l'inspecteur enfance soit par le cadre d'astreinte du CDE.

[462] Pour chaque mission, un contact téléphonique avec les demandeurs éventuellement les familles et services d'accueil permet de compléter les informations écrites.

[463] Le service intervient environ une heure éventuellement à plusieurs reprises lors des missions 1 et 2. L'essentiel des interventions a lieu le week-end et durant les vacances ou jours fériés. Il s'agit d'es interventions interstitielles dans le reste du temps non utilisé par les équipes ASE. En cours de journée en semaine, c'est en effet aux référents ASE des UTS de réaliser les évaluations en vue d'un accueil d'urgence.

[464] L'intervention de la VSE se fait en binôme. Un binôme est présent la semaine entre 9 h et 20 h et le week-end et jour férié entre 9 h et 17 h.

[465] Les familles peuvent refuser l'intervention à domicile de la VSE, un rapport de refus est alors rédigé.

[466] Chaque intervention donne lieu à un rapport qui est adressé à l'UTS de rattachement de l'enfant.

[467] L'équipe se réunit tous les mardis. Il y a une séance de supervision par mois.

- Quelques observations

[468] La VSE indique la complexité des circuits de décisions pour sa saisie depuis la réforme des rôles des inspecteurs enfance. En particulier pour la mission 3, le circuit de validation ou de sollicitation de l'intervention de la VSE n'apparaît pas clair.

[469] Le service regrette que les chefs de service du CDE ne puissent pas le solliciter pour les sorties du week-end, afin d'observer le déroulement des visites chez les parents et de préparer la sortie éventuelle.

[470] À terme, est envisagée la possibilité de création de dossiers dans Nemoweb.

[471] Des travaux ont été lancés avec la DEF fin novembre pour clarifier les rôles de chacun. La mission 3 devrait rester une prérogative de l'inspecteur enfance. La définition des protocoles de saisie est en cours avec la qualitiennne du CDE.

15 Le service action éducative renforcée à domicile Ouest (AERD Ouest).à la Garde

- Contexte

[472] Ce service, ne relevant pas des fonctions premières d'accueil d'urgence du CDE, organise des prestations d'actions éducatives renforcées, à raison de 5 heures par semaine en milieu familial. Les locaux de l'équipe sont basés à la Garde, dans une zone commerciale et industrielle relativement centrale pour des déplacements dans l'ensemble de l'ouest du département.

[473] L'AERD agit sur la base d'un mandat contractualisé entre le service ASE et les détenteurs de l'autorité parentale, afin de protéger et de consolider la situation d'enfants âgés de quelques jours à 18 ans et d'éviter une dégradation de la situation, pouvant aller jusqu'au placement. 45 places sont offertes pour l'ensemble du service.

- Activité

[474] Les listes d'attente ont dépassé 6 mois en 2019 et de manière exceptionnelle, s'élèvent à près d'un an en 2020 compte tenu de la crise sanitaire qui a généré un surcroît de demandes et des difficultés à conduire les actions pour les familles déjà suivies.

[475] Au 13 octobre 2020, 19 situations étaient en attente. C'est la cheffe du service départemental de prévention et de protection de l'enfance qui hiérarchise les demandes et effectue les choix de familles et d'enfants à accompagner (sur une base essentiellement, mais pas exclusivement chronologique). Afin de réduire la liste d'attente, limiter les durées de prise en charge est un des leviers identifiés par le management. Cette réduction de la durée globale peut être effectuée en bornant les attentes, en rythmant les accompagnements, en définissant des objectifs clairs pour passer la main quand ils sont atteints. Les réunions d'équipe tous les mardis donnent aussi des éléments pour arbitrer entre l'apport d'une prolongation d'AERD pour une famille déjà suivie et l'intérêt d'une prise en charge pour de nouveaux bénéficiaires en attente.

[476] La durée du mandat est de 6 mois renouvelable. Un accompagnement peut aller jusqu'à deux ans d'intervention pour une famille comportant 4 enfants.

Tableau 45 : Principales données d'activité AERD Ouest

Activité	2018	2019
Nombre de situations suivies	67	81
Situations sorties du dispositif	21	34
Situations entrées dans le dispositif	38	37
Durée moyenne des suivis	231 jours	180 jours

Source : CDE, rapports annuels d'activité

- Le personnel

[477] Le service compte 9,8 ETP : 9 éducateurs (dont une éducatrice de jeunes enfants), ayant en moyenne de l'ordre de 5 enfants à accompagner (7 parfois en cas de fratries suivies), un psychologue à mi-temps (0,5 ETP), une puéricultrice à temps partiel (0,8 ETP) et un chef de service (cadre socio-éducatif) à temps partagé avec d'autres fonctions (0,5 ETP). L'équipe est complétée par l'accueil

régulier de stagiaires éducateurs spécialisés. La puéricultrice a pour mission de s'assurer que le travail éducatif est possible, car la prise en charge des soucis de santé est adaptée. Elle a permis d'ébaucher l'organisation d'un réseau de professionnels de santé en appui (CMP, CMPP, infirmière scolaire...). La psychologue n'intervient pas directement auprès des familles, mais constitue une personne ressource utilisée pour échanger avec les professionnels sur les difficultés rencontrées.

[478] Au moment du passage de la mission, deux éducateurs sont en télétravail compte tenu de leur situation personnelle.

- La prise en charge

[479] La prise en charge vise à « éviter la séparation, préserver le lien quotidien parent/enfant ; valoriser et déployer les compétences parentales ; favoriser l'épanouissement des enfants ; impulser une nouvelle dynamique familiale »⁶⁶. Pour chaque mesure (et une mesure peut comprendre le suivi de la fratrie), un seul référent est nommé. Tout en restant centré sur l'éducatif, ce référent veille à inscrire la famille dans un environnement social aidant et fait le lien avec tous les services compétents en appui à l'enfant et à sa famille : Éducation nationale, Caisse d'allocations familiales, services de PMI, services sociaux polyvalents du département, ITEP, IME, CMP, CMPP, associations pour l'aide alimentaire... Ainsi, la rencontre avec l'enseignant de l'enfant est systématique et très régulière avec le conseiller principal d'éducation pour les élèves de l'enseignement secondaire.

[480] L'accompagnement débute lors du premier entretien du travailleur social avec l'enfant et la famille aidée et il n'y a pas de délai de plus de 15 jours entre la signature du contrat et le début effectif de ces interventions. En effet, afin de préciser les engagements de chacun, un contrat AERD est signé en présence de l'inspecteur ASE, du référent de l'enfant (service ASE de l'UTS concernée), du chef de service de l'AERD et de l'éducateur référent qui est choisi côté AERD, lorsqu'une place est bien libérée. L'entretien permet de vérifier l'accord des parents pour bénéficier d'un accompagnement qui doit profiter à l'enfant. Après cet entretien, l'intervention du travailleur social du service ASE de l'UTS cesse au profit du référent désigné par l'AERD.

[481] L'action éducative a lieu au domicile du ou des détenteurs de l'autorité parentale, même si, des rendez-vous à l'extérieur peuvent être privilégiés pour des mises en situation. La puéricultrice rencontre toutes les familles au début de l'accompagnement, en binôme avec l'éducateur référent. Les interventions visent à vérifier et améliorer les conditions matérielles de vie des familles, la sécurité affective et psychique des enfants, leur développement psychomoteur et relationnel, leur scolarisation et leur socialisation. Au bout d'un à deux mois maximum, un projet d'intervention éducatif (PIE) est établi, visant à mieux cerner les actions à mettre en œuvre. Le « PIE pour la famille et l'enfant » consulté par la mission comprenait ainsi les motifs initiaux de l'action éducatifs, les objectifs visés par l'AERD, les actions prévues, le rôle et les attentes des parents et d'autres intervenants. Ce PIE est transmis à l'UTS dans lequel se trouve le référent ASE de l'enfant et à l'inspecteur ayant signé le contrat AERD avec les titulaires de l'autorité parentale.

[482] En complément de l'accompagnement à domicile, le service comprend une permanence téléphonique du vendredi 20 h au lundi 8 h. L'éducateur de permanence dispose de toutes les fiches de renseignements sur les situations suivies, pour répondre au téléphone et peut contacter le cadre d'astreinte du CDE pour se déplacer à domicile, s'il juge que la situation le nécessite.

⁶⁶ CDE, Livret de présentation du service « action éducative renforcée ouest », version de juillet 2018.

[483] Il est possible de changer de référent, mais la situation est rare (1 à 2 fois par an), et intervient plutôt à la demande de l'éducateur, lorsque la situation est bloquée ou qu'une posture de l'intervenant plus affective qu'éducative s'est installée.

- L'orientation

[484] Sur les 82 accompagnements mis en œuvre par le service en 2019, seulement 5 ont été interrompus pour faire l'objet d'un placement judiciaire au titre de la protection de l'enfance, ce qui valide l'atteinte de l'objectif de prévention de la dégradation de la situation conduisant au placement en établissement ou chez un assistant familial. 34 « sorties » d'AERD ont eu lieu en 2021 et la fin de mesure sèche est minoritaire (souvent une AED classique est préconisée). À la suite d'une AERD, peut avoir lieu une AEMO (pour recueillir le consentement des familles) ou un PEAD (dispositif très proche), soit une intervention judiciaire pour contraindre la mobilisation des parents. Lorsqu'un nouveau service est mobilisé (par exemple l'IEMF pour une AED classique), des échanges téléphoniques ont lieu et le rapport de fin de mesure est transmis pour s'assurer des transitions. Celles-ci peuvent prendre la forme de visites communes avec l'IEMF lors d'un relais entre les deux niveaux de service d'accompagnement éducatif.

16 Le foyer des adolescentes Saint-Nicolas à Solliès-Pont

- Contexte

[485] Saint Nicolas est un établissement qui accueille des jeunes filles de 15 à 18 ans issues majoritairement de l'aire toulonnaise. Il est situé à Solliès-Pont dans le même bâtiment que le foyer Le Figaou qui reçoit des enfants de 6 à 11 ans.

[486] La capacité normale de l'établissement est de 10 places pouvant être portée à 12 places.

- Les enfants accueillis

[487] Les données présentées dans le rapport annuel d'activité du service pour 2019 montrent un taux d'occupation qui est passé de plus de 100 % en 2018 à 69 %. Ceci est dû à la décision prise d'abaisser pendant 6 mois la capacité du service de 12 à 8 enfants, pour pallier le taux d'encadrement insuffisant.

Tableau 46 : Activité du foyer des adolescentes.

	2016	2017	2018	2019
Enfants accueillis	81	92	82	87
Durée moyenne de séjour (jrs)	49	50	48	41
Nombre de journées	3 335	3 650	3 940	2 489
Taux d'occupation	91	100	108	69

Source : CDE.

[488] Au cours de l'année 2020, le nombre de jeunes accueillies a pu dépasser largement le seuil de 12 et monter à 15 en particulier pendant le premier confinement au cours duquel les MECS avaient interrompu les admissions de nouveaux arrivants.

[489] Au moment de la visite de contrôle de la mission, 13 adolescentes étaient accueillies au sein de la structure. Le jour du contrôle, sur les 13 jeunes, 4 étaient en fugue, 2 étaient parties faire du sport, une était en cours d'accueil dans la structure et les autres étaient à l'école.

[490] En 2019, les admissions résultent principalement (64,5 %) d'une décision d'un magistrat dont un tiers en urgence (par OPP). Un tiers des jeunes relèvent d'un accueil en urgence sur 72 heures d'un adolescent ayant abandonné le domicile familial.

[491] En 2019, le regroupement à Saint Nicolas des jeunes suivies par la PJJ et/ou qui avaient été exclues d'établissement avec des jeunes qui souffraient de déficiences intellectuelles a posé des graves problèmes de fonctionnement à la structure d'autant que l'équipe éducative était en cours de renouvellement.

- Le personnel

[492] L'effectif théorique au mois de décembre 2020 est le suivant :

Tableau 47 : Effectifs du foyer des adolescentes de Solliès

	Effectif (ETP)
Chef de service	1
Psychologue	0,5
Éducateurs	8,5
Veilleurs de nuit	4
Maîtresse de maison	2
Secrétaire administrative	0,33

Source : CDE.

[493] La cheffe de service est en poste depuis un an et demi et toute l'équipe éducative a été renouvelée en 2019 créant des difficultés de fonctionnement dans l'attente des embauches (toutes en CDD) malgré les renforts apportés par des intérimaires.

[494] Au moment de la visite de la mission, il ne restait pour faire fonctionner l'établissement, en plus de la cheffe de service, que deux éducateurs et demi et un veilleur de nuit en poste avec trois intérimaires (deux éducateurs et une maîtresse de maison), car un veilleur de nuit venait d'être testé positif à la COVID 19 entraînant le confinement de la grande majorité du personnel.

[495] En dehors de cette période exceptionnelle, deux agents sont en autorisation spéciale d'absence (une maîtresse de maison et un veilleur de nuit) depuis la crise sanitaire. En mars 2020, l'établissement a connu une crise importante avec un droit de retrait de l'ensemble du personnel éducatif pendant 3 jours, le personnel réclamant des garanties pour assurer le service en toute sécurité pendant le confinement.

[496] Toutefois, la nouvelle équipe se met progressivement en place dans ce contexte particulier. Des formations sont organisées sur la gestion de la violence notamment.

- Les conditions matérielles d'accueil

[497] Le foyer est installé dans un bâtiment en longueur comportant un étage. Les espaces de vie et bureaux sont situés au rez-de-chaussée, les chambres à l'étage. Les locaux ont été rafraîchis en 2019, ils sont propres et bien entretenus, les chambres sont personnalisées et prennent en compte les besoins des adolescentes, notamment pour permettre à certaines de s'isoler pour faire leurs devoirs scolaires.

- La prise en charge

[498] À l'admission, l'adolescente est reçue par un éducateur qui lui remet le règlement de fonctionnement, mais pas le livret d'accueil qui est en cours de mise à jour.

[499] Chaque jeune se voit attribuer deux éducateurs référents, mais peut s'adresser à l'ensemble de l'équipe éducative qui connaît tous les jeunes. Les référents rédigent les rapports officiels, mais les écrits sont relus et discutés en équipe.

[500] Le psychologue qui travaille à mi-temps sur la structure, reçoit chaque jeune et fait le lien, si nécessaire, avec des partenaires extérieurs à Toulon (Centre d'évaluation et d'orientation des adolescents) et à Solliès-Pont et à Cuers, où le CMP peut recevoir des jeunes sous quinzaine.

[501] Près de 70 % des adolescentes sont déscolarisées, mais celles qui continuent leurs études restent prioritairement dans leurs établissements d'origine, en internat quand c'est possible, et des accords sont passés avec les collèges en proximité et avec la mission locale pour accompagner les jeunes.

[502] Une éducatrice sportive intervient à mi-temps dans l'établissement. Des activités sont organisées. Des partenariats sont développés avec le centre d'addictologie de Hyères et le planning familial.

[503] Mais il manque, selon la directrice, une offre de lieux de vie, de possibilités d'accueil en milieu familial et des séjours de répit pour les jeunes filles dans le département.

[504] Un projet est discuté avec chaque adolescente. Beaucoup sont orientées en établissement, mais le nombre de fugues reste très important.

Tableau 48 : Orientation des mineurs après le passage en foyer

	2019
Assistante familiale	2
Retour en famille/TDC	14
MECS/RCV/Etab SANTE/CHRS	22
Fin de mesure	1
Évaluation ASE	13
Fugue	36
Autre foyer du CDE	2

Source : CDE.

[505] Pour la sortie de Saint Nicolas, l'adolescente est accompagnée par une éducatrice et/ou la cheffe de service dans la MECS ou l'établissement d'accueil futur ; une soirée festive est organisée avant le départ selon les modalités choisies par l'adolescente.

17 Le foyer des moyens Le Figaou à Solliès-Pont

- Contexte

[506] Le Figaou est un foyer de 10 places, auxquelles peuvent s'ajouter 2 places en surcapacité, situé à Solliès-Pont au nord-est de Toulon. Il est implanté dans un bâtiment accueillant autrefois une brigade de gendarmerie. Un autre bâtiment sur le même site accueille le foyer Saint Nicolas pour adolescentes.

- Activité

[507] Au 15 décembre 2020, 11 enfants étaient présents, un douzième enfant était attendu. En effet, le foyer utilise quasi constamment l'ensemble de ses capacités autorisées, sureffectifs compris. En 2019, 13 enfants ont même été accueillis pendant une courte durée. Après un fort renouvellement du personnel en 2019 et l'emploi de plusieurs intérimaires, l'équipe compte à la date de rencontre de la mission, 8 éducateurs spécialisés ou moniteurs éducateurs, 3 veilleurs de nuit, 2 maîtresses de maison, 1 chef de service et 1 psychologue à mi-temps, soit 14,5 ETP pour 12 enfants. Entre 40 et 45 enfants sont accueillis dans l'année. Si la durée moyenne de séjour est de 101 jours en 2019, les éducateurs ont pointé l'existence de prises en charge supérieures à 6 mois notamment pour des enfants nécessitant une prise en charge psychiatrique ou de santé particulière. En 2020, la plus longue prise en charge s'est exceptionnellement élevée à 15 mois.

Tableau 49 : Principaux éléments d'activité du foyer du Figaou/Solliès

	2016	2017	2018	2019
Enfants accueillis	29	43	40	43
Durée moyenne de séjour (jours)	103	85	99	101
Nombre de journées	3 180	3 650	3 940	4351
Taux d'occupation	87 %	95 %	108 %	118 %

Source : Rapport d'activité 2019 du CDE.

- Les conditions matérielles d'accueil des enfants.

[508] Les locaux sont propres, bien entretenus et décorés. Afin de mieux sécuriser les locaux, l'ensemble des grillages et brise-vues du site a été remplacé en 2019 et l'accès au foyer comme la sortie du foyer (et de l'office) nécessitent l'usage de badges à valider à hauteur d'adulte. Une réflexion est en cours pour aménager une partie des extérieurs du service avec des aires de jeux pour les enfants.

[509] Le service est doté de deux véhicules, qui ne peuvent transporter que 11 enfants alors que la capacité réelle utilisée est généralement de 12 enfants. Cette imparfaite adéquation aux besoins entraîne pour certains trajets quelques difficultés, situation surprenante dans un établissement qui compte 73 véhicules dans son parc automobile.

- La prise en charge

[510] Sur les 43 enfants pris en charge en 2019, 9 avaient déjà été placés en établissement ou en accueil familial (soit 21 %), et parmi ceux-ci 2 enfants avaient déjà eu 6 placements ou plus avant leur arrivée sur le service du Figaou. La prise en charge des enfants bénéficie d'une équipe étoffée,

comprenant un psychologue susceptible de rencontrer également les parents en cas de tensions familiales à dénouer et pour préparer le retour éventuel au domicile de l'enfant. L'accueil des fratries de trois enfants et plus pose des difficultés. Pour éviter les séparations, des dérogations aux bornes d'âges sont faites selon la situation.

[511] La mise en œuvre des droits de l'enfant (visites médiatisées, sorties et contacts avec les parents) pâtit actuellement des retards dans la notification des ordonnances de placements provisoires (OPP) ou de leurs renouvellements, au tribunal de Toulon. En effet, même si le travailleur social de l'ASE assiste à l'audience, son compte-rendu ne fait pas foi et ne suffit pas à modifier ou créer des droits de visite pour les enfants. À la date de visite de la mission (14 décembre), le détail d'une OPP datant du 8 octobre était attendu.

[512] La mission a constaté dans les dossiers lus sur place une insuffisante formalisation administrative, imputable pour partie au contexte de perturbations liées à l'épidémie de COVID en 2020. Si le document intitulé « conditions de prise en charge par l'aide sociale à l'enfance » est toujours présent dans les dossiers papier et précise les durées d'accueil, les prestations attendues (prestations financières, participation familiale ou pas...) et l'organisation des relations du mineur avec sa famille ou des tiers telles que validées par la DEF, aucun document individuel détaillant la prise en charge par l'établissement (DIPC ou contrat d'accueil) n'est présent dans les dossiers. Aucun PPE n'a été réalisé en 2020 pour des accueils longs.

[513] Complétant l'examen sur pièces, la lecture des dossiers informatiques numérisés sur Nemoweb des enfants présents le 28 décembre confirme que :

- Les dossiers présentent systématiquement les conditions de prise en charge élaborées par l'ASE (DEF) ;
- Sur 12 enfants présents dans la base de données Nemoweb, seuls trois enfants disposent d'un contrat de séjour, le premier a été signé le 28 novembre 2020, pour un accueil débuté le 19 mai 2020 ; le deuxième signé le 25 novembre 2020 pour un accueil débuté le 25 septembre 2020 et le troisième signé le 15 décembre 2020 pour un accueil débuté le 26 octobre 2020.

[514] Dans aucun des cas, le contrat n'a été signé le mois suivant l'entrée de l'enfant au foyer, conformément à l'article D. 311 du code de l'action sociale et des familles. Les contrats signés fixent bien les objectifs du séjour (y compris en termes de santé et de bien-être) les prestations apportées, les objectifs de coopérations avec le représentant légal s'agissant d'enfants scolarisés, les frais supportés par la famille, le rythme des visites. Au-delà du format type, ces contrats sont personnalisés à la main s'agissant des objectifs de séjour, de la scolarisation, des difficultés de santé et des frais supportés par les familles. S'agissant d'enfants intégralement scolarisés et bénéficiant de la cantine, les temps de travail du matin devraient systématiquement permettre la réalisation de ces documents réglementaires à l'appui de l'accompagnement de l'enfant et leur signature dans le cadre d'un échange avec les parents.

[515] Les enfants du service ont tous été scolarisés dans les écoles publiques du secteur (4 écoles élémentaires sur Solliès-Pont, et une classe spécialisée ULIS à Cuers, à 10 km). Les relations avec les directeurs d'école sont directes et régulières, même si elles reposent aussi sur des liens interpersonnels, en l'absence de convention entre le conseil départemental et/ou le CDE et les services départementaux de l'Éducation nationale. Un listing des enfants confiés à l'ASE et hébergés au foyer du Figaou est diffusé aux directeurs d'école, avec les coordonnées des éducateurs, des veilleurs de nuit, afin de permettre un contact avec un professionnel du service à tout moment, pour recueillir des informations pertinentes sur la situation de l'enfant.

[516] Un enfant a cependant passé 15 mois au Figaou partiellement déscolarisé, car les établissements de Solliès-Pont ne pouvaient plus l'accueillir. Il a finalement été orienté vers l'ITEP de Chateauvert et en famille d'accueil avec une prise en charge en psychothérapie hebdomadaire, un séjour en HAD trois jours par semaine et un week-end de répit par mois à Plein Soleil. Il est observé que dès que le profil de l'enfant est complexe, les partenaires se désengagent.

[517] Pour recueillir la parole des enfants sur la qualité de la prise en charge, un questionnaire de satisfaction est réalisé sur support informatique, au bout d'un mois d'accueil ; il permet au chef de service d'identifier les attentes et les points de progrès (concentrés sur la restauration s'agissant des derniers questionnaires).

- L'orientation

[518] Afin de favoriser des sorties d'accueil d'urgence, la faible création de solutions d'accueil nouvelles et diversifiées est soulignée dans les échanges : le projet de village d'enfants SOS (dont l'ouverture progressive a été entamée en février 2020) date de plus de vingt ans ; le nombre d'assistants familiaux demeure faible et le métier peu connu et promu ; une seule MECS dans le département s'est spécialisée dans l'accueil des fratries. Les lieux de vie ne sont pas développés, l'accueil de jour s'est réduit. Par ailleurs, un seul ITEP, relativement excentré, à Chateauvert, dispose d'un internat pour cette tranche d'âge.

[519] Le CDE a pour mission de préparer une orientation adaptée pour l'enfant accueilli en urgence. Le rapport de proposition d'orientation en fin de mesure est rédigé par un éducateur, souvent relu et partagé en réunion d'équipe, et validé par le chef du service. Il détaille le type d'accueil à privilégier (retour en famille, avec conditions ; accueil familial ; accueil en MECS...), le secteur géographique à privilégier, compte tenu prioritairement des besoins de prise en charge sanitaires (proximité d'un hôpital de jour, d'un IME, d'un ITEP), voire de l'intérêt ou pas d'une proximité avec tout ou partie de sa famille (il est acté assez facilement qu'un changement d'école devra être préparé), et le type de structure (petite ou grande structure). Ce dernier point revient en pratique à tenter de flécher un établissement identifié, sous réserve de places disponibles.

[520] Compte tenu des tensions sur l'offre, des orientations peuvent être suggérées hors département (il a été cité SOS villages d'enfants à Digne, MECS dans les Bouches-du-Rhône ou les Alpes de Haute-Provence...). Le rapport d'orientation du CDE est transmis au référent ASE de l'enfant de l'UTS dont il dépend. Celui-ci élabore un projet d'orientation, qui acte la position du Conseil départemental. Ce projet d'orientation peut différer des préconisations du CDE, parfois du fait d'un changement de référent ASE, celui-ci étant déterminé par le lieu de domiciliation de la famille, un changement de domiciliation des parents peut entraîner un changement d'UTS et une nouvelle appréhension de la situation. Les réunions d'« équipe pluridisciplinaire de suivi » (EPS) réalisées avant les audiences (avec l'UTS et le CDE notamment) et la réunion d'orientation qui valide la proposition à effectuer, en fonction des perspectives de places disponibles, constituent des lieux de régulation entre les services de la DEF, de la DASP et du CDE.

[521] Depuis un an, une commission d'orientation a succédé à l'instance de régulation qui était plus orientée sur les sorties du CDE. Cette instance était complétée par la commission d'orientation en famille d'accueil (COFA). Le CDE sera représenté à la commission d'orientation par le coordonnateur de l'accueil d'urgence, en cours de nomination dès 2021.

[522] Une fois la décision d'orientation notifiée (décision judiciaire s'agissant des fins de placement), la préparation au nouvel accueil s'organise sur 10 jours à 3 semaines en fonction des besoins et des difficultés de l'enfant : elle comprend une première rencontre au Figaou (s'agissant d'un accueil familial), puis une visite à domicile, puis une visite avec les parents, si possible, puis une demi-journée

avec un coucher sur place, puis enfin une installation complète. S'agissant d'une MECS, le même processus progressif est suivi et explicité auprès de l'enfant. Le dossier scolaire, le dossier judiciaire (OPP) ainsi que les éléments de prise en charge en santé (non strictement médicaux), sont transmis à la MECS ou à l'assistant familial. Les réunions ont lieu autant que possible avec le référent ASE de l'enfant.

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

Les entretiens ont eu lieu soit en face à face, en groupe ou par web ou audio conférence compte tenu des contraintes sanitaires liées à la Covid 19

À Paris

Cabinet du secrétaire d'État

Vincent	REYMOND	Directeur de cabinet
Julien	ROUX	Conseiller

Direction générale de la cohésion sociale — DGCS

Jérôme	JUMEL	Chef de service
Sylvain	BOTTINEAU	Sous-directeur
Émilie	BARREAU	Cheffe de bureau
Stéphanie	BRUN	Cheffe de bureau de l'animation territoriale

SNATED

Pascal	VIGNERON	Directeur du 119
Houria	BELMESSAOU	Référente du CD du Var

Dans le Var

Préfecture

Evence	RICHARD	Préfet du Var
--------	---------	---------------

Direction départementale de la cohésion sociale — DDCS

Arnaud	POULY	Directeur — DDCS 83
Nelcie	FERRERE	Directrice adjointe
Emma	IACIANCIO	Chef du service de la protection des personnes et des familles
Stéphanie	DESEEZ	Chef de la mission d'appui aux politiques publiques

Tribunal judiciaire de TOULON

Sylvie	MOTTES	Présidente
Marie-Astrid	KAVANNAH	Vice-présidente, juge des enfants
Nicolas	APPERT	Vice-procureur, chargé des mineurs

Tribunal judiciaire de DRAGUIGNAN

Nathalie	FEVRE	Présidente du tribunal
Mme	GADIOLLET	Vice-présidente chargée des mineurs
Mme	CIROTTEAU	Juge des enfants
Patrice	CAMBEROU	Procureur de la République
Aline	CALANDRI	Vice-procureur de la République, chargée des mineurs.

Direction des services départementaux de l'éducation nationale

Olivier	MILLANGUE	Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale
Michel	BOUTONNE	IEN-ASH
Odile	BEAUVAIS	Conseillère technique infirmière
Sylvie	CHIFFLOT	Conseillère technique assistante sociale

Gendarmerie

Isabelle	CANO	Commandante de la brigade de prévention du Var
----------	------	--

Police nationale

Yannick	MACIEJEWSKI	Brigade des mineurs, département du Var
---------	-------------	---

Protection judiciaire de la jeunesse

Laurence	LANATA	Directrice territoriale de la PJJ du Var
----------	--------	--

Conseil départemental

Marc	GIRAUD	Président
Caroline	DEPALLENS	Conseillère départementale, présidente de la commission des solidarités, membre du conseil de surveillance du CDE

Direction générale des services

Paul	THOMAS DESESSARTS	Directeur général des services (jusqu'au 31/12/2020)
Virginie	HALDRIC	DGA modernisation et performance de l'administration; DGA citoyenneté et solidarités humaines p.i., DGS p.i., puis DGS
Éric	GUERINEAU	DGA structuration et solidarités territoriales
Florence	PICHON	Chargée de mission - projet modernisation du CDE
Sébastien	MONIE	DGA solidarités humaines (à partir du 01/01/2021)

Direction générale adjointe de la structuration et des solidarités territoriales DGA SST

Christophe	MAILLARD	Chargé de mission responsable gestion de crise Mission structuration et solidarités territoriales
------------	----------	---

Direction des finances

Pascale	FAFOURNOUX	Directrice des finances
Julien	ROULPH	Directeur adjoint des finances, responsable du pôle Budgets

Direction des ressources humaines — DRH

Corinne	GALLICE	Cheffe du service formation concours
Jean-Paul	FAURE	DRH, Directeur des ressources humaines
Ann	DEBAILLE	Médecin du travail

Direction des solutions numériques — DSN

Agnès	CHAUVET	Directrice des solutions numériques
-------	---------	-------------------------------------

Direction des bâtiments et des équipements publics — DBEP

Véronique	FRANKE	Directrice des bâtiments et des équipements publics
Denis	RAYBAUD	Chef du pôle technique Toulon Est
Bernard	PASTOURELY	Adjoint au chef du pôle technique Toulon Est DBEP
Patrice	BONNEFOUS	chargé de projet, responsable du service pilotage et programmation technique DBEP
Didier	DRAHMOUN	Chargé d'études organisation méthodologie processus à la DBEP

Direction de la gestion immobilière et foncière — DGIF

Fabien	FALCO	Directeur de la gestion immobilière et foncière
Yvan	JOSSE	Responsable du service gestion immobilière et foncière
David	FERJOU	Responsable du service gestion foncière

Direction du développement social et de l'insertion — DDSI

Karine	DISSARD	Directrice du développement social et de l'insertion
Sabine	PAQUET	Directrice adjointe

Direction de l'action sociale de proximité — DASP

Caroline	SERRE	Directrice de l'action sociale de proximité
Douceline	MATHERON	Directrice adjointe et Conseillère technique départementale

DASP — IEMF

Martine	MONFORT	Responsable du service
Aude	LE MEUR	Psychologue
Flora	TAIR	Éducatrice spécialisée
Layal	KHOURY	Éducatrice spécialisée
Maryline	DEVERNOIS	Secrétaire
Raphaële	BOYER-RESSES	Éducatrice spécialisée
Valérie	FARRUGIA	Adjointe à la responsable du service
Véronique	MATURIN	Assistante sociale

DASP — UTS aire dracenoise

Marina	NICCOLETTI	Responsable de l'UTS
Anne	UCELLI	Psychologue pôle évaluation
Apolline	BRUYERE	psychologue

DASP — UTS aire dracenoise — Équipe ASPI

Karima	EL MAJDOUB	Travailleur social
--------	------------	--------------------

DASP — UTS aire dracenoise — Équipe ASPI le MUY

Myriam	PHILIPPE	Responsable de service
Christine	MANCINI	Travailleur social
Janis	BROCKWELL	Travailleur social

DASP — UTS aire dracenoise — Équipe ASPI Vidauban

Cynthia SANCHEZ Travailleur social

DASP — UTS aire dracenoise — Équipe enfance A

Sophie BARBE Responsable d'équipe

Béatrice ANNAPPA Travail social — pôle suivi

Caroline BRUIT ABELLO Travailleur social - pôle évaluation

Caroline MARCHAND Secrétaire

DASP — UTS aire dracenoise — Équipe enfance B

Céline MORENA Responsable de service

Melaine CHARLES Travailleur social - pôle évaluation

Priscillia MAUR Travailleur social — pôle suivi

DASP — UTS de Toulon

Christine GAUVIN-TOURNEUR Responsable de l'UTS

Maryline MUSETTI-BASSET Responsable des affaires générales

Claire FERTEIN Psychologue

Lysiane GOSSELIN psychologue

Régine ROCHAS Psychologue

DASP — UTS de Toulon — Équipe ASPI - Claret Le Las

Eva N'DIAYE Travailleur social

DASP — UTS de Toulon — Équipe enfance 1

Olivia FARGIER Travailleur social

DASP — UTS de Toulon — Équipe enfance 2

Carine ARMANDO Assistante

DASP — UTS de Toulon — Équipe enfance 3

Frédéric TRAPP Responsable de service

Vanessa LONJON Travailleur social

DASP — UTS de Toulon — Équipe enfance 4

Anne DOUBLET Travailleur social

Olga BOTTINELLI Responsable de service

Charlène BERTAINA Assistante

DASP — UTS de Toulon — Équipe enfance 1

Isabelle HAID Responsable de service

DASP — UTS de Toulon — Service affaires générales

Franck MILLARD Rédacteur (services ASE)

DASP — UTS de Toulon — Service Diapason

Jaouad BAKOUCHE Assistant

Valérie COSTAGLIOLA Responsable de service

DASP — UTS de Toulon — Service Diapason

Charlotte MELLET Travailleur social

DASP — UTS Var Estérel

Deborah	LECHENAULT	Responsable de l'UTS
DASP — UTS Var Estérel — Cellule affaires générales		
Vanessa	DA SILVA	Assistante de service social volant
DASP — UTS Var Estérel — Équipe ASPI Puget/Argens & Roquebrune/Argens		
Agnès	DAGUERRE	Responsable de service
DASP — UTS Var Estérel — Équipe enfance		
Caroline	POIRAUD	Secrétaire médico-sociale
Charlotte	THEVENIN	Travailleur social enfance
Delphine	GRENTHE	Travailleur social enfance
Émilie	LEMAITRE	Travailleur social enfance
Michel	ROUALDES	Responsable de service
DASP — UTS Var Estérel — Service ASPI Fréjus		
Catherine	MEVEL	Conseillère en économie sociale et familiale
Mélanie	SAURIN	Assistante de service social
DASP — UTS Var Estérel — Service ASPI Saint-Raphaël		
Cécile	RICHEVAUX	Secrétaire médico-sociale
Souria	TOUTOU	Assistant de service social

Direction de l'enfance et de la famille — DEF

Christine	WENZEL	Directrice enfance famille
Hélène	COTTAVOZ	Directrice adjointe, responsable du pôle aide sociale à l'enfance
Thierry	OLIVIER	Directeur adjoint, responsable du pôle protection maternelle et infantile (PMI)
Stéphane	BALLE	Chargé d'études et moyens
Kareem	THIBAUT	Médecin référent protection de l'enfance
DEF — Cellule de coordination de la prévention		
Valérie	d'ERMO	Coordinatrice de prévention
DEF — Cellule ODPE		
Christine	RIBES	Assistante
Florence	BRIZIO	Responsable de la cellule
DEF — PMI — Cellule assistants maternels et familiaux		
Virginie	RUSSO	Responsable de cellule
DEF — PMI — UPS de Toulon		
Antonella	MICHEL	Puéricultrice
Delphine	SEUX	Sage-femme
Fabienne	BLATTEAU	Médecin
Marie-Claude	GUERIN	Médecin
Odile	CUCCHIETTI	Conseillère conjugale
Paulette	MENDY	Infirmière
Stéphanie	BARTOLOMEI	Infirmière

DEF — Service administratif et financier

Frédéric	LAVALLÉE	Chef du service
----------	----------	-----------------

DEF — Service départemental d'accueil familial

Carole	DEROUSSENT	Responsable du SDAF
--------	------------	---------------------

Cécile	NAYENER	Assistante familiale, membre de la CCPD, représentant l'UNSA
--------	---------	--

Estelle	ALFIERI	Référente professionnelle des assistants familiaux (DEF/SDAF)
---------	---------	---

DEF — Service départemental de la protection enfance famille

Corinne	BALESTRIERI	Cheffe de service
---------	-------------	-------------------

Valérie	FONTAINE	Responsable de la CRIP
---------	----------	------------------------

Valérie	DI TULLIO	Assistante du responsable de service
---------	-----------	--------------------------------------

Anne	MAUNIER	Assistante d'inspecteur enfance
------	---------	---------------------------------

Guillaume	BERNARD	Inspecteur enfance
-----------	---------	--------------------

Raja	ES SOUIBA	Assistante d'inspecteur enfance
------	-----------	---------------------------------

Renaud	REYNAUD	Inspecteur enfance
--------	---------	--------------------

Sylvie	ROZE	Inspectrice enfance tutelles & pupilles
--------	------	---

DEF — Service départemental de la qualité des prestations

Nobla	BEN GARA	Cheffe de service
-------	----------	-------------------

Catherine	VESPERINI	Responsable de la cellule tarification (SDQP)
-----------	-----------	---

DEF — Service départemental de l'adoption

Pascale	MILLIAT-BELLUSO	Cheffe de service
---------	-----------------	-------------------

DEF — service départemental des mineurs non accompagnés

Paola	ABELLONIO	Cheffe de service (MNA)
-------	-----------	-------------------------

Manon	CORSINI	Inspectrice enfance
-------	---------	---------------------

Maison départementale des personnes handicapées — MDPH

Laetitia	BARRET	Directrice de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
----------	--------	---

Centre départemental de l'enfance — CDE

Sabine	BELLET	Directrice du Centre départemental de l'enfance
--------	--------	---

Mireille	BORIE	Directrice adjointe, responsable du pôle éducatif
----------	-------	---

CDE — AERD est — Draguignan

Jenny	AGNELLO	Éducatrice d'intervention auprès des familles
-------	---------	---

Aurélié	RAMBERT	Éducatrice d'intervention auprès des familles
---------	---------	---

CDE — AERD ouest — La Garde

Alexandre	GHEQUIERE	Educateur
-----------	-----------	-----------

Jessica	TAHI	Éducatrice
---------	------	------------

CDE — Espace Parents Enfants — Le Pradet

Mathilde	MINANA	Éducatrice d'intervention auprès des familles
----------	--------	---

Sandrine	ROY	Éducatrice d'intervention auprès des familles
----------	-----	---

CDE — Espace santé — Le Pradet

Anne-Sophie	BLONDEL	Psychomotricienne
Claudia	PERREAULT	Assistante administrative
Corinne	OTTAVIOLI	Orthophoniste
Sarah	ARDOUREL	Diététicienne

CDE — Espace santé — Draguignan

Sylvie	IOZELLI	Infirmière
--------	---------	------------

CDE — Foyer des grands — Draguignan

Patricia	GRAIN	Cheffe de service
Lauren	VIVALDA	Éducatrice d'internat
Marie	BRUNON	Éducatrice d'internat
Régis	RECHER	Veilleur de nuit
Zahia	AICHE	Maîtresse de maison
Zohra	DAMO	Secrétaire éducative

CDE — Foyer des grands — Le Pradet

Cyriaque	ROUGIES	Veilleur de nuit
Johan	RASCHER AMADEI	psychologue
Stéphanie	SALICETTI	Educateur d'internat

CDE — Foyer des grands, Service activités de jour — Le Pradet

Habib	JAAFAR	Chef de services
-------	--------	------------------

CDE — Foyer des moyens — Draguignan

Fatima	MEKHAREFF	Lingère
--------	-----------	---------

CDE — Foyer des moyens — Draguignan

Karine	JACQUOT	Cheffe de service
Aïcha	MOUZAOUÏ	Maîtresse de maison
Anne-Sophie	BASTIEN	psychologue
Emma	DAL VECCHIO	Stagiaire Monitrice éducatrice
Paul	PAYEN	Stagiaire éducateur
Yannick	JISTA	Educateur

CDE — Foyer des moyens — Pradet

Christèle	SCAVONE	Secrétaire éducatif
Gilberte	CORREA	Maîtresse de maison
Rafik	OURRAS	Educateur d'internat

CDE — Foyer St Nicolas — Solliès-Pont

Emmanuelle	AIMAR	Cheffe de service
Christophe	GRISEZ	psychologue
Laurène	BARBEY	Éducatrice d'internat
Maroussia	BLOUVAC	Éducatrice d'internat

CDE - Jardin d'enfants

Stéphane	JOGUET	Responsable de service
Aurélie	NEGRI	Maîtresse de maison
Camille	GIUSEPPI	Éducatrice de jeunes enfants
Léa	FRONTERO	Éducatrice spécialisée

Naïs	NARI	Éducatrice spécialisée
Pascale	PELEGRIN	psychologue
CDE — La Cigaloune		
Nacer	BOULACEL	Chef de service
Colomba	TAFFOREAU	Educateur spécialisé en intérim
Jennifer	MONETTI	Éducatrice d'internat
Prescillia	LEVEAUX	Éducatrice d'internat
CDE — Le Figaou — Solliès-Pont		
Michel	BANNWARTH	Chef de service
Carolina	AICARDI	Assistante administrative
Emma	LAURENT	Stagiaire
CDE — Le Figaou — Solliès-Pont		
Fabien	ALBISUA	Educateur
CDE — MECS Le Nid — Draguignan		
Julie	GODIN	Éducatrice spécialisée
Nathalie	BEAUNOYER	Éducatrice
CDE — MECS Le Nid, AERD est — Draguignan		
Nadine	CHABERT	Responsable des services
CDE — Mission qualité et gestion des risques — Le Pradet		
Cécile	MALLET	Responsable de mission
CDE — Pôle ressources		
Boris	DUTHOY	Responsable du pôle Ressources
CDE — Pôle Ressources — Service accueil et suivi du personnel		
Patricia	GALLOPIN	Responsable de service
Stéphanie	MARTINOT	Gestionnaire administrative
CDE — Pôle ressources — Service économique et financier		
Axelle	AGENES	Responsable de service
Caroline	VALETTE	Gestionnaire comptable
Damien	DESNOYERS	Gestionnaire comptable
Karine	DUBOIS	Econome
CDE — Pôle technico logistique		
Marie-Ange	GAMAIN	Directrice adjointe, responsable du pôle technico logistique
CDE — Pôle technico logistique — Service cuisine		
Julien	BODINEAU	Chef de service
Marie	SIMEON	Cuisinière
CDE — Pôle technico logistique — Service lingerie-buanderie		
Zohra	ABOU EL MOUTTAKI	Lingère-buandière
CDE — Pôle technico logistique — Service technique		
Thierry	FAUQUET	Chef du service
Fabrice	MICHEL	Technicien de maintenance logistique

Gaël	VERRIER	Technicien polyvalent spécialité menuiserie
Julien	GUEMRI	technicien polyvalent spécialisé plomberie
Rudy	CHERON	Technicien de maintenance logistique
CDE — Pôle technico logistique — Service transports		
Olivier	DARTIGEAS	Chef de service
Bounouar	MEHAZEM	Chauffeur
Julian	SAUVAGE	Chauffeur mécanicien
CDE — Pouponnière — Le Pradet		
Nathalie	DEBRABANT	Responsable de la pouponnière
Claire	BOIRAUD	Puéricultrice
Corinne	GOUMAS	Psychomotricienne
Florent	SMOLINSKI	psychologue
Julia	FRANCOIS	Auxiliaire de puériculture
Mélanie	RAY	Auxiliaire de puériculture
Valérie	HOFF	Éducatrice de jeunes enfants
CDE — Résidence mère enfants — Le Pradet		
Aïcha	GUEDOUAR	Maîtresse de maison
Solange	PASSELAIGUE	Éducatrice d'internat
CDE — Résidence mère enfants, Espace Parents Enfants		
Stéphanie	LEYDIER	Cheffe de services
CDE — Service activités de jour — Le Pradet		
Lucas	VUCANOVIC	Animateur
Stéphane	SAILLARD	Educateur sportif
Virginie	AZIZ	Animatrice
CDE — Service des visites médiatisées — Draguignan		
Marie-Paule	FERNANDEZ de MOYA	Éducatrice spécialisée
Paul	POGGI	psychologue
CDE — Service espace santé et unité des Petits Loups		
Pascale	GALLIANO	Responsable
CDE — Service veille sociale enfance — La Garde		
Angélique	PERSICOT	Éducatrice de jeunes enfants
Djelloul	SALMI	Éducateur
Nadia	BORRIELLO	Éducatrice
Nathalie	BERTOTTO	Éducatrice
CDE — Services veille sociale enfance et AERD ouest — La Garde		
Kevin	FRANQUI	Chef de services

Représentants du personnel

Syndicat CGT

Anne-Sylvie	BERTHET	Secrétaire Générale du Syndicat CGT des personnels du département du VAR
-------------	---------	--

Habib	JAAFAR	Représentant CGT des personnels du centre départemental de l'enfance
Laurence	BAZZUCCHI	Représentante CGT
Syndicat UNSA		
Faouzia	MEHAZEM	Secrétaire Générale UNSA des personnels du département du VAR
Ghislaine	JOSSERAND	Représentante UNSA des personnels du département du VAR

Associations

ADEPAPE du Var

Marceau	DELL'UNTO	Président
Nelly	WOOLLEY	Responsable du pôle social
Tatiana	ZAOU	1ère vice-présidente

Association Enfance et familles d'adoption du Var

Wilfrid	LE HAN	Président de l'association EFA 83
---------	--------	-----------------------------------

ADSEAAV

Laurent	SAVOYE	Directeur Général
Aude	CONSTANTINI	Directrice
Benoit	SANCHEZ	Responsable du pôle MNA
Émilie	ESCANDE	psychologue
Rémy	LE MORVAN	psychologue
Salomé	BEAUDEAU	Stagiaire psychologue
Vanessa	EXBRAYAT	Éducatrice spécialisée

ADSEAAV — PFS

Maria	BELLIL	assistante familiale
Olivier	DOLONNE	Educateur spécialisé

ADSEAAV — PFS et réseau chambres en ville de Draguignan

Christel	CHERIFI	Cheffe de service
----------	---------	-------------------

ADSEAAV — PFS et réseau chambres en ville Toulon

Mikael	REVEILLERE	Chef de service
--------	------------	-----------------

ADSEAAV — Pôle hébergement

Cécile	ARAGON	Directrice de pôle
--------	--------	--------------------

ADSEAAV — Pôle milieu ouvert

Frédérique	AUFFRET	Directrice de pôle
------------	---------	--------------------

Association MOISSONS NOUVELLES

Aline	PADOLY	Directrice du pôle Provence-Alpes-Côte d'Azur de Moissons nouvelles
Stéphanie	KAINOU-COSTA	Directrice de secteur
Claude	BARTHELEMY	Chef du service éducatif pour le centre parental l'Opal

Christine	LIBAN	Chef du service éducatif MECS Les Bougainvilliers
Laurent	FLACHET	Chef du service éducatif foyer des adolescentes Équinoxe Toulon
Christelle	THIBON	Chef du service éducatif PEAD Le Regain
Jérémie	LANDY	Chef du service éducatif, PEAD Le Meinado

Association Plein soleil

Noëlle	PECHAIRAL	Directrice générale
Marie	BAUDOIN	Directrice adjointe
MECS L'Alizé		
Laurent	LANORD	chef de service
MECS Les Bougainvilliers		
Christelle	LIBAN	chefe de service

Ligue varoise de prévention (LVP)

Sandrine	FIRPO	Directrice
Marie-Françoise	GONNET	Directrice adjointe

Autres

Jean-Michel	PERMINGEAT	Conseiller de Cour d'appel honoraire, ex-directeur de l'enfance et de la famille du CD du Var
-------------	------------	--

Enfants, adolescents et mère rencontrés par la mission

Probablement plus d'une centaine, au cours d'échanges pouvant dépasser 15 minutes et le plus souvent assez brefs ; ni leur nom ou prénom ou leurs initiales ne sont indiqués ici.

LISTE DES CARTES, ENCADRES, GRAPHIQUES ET TABLEAUX

Encadrés

Encadré 1 : Exemples de difficultés de gestion des absences liées à la crise sanitaire.....	21
---	----

Graphiques

Graphique 1 : Durées moyennes de séjour en jours entre 2016 et 2019 (hors MECS le Nid et résidence mère enfant).....	37
--	----

Tableaux

Tableau 1 : Capacité autorisée du CDE.....	11
Tableau 2 : Évolution du compte administratif du CDE entre 2016 et 2020 (en M€)	17
Tableau 3 : Évolution des charges de fonctionnement du CDE entre 2016 et 2019 (en euros).....	17
Tableau 4 : Évolution des effectifs du CDE entre 2017 et 2019	18
Tableau 5 : Effectifs par grade entre 2017 et 2019	19
Tableau 6 : Nombre de fonctionnaires absents au moins une fois dans l'année et de jours d'absences par motif	20
Tableau 7 : Devenir des enfants accueillis à la pouponnière au 01/01/2019.....	33
Tableau 8 : Activité des foyers pour 6 – 12 ans du CDE	34
Tableau 9 : Orientation des enfants accueillis dans les foyers pour 6 – 12 ans du CDE en 2019	34
Tableau 10 : Activité des unités pour les 12 – 15 ans du CDE	35
Tableau 11 : Orientation des enfants accueillis dans les foyers pour 12 – 15 ans du CDE en 2019	35
Tableau 12 : Activité des unités pour 15 – 18 ans du CDE	36
Tableau 13 : Orientation des enfants accueillis dans les unités pour 15 – 18 ans du CDE en 2019	37
Tableau 14 : La scolarisation des enfants et adolescents accueillis dans les unités du CDE en 2019	39
Tableau 15 : Mode de fonctionnement des deux cuisines du CDE	42
Tableau 16 : Éléments d'activité de soins pour les enfants du CDE	45
Tableau 17 : Exemples de projets de prévention et d'éducation à la santé conduits auprès des enfants placés.....	45
Tableau 18 : Conventions du centre départemental de l'enfance	49
Tableau 19 : Chiffres clefs de l'activité de la Pouponnière.....	53
Tableau 20 : Activité du jardin d'enfants de 2016 à 2019.....	57
Tableau 21 : Activité du foyer des moyens du Pradet.....	60
Tableau 22 : Activité du foyer des grands au Pradet.....	63
Tableau 23 : Effectifs du foyer des grands au Pradet.....	64
Tableau 24 : Activité de la résidence mère enfant.....	65
Tableau 25 : Effectifs de la RME.....	65
Tableau 26 : Nombre d'enfants concernés par les visites médiatisées au sein de l'EPE	67
Tableau 27 : Indicateurs détaillés EPE.....	67
Tableau 28 : Effectif théorique au mois de décembre 2020	68
Tableau 29 : Typologie des visites et rythme	69
Tableau 30 : Services accueillants les enfants bénéficiaires	69
Tableau 31 : Effectifs du service d'activités de jour	70
Tableau 32 : Projets conduits en 2019	73
Tableau 33 : Activité du foyer Les lucioles entre 2016 et 2019.....	74
Tableau 34 : Effectif théorique au mois de décembre 2020	75
Tableau 35 : Activité du foyer des adolescents de Draguignan.....	77
Tableau 36 : Principales données d'activité AERD Est.....	81
Tableau 37 : Nombre d'enfants concernés par les visites médiatisées au sein de l'EPE	84

Tableau 38 :	Indicateurs détaillés du service des visites médiatisées (VM)	84
Tableau 39 :	Effectif théorique au mois de décembre 2020	85
Tableau 40 :	Indicateurs d'activité de la MECS le Nid	87
Tableau 41 :	Activité de la Cigaloune entre 2016 et 2019.....	90
Tableau 42 :	Scolarisation des mineurs accueillis à la Cigaloune	90
Tableau 43 :	Nombre d'interventions	92
Tableau 44 :	Effectif de la veille sociale.....	93
Tableau 45 :	Principales données d'activité AERD Ouest	95
Tableau 46 :	Activité du foyer des adolescentes.	98
Tableau 47 :	Effectifs du foyer des adolescentes de Solliès	99
Tableau 48 :	Orientation des mineurs après le passage en foyer	100
Tableau 49 :	Principaux éléments d'activité du foyer du Figaou/Solliès	101

SIGLES UTILISES

ADEPAPE :	Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance
ADSEAAV :	Association départementale de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes en difficulté du Var
AED :	Action éducative à domicile
AEMO :	Action éducative en milieu ouvert
AERD :	Action éducative renforcée à domicile
ALM :	Allocation mensuelle
AMO :	Assurance maladie obligatoire
ANFH :	Association nationale pour la formation hospitalière
APA :	Allocation personnalisée d'autonomie
APS :	Association de prévention spécialisée
AR :	Accusé de réception
ARS :	Agence régionale de santé
ASE :	Aide sociale à l'enfance
ASFAM :	Assistant familial
ASMAT :	Assistante maternelle
ASP :	Agence des services et de paiement
ASPI :	Action sociale, prévention et insertion
ASSS :	Assistant de service social scolaire
AVRS :	Association varoise pour la réadaptation sociale
AVS :	Auxiliaire de vie sociale
BIT :	Bureau international du travail
BSEM :	Bilan de santé en école maternelle
BTP :	Bâtiment-Travaux publics
CA :	Compte administratif
CAF :	Caisse d'allocations familiales
CAMSP :	Centre d'action médico-sociale précoce
CAP :	Commission administrative paritaire
CARSAT :	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CASF :	Code de l'action sociale et de la famille
CCAP :	Cahier des clauses administratives particulières
CCAS :	Centre communal d'action sociale
CCE :	Cellule contrôle des établissements
CCTP :	Cahiers des clauses techniques particulières
CDAPH :	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CDD :	Contrat à durée déterminée
CDE :	Centre départemental de l'enfance
CDI :	Contrat à durée indéterminée
CE :	Comité d'entreprise
CESF :	Conseiller en économie sociale et familiale
CESSEC :	Commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés
CFA :	Centre de formation d'apprentis
CFAS :	Code de la famille et de l'aide sociale

CGT :	Confédération générale du travail
CHRS :	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CHSCT :	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CJM :	Contrat jeune majeur
CLAS :	Contrat local d'accompagnement à la scolarité
CMP :	Centre médico-psychologique
CMPP :	Centre médico-psycho-pédagogique
CMS :	Centre médico-social
CMU :	Couverture médicale universelle
CPAM :	Caisse primaire d'assurance maladie
CPOM :	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CRIP :	Cellule de recueil des informations préoccupantes
CTD :	Conseillère technique départementale
CVS :	Conseil de la vie sociale
DABD :	Direction de l'architecture et des bâtiments durables
DASP :	Direction de l'action sociale de proximité
DAT :	Déclaration d'accident du travail
DBEP :	Direction des bâtiments et équipements publics
DDCS :	Direction départementale de la cohésion sociale
DDSI :	Direction du développement social et de l'insertion
DEAC :	Délégation à l'évaluation, l'audit et au contrôle
DEF :	Direction de l'enfance et de la famille
DFI :	Direction des finances
DGA :	Direction générale adjointe
DGAS :	Direction générale de l'action sociale
DGCL :	Direction générale des collectivités locales
DGCS :	Direction générale de la cohésion sociale
DGS :	Direction générale des services
DIRRECTE :	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DREES :	Direction de la recherche des études de l'évaluation et des statistiques
DRH :	Direction des ressources humaines
DSDEN :	Direction des services départementaux de l'éducation nationale
DSN :	Direction des solutions numériques
DTPJJ :	Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse
DTS :	Direction territoriale sociale
DVMO :	Dispositif de veille en milieu ouvert
EAJE :	Établissement d'accueil du jeune enfant
EHPAD :	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EIG :	Évènement indésirable grave
EPE :	Équipe pluridisciplinaire d'évaluation
ERP :	Établissement recevant du public
ES :	Établissement de santé
ESAT :	Établissement et service d'aide par le travail
ESS :	Établissements et services sociaux
ETP :	Équivalent temps plein
FAJ :	Fonds d'aide aux jeunes
FJT :	Foyer des jeunes travailleurs
FLE :	Français langue étrangère
FSE :	Fonds social européen

FSL :	Fonds de solidarité pour le logement
HLM :	Habitations à loyers modérés
IEMF :	Intervention éducative en milieu familial
IGAENR :	Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
IGAS :	Inspection générale des affaires sociales
IGEN :	Inspection générale de l'éducation nationale
IMC :	Indice de masse corporelle
IME :	Institut médico-éducatif
IMG :	Interruption médicale de grossesse
INSEE :	Institut national de la statistique et des études économiques
IP :	Information préoccupante
JE :	Juge des enfants
LAEP :	Lieu d'accueil enfants-parents
LAPE :	Lieu d'accueil parents-enfants
LVP :	Ligue varoise de prévention
MDPH :	Maison départementale des personnes handicapées
MECS :	Maison d'enfants à caractère social
MNA :	Mineur non accompagné
MSA :	Mutualité sociale agricole
ODPE :	Observatoire départemental de la protection de l'enfance
ONPE :	Observatoire national de la protection de l'enfance
OPP :	Ordonnance de placement provisoire
PACA :	Provence Alpes Côte d'Azur
PEAD :	Placement éducatif à domicile
PFS :	Placement familial spécialisé
PJJ :	Protection judiciaire de la jeunesse
PMI :	Protection maternelle et infantile
PMIPS :	Pôle de la protection maternelle et infantile et de la promotion de la santé
PPE :	Projet pour l'enfant
PPI :	Plan pluriannuel d'investissement
PUMA :	Protection universelle maladie
PV :	Procès-verbal
RAT :	Repérage avant travaux
REAAP :	Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
RGPD :	Règlement général sur la protection des données
RH :	Ressources humaines
RMI :	Revenu minimum d'insertion
RSA :	Revenu de solidarité active
RTT :	Réduction du temps de travail
SAEMF :	Service d'action éducative en milieu familial
SDAF :	Service départemental de l'accueil familial
SDPF :	Service départemental de la protection enfance famille
SDQP :	Service départemental de la qualité des prestations
SE :	Service enfance

SESSAD : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile
SI : Système d'information
SIRH : Système informatique de ressources humaines
SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance
SPS : Service prévention santé

TDC : Tiers digne de confiance
TISF : Technicienne de l'intervention sociale et familiale
TJ : Tribunal judiciaire
TMS : Troubles musculo-squelettique
TPE : Tribunal pour enfants
TPM : Toulon Provence Méditerranée
TS : Travailleur social

UPS : Unité de promotion de la santé
UTS : Unité territoriale sociale

VAD : Visite à domicile